

# Etude des conditions de diffusion des ouvrages d'assainissement autonome en milieu rural sahélien

Eau Vive – mars 2010

## NIGER – RAPPORT FINAL



Confection d'une dalle pour latrines Sanplat, Niger © Eau Vive

Avec le soutien de :



## **Etude des conditions de diffusion des ouvrages d'assainissement autonome en milieu rural sahélien**

Niger – Rapport final

Mars 2010

*Ce document s'inscrit dans une étude régionale comprenant les rapports du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Sénégal, ainsi qu'un rapport de synthèse.*

*Le présent rapport est le résultat d'une collaboration entre le Consultant pays et Eau Vive. Il ne reflète pas nécessairement les opinions des partenaires de financement de l'étude*

### **ISEAU**

Consultant pays  
BP 292 Maradi  
Tél : (227)  
20410108  
[iseau@intnet.ne](mailto:iseau@intnet.ne)



### **Eau Vive**

*Siège :*  
27 rue Léon Loiseau  
93100 Montreuil  
Tél : (33) 1 41585050  
Fax : (33) 1 41585058  
[eauvive@eau-vive.org](mailto:eauvive@eau-vive.org)  
[www.eau-vive.org](http://www.eau-vive.org)

*Délégation au Niger :*  
473 Plateau I, avenue du Fleuve  
Niger  
BP 11 - 156 Niamey  
Tél : (227) 20724990  
Fax : (227) 20724991  
[evniamey@eau-vive.org](mailto:evniamey@eau-vive.org)



## SOMMAIRE

SIGLES ET ABBREVIATIONS .....	5
LISTE DES TABLEAUX .....	7
LISTE DES FIGURES .....	9
1 Introduction.....	10
1.1 Rappel des objectifs et résultats attendus.....	10
1.2 Organisation et déroulement de l'étude .....	11
1.2.1 Organisation.....	11
1.2.2 Échantillonnage des zones à étudier .....	12
1.2.3 Inventaire des programmes.....	12
1.2.4 Répartition des enquêtes par zone et catégorie d'acteurs.....	14
1.2.5 Répartition de la charge de travail entre les deux équipes de terrain.....	15
1.3 Déroulement de l'étude .....	16
1.3.1 Chronogramme des activités .....	16
1.3.2 Collecte des données sur le terrain.....	16
1.4 Contraintes rencontrées .....	16
PREMIERE PARTIE : ANALYSE DOCUMENTAIRE.....	17
2 Analyse documentaire.....	17
2.1 Revue des ouvrages d'assainissement autonome en milieu rural.....	17
2.1.1 Ouvrages d'assainissement autonome dans les établissements et places publiques en milieu rural	17
2.1.2 Ouvrages d'assainissement autonome dans les concessions familiales en milieu rural .....	22
2.2 Les intervenants et leurs modes d'action dans le domaine de l'assainissement en milieu rural .	30
2.2.1 Les institutions publiques .....	30
2.2.2 La société civile .....	31
2.2.3 Les partenaires techniques et financiers .....	31
2.2.4 Les prestataires de service privés .....	31
2.3 Cadre institutionnel, législatif et réglementaire du sous secteur assainissement.....	31
2.3.1 Cadre institutionnel .....	31
2.3.2 Cadre juridique.....	37
2.4 Analyse des projets et programmes d'assainissement en milieu rural.....	39
DEUXIEME PARTIE : UTILISATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT AUTONOME EN MILIEU RURAL ..	42
3 Contexte géographique et socio-économique des zones rurales au Niger .....	43
3.1 Contexte socio-économique spécifique des zones rurales enquêtées .....	44
3.2 Situation de l'alimentation en eau potable dans les zones d'étude .....	45
3.3 Situation de l'alimentation en eau potable des écoles et autres établissements publics dans les zones d'étude .....	46
4 Utilisation des ouvrages d'assainissement en milieu rural.....	46
4.1 Caractéristiques des ouvrages d'assainissement autonome en milieu rural .....	46
4.1.1 Au niveau des concessions familiales .....	46
4.2 Accès et besoins en ouvrage d'assainissement autonome .....	48
4.2.1 Collecte et traitement des excréta.....	48
4.2.2 Les eaux usées.....	52
4.3 Mode d'acquisition et financement des ouvrages d'assainissement autonome en milieu rural .	53

4.3.1	Au niveau des familles .....	53
4.3.2	Au niveau des places et établissements publics .....	55
4.4	Utilisation et entretien des ouvrages d'assainissement autonome en milieu rural .....	55
4.4.1	Au niveau des concessions familiales .....	55
4.4.2	Au niveau des places et établissements publics .....	58
<b>TROISIEME PARTIE : FACTEURS FAVORABLES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL .....</b>		
5	Facteurs favorables au développement du secteur de l'assainissement .....	61
5.1	Au niveau communautaire .....	62
5.2	Expériences des acteurs locaux .....	62
5.2.1	Au niveau des familles .....	62
5.2.2	Au niveau des leaders locaux .....	64
5.2.3	Au niveau des structures socio professionnelles et associatives locales .....	66
5.2.4	Au niveau des services déconcentrés de l'Etat .....	68
5.2.5	Au niveau des écoles .....	69
<b>QUATRIEME PARTIE : FACTEURS LIMITANT LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL .....</b>		
6	Facteurs limitant le développement du service de l'assainissement en milieu rural .....	71
6.1	Sur le plan technique .....	71
6.2	Sur le plan socio économique .....	71
6.3	Sur le plan sociologique .....	72
6.4	Sur le plan institutionnel .....	72
<b>CINQUIEME PARTIE : CONCLUSION/RECOMMANDATIONS .....</b>		
7	Conclusion/recommandations .....	75
<b>LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES .....</b>		
		100



## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AEPA</b>	<b>A</b> limentation en <b>E</b> au <b>P</b> otable et <b>l'</b> Assainissement
<b>AFD</b>	<b>A</b> gence <b>F</b> rançaise de <b>D</b> éveloppement
<b>AMA</b>	<b>A</b> gence <b>M</b> usulmane d' <b>A</b> frique
<b>ATPC</b>	<b>A</b> ssainissement <b>T</b> otal <b>P</b> iloté par la <b>C</b> ommunauté
<b>AUE</b>	<b>A</b> ssociation des <b>U</b> sagers de <b>l'</b> Eau
<b>BAD</b>	<b>B</b> anque <b>A</b> fricaine de <b>D</b> éveloppement
<b>BIE</b>	<b>B</b> udget de <b>l'</b> Investissement de <b>l'</b> Etat
<b>BM</b>	<b>B</b> anque <b>M</b> ondiale
<b>CFTEA</b>	<b>C</b> entre de <b>F</b> ormation <b>T</b> echnique en <b>E</b> au et <b>A</b> ssainissement
<b>COGES</b>	<b>C</b> omité de <b>G</b> estion
<b>CSI</b>	<b>C</b> entre de <b>S</b> anté <b>I</b> ntégré
<b>CPA</b>	<b>C</b> iment <b>P</b> ortland <b>A</b> rtificiel
<b>CNEA</b>	<b>C</b> ommission <b>N</b> ationale de <b>l'</b> Eau et de <b>l'</b> Assainissement
<b>CREPA</b>	<b>C</b> entre <b>R</b> égional pour <b>l'</b> Eau <b>P</b> otable et <b>l'</b> Assainissement à faible coût
<b>CRS</b>	<b>C</b> atholic <b>R</b> elief <b>S</b> ervices
<b>DHPES</b>	<b>D</b> irection de <b>l'</b> Hygiène <b>P</b> ublique et de <b>l'</b> Education pour la <b>S</b> anté
<b>DHR</b>	<b>D</b> irection de <b>l'</b> Hydraulique <b>R</b> urale
<b>DHUSUA</b>	<b>D</b> irection de <b>l'</b> Hydraulique <b>U</b> rbaine, <b>S</b> emi- <b>U</b> rbaine et de <b>l'</b> Assainissement
<b>DIEPA</b>	<b>D</b> écennie <b>I</b> nternationale de <b>l'</b> Eau <b>P</b> otable et de <b>l'</b> Assainissement
<b>DRSP</b>	<b>D</b> irection <b>R</b> égionale de la <b>S</b> anté <b>P</b> ublique
<b>ECOSAN</b>	<b>E</b> cological <b>S</b> anitation (Assainissement Ecologique)
<b>ENSP</b>	<b>E</b> cole <b>N</b> ationale de <b>S</b> anté <b>P</b> ublique
<b>FARM</b>	<b>F</b> ondation pour <b>l'</b> Agriculture et la <b>R</b> uralité dans le <b>M</b> onde
<b>HKI</b>	<b>H</b> elen <b>K</b> eller <b>I</b> nternational
<b>IDA</b>	<b>A</b> gence <b>I</b> nternationale de <b>D</b> éveloppement
<b>ITI</b>	<b>I</b> nternational <b>T</b> rachoma <b>I</b> ntiative
<b>JICA</b>	<b>C</b> oopération <b>J</b> aponaise
<b>LASDEL</b>	<b>L</b> aboratoire d' <b>E</b> tudes et de <b>R</b> echerches sur les <b>D</b> ynamiques <b>S</b> ociales et le <b>D</b> éveloppement Local
<b>MAEE</b>	<b>M</b> inistère français des <b>A</b> ffaires <b>E</b> trangères et <b>E</b> uropéennes
<b>MAT/DC</b>	<b>M</b> inistère de <b>l'</b> Aménagement du <b>T</b> erritoire et du <b>D</b> éveloppement <b>C</b> ommunautaire
<b>MEN</b>	<b>M</b> inistère de <b>l'</b> Education <b>N</b> ationale
<b>ME/LCD</b>	<b>M</b> inistère de <b>l'</b> Environnement et de la <b>L</b> utte <b>C</b> ontre la <b>D</b> ésertification
<b>MH</b>	<b>M</b> inistère de <b>l'</b> Hydraulique

<b>MID/SP</b>	<b>Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation</b>
<b>Mini AEP</b>	<b>Mini Adduction d'Eau Potable</b>
<b>MSP/LCE</b>	<b>Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre les Endémies</b>
<b>MUHC</b>	<b>Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadastre</b>
<b>Nbr</b>	<b>Nombre</b>
<b>OCB</b>	<b>Organisation Communautaire de Base</b>
<b>OFEDS</b>	<b>Office des Eaux du Sous Sol</b>
<b>OMD</b>	<b>Objectifs de Développement du Millénaire</b>
<b>ONG</b>	<b>Organisation Non Gouvernementale</b>
<b>PAEPAR</b>	<b>Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural</b>
<b>PASEHA</b>	<b>Programme d'Appui au Secteur Eau, Hygiène et Assainissement</b>
<b>PDC</b>	<b>Plan de Développement Communal</b>
<b>PDIL</b>	<b>Projet de Développement des Infrastructures Locales</b>
<b>PHA</b>	<b>Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement</b>
<b>PMAEPS</b>	<b>Projet Mini Adductions d'Eau Potable Solaires</b>
<b>PMH</b>	<b>Pompe à Motricité Humaine</b>
<b>PN-AEPA</b>	<b>Programme National pour l'Eau Potable et l'Assainissement</b>
<b>PSE</b>	<b>Projet Sectoriel Eau</b>
<b>PTF</b>	<b>Partenaires Techniques et Financiers</b>
<b>RGP/H</b>	<b>Recensement Général de la Population et de l'Habitat</b>
<b>SIAAP</b>	<b>Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne</b>
<b>TCM</b>	<b>Toilette à Chasse Manuelle</b>
<b>UE</b>	<b>Union Européenne</b>
<b>VIP</b>	<b>Ventiled Improved Pit latrin</b>
<b>WAWI</b>	<b>West African Water Initiative</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Répartition des zones entre l'équipe du consultant et celle Eau Vive

Tableau n° 2 : Répartition des villages visités par entité administrative, selon la zone et l'équipe concernée

Tableau n° 3 : Répartition et nombre de fiches d'enquête

Tableau n° 4 : Coûts de réalisation d'un bloc latrine VIP à trois compartiments

Tableau n° 5 : Participation des ménages au financement des ouvrages d'assainissement autonome

Tableau n° 6 : Types de latrines en milieu rural

Tableau n° 7 : Coûts de réalisation d'une latrine de type Sanplat

Tableau n° 8 : Coûts d'équipement des maçons pour la confection des dalles Sanplat

Tableau n° 9 : Principaux bailleurs dans le secteur de l'assainissement

Tableau n° 10 : Répartition des projets de promotion de l'hygiène et de l'assainissement par région

Tableau n° 11 : Ouvrages d'assainissement autonome au domicile selon les zones

Tableau n° 12 : Résultats globaux du recensement général RGP/H 2001

Tableau n° 13 : Evolution de la population par région

Tableau n° 14 : Population des sites d'enquête

Tableau n° 15 : Nature du terrain d'implantation des latrines

Tableau n° 16 : Caractéristiques des latrines dans les concessions familiales

Tableau n° 17 : Infrastructures d'assainissement de base

Tableau n° 18 : Besoins en infrastructures d'assainissement de base en milieu rural

Tableau n° 19 : Répartition des latrines publiques selon les chefs de famille

Tableau n° 20 : Répartition des latrines publiques selon les chefs de villag

Tableau n° 21 : Réalisation des puisards en milieu rural

Tableau n° 22 : Initiative de réaliser des ouvrages d'assainissement autonome au sein des familles

Tableau n° 23 : Coûts des différents ouvrages d'assainissement en milieu rural

Tableau n° 24 : Construction des latrines au niveau des concessions familiales

Tableau n° 25 : Utilisation des latrines

Tableau n° 26 : Raisons d'installation des latrines dans les ménages

Tableau n° 27 : Qualité du service d'utilisation des latrines

Tableau n° 28 : Utilisation des produits de vidange

Tableau n° 29 : Causes du manque de latrines dans les familles

Tableau n° 30 : Quelques appréciations des familles ne disposant pas de latrines

Tableau n° 31 : Hygiène et assainissement au sein des familles

Tableau n° 32 : Sources d'information sur les maladies

Tableau n° 33 : Pratiques d'hygiène et d'assainissement

Niger – Rapport final

Tableau n° 34 : Appréciations des chefs de village

Tableau n° 35 : Maîtrise des ouvrages d'assainissement par les élus locaux

Tableau n° 36 : Appréciations des élus

Tableau n° 37 : Rôle des élus pour l'assainissement dans la commune

Tableau n° 38 : Fabrication des latrines par les maçons

Tableau n° 39 : Rythme de construction des latrines par les maçons

Tableau n° 40 : OCB et assainissement

Tableau n° 41 : Agents de santé et assainissement

Tableau n° 42 : Capacité d'investissement des ménages pour la réalisation des latrines selon les principaux acteurs

Tableau n° 43 : Maîtrise par les acteurs locaux des normes et de la stratégie nationale en matière d'assainissement

## LISTE DES FIGURES

- Figure 1 : Bloc latrines à deux compartiments à fosse simple (PSE)
- Figure 2 : Latrines VIP en instance de mise en service à l'autogare de Maradi (Projet TMN)
- Figure 3 : Bloc latrines à deux compartiments à double fosse (JICA)
- Figure 4 : Latrines type TCM
- Figure 5 : Latrines VIP modèle ESAMIS à Gamji (région de Maradi)
- Figure 6 : Superstructure en banco à Bamo (région de Maradi)
- Figure 7 : Superstructure en matériaux définitifs à Aguié (région de Maradi)
- Figure 8 : Latrine traditionnelle quartier Bourja, Maradi
- Figure 9 : Latrine traditionnelle à Kantché (région de Zinder)
- Figure 10 : Clôture de la latrine sanplat en tiges de mil à Allah Karabo (département de Madarounfa)
- Figure 11 : Latrines VIP publique non utilisée à Chadakori (département de Guidan Roudji)
- Figure 12 : Latrines VIP promues par la Croix Rouge dans la région de Tahoua
- Figure 13 : Latrines ECOSAN : Base de projet PPILDA à Aguié (région de Maradi)
- Figure 14 : Latrine VIP scolaire abandonnée après remplissage
- Figure 15 : Latrine traditionnelle abandonnée après le remplissage à Kourya (région de Maradi)

# 1 Introduction

L'ONG Eau Vive avec l'appui financier de l'AESN, de FARM, du SIAAP et du MAEE, a confié au Bureau d'études Ingénierie et Services Eau Assainissement, Architecture et Urbanisme (ISEAU) la réalisation d'une étude au Niger sur les conditions de réussite d'une diffusion à grande échelle de systèmes autonomes d'assainissement en milieu rural au Sahel. Conformément au plan de l'étude et aux termes de référence, les travaux ont été menés conjointement par l'équipe d'Eau Vive Niger et celle du consultant national ISEAU selon une planification et une organisation préalablement établies.

Le présent rapport a été rédigé par le consultant pays (ISEAU) avec la participation active de l'équipe d'Eau Vive (référant, Directeur Pays Eau Vive).

Après la partie introductive (rappel des objectifs, méthodologie, difficultés rencontrées), le document présentera trois parties :

Première partie :	Analyse documentaire
Deuxième partie :	Utilisation des ouvrages d'assainissement autonome en milieu rural
Troisième partie :	Facteurs favorables au développement du secteur de l'assainissement en milieu rural
Quatrième partie :	Facteurs limitant le développement du secteur d'assainissement en milieu rural
Cinquième partie :	Conclusion / Recommandations

## 1.1 Rappel des objectifs et résultats attendus

L'objectif principal de l'étude est d'identifier les conditions techniques, financières, économiques et sociales, organisationnelles et institutionnelles favorables au développement de l'assainissement autonome en milieu rural. Les conditions favorables seront d'abord identifiées parmi les pratiques éprouvées et existantes dans notre pays. De même les contraintes ou obstacles au développement de l'assainissement autonome en milieu rural seront identifiés et feront l'objet de propositions ou innovations en vue d'améliorer l'assainissement autonome en milieu rural.

Les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants :

- Contribuer à la progression de l'assainissement autonome, par :
- la promotion de messages appropriés ;
- le renforcement des moyens de sensibilisation et des canaux de diffusion ;
- la formation de maçons à des techniques adaptées pour la construction de latrines à faible coût ;
- l'appui à l'organisation de filières professionnelles ;
- la recherche et la promotion de modes de financement locaux appropriés ;

- la formulation de propositions pour améliorer le contexte réglementaire et législatif ;
- Réduire l'intervention extérieure par la rencontre de la demande des familles avec l'offre des maçons, à un coût accessible ;
- Réduire le coût de construction des latrines publiques et/ou familiales.

Pour atteindre ces objectifs il est prévu un certains nombre d'activités à mener dont :

Une étude documentaire, de capitalisation, qui englobe une revue des différents ouvrages d'assainissement mis en place dans les zones rurales concernées par l'étude (types de construction, origine, coûts, localisation, caractéristiques hydrogéologiques et pédologiques locales, etc.), un recensement et une visite des zones des principaux programmes et des entretiens avec les acteurs intervenant dans le domaine de l'équipement en assainissement autonome (ouvrages, sensibilisation, formation, etc.) ainsi qu'une étude sur les aspects organisationnels et le cadre législatif et réglementaire relatif à l'assainissement en milieu rural.

Une enquête de terrain qui comprendra la vérification de l'utilisation des différents types d'ouvrage (latrines VIP à double fosse ventilées, toilettes à chasse manuelle, latrines ECOSAN, latrines à fosse septique, latrines à double fosse ventilée, latrines traditionnelles ou améliorées, avec ou sans dalle béton, etc.), un bref rappel du contexte et des conditions de construction des latrines concernées (année, projet, coût, % de contribution locale et de subvention, entreprise de travaux ...), des rencontres avec les utilisateurs de latrines construites dans le cadre de programmes antérieurs, ou à leurs propres frais hors programme, et une vérification de la bonne utilisation de la (ou des) fosse(s), la fréquence des vidanges, l'état d'entretien des latrines, de l'abri et des abords, et enfin un recueil de l'avis des utilisateurs sur leurs changements de comportement, sur la durabilité de l'équipement, son coût, sa reproductibilité.

Un recensement et l'analyse de l'expérience des acteurs locaux (services d'hygiène et de santé, autorités coutumières, administratives et religieuses, familles, maçons, etc.).

## 1.2 Organisation et déroulement de l'étude

### 1.2.1 Organisation

L'organisation de l'étude a été centrée autour de deux axes principaux à savoir :

- La revue documentaire (contexte, politique nationale, textes et règlements, normes, plans types, taux d'équipement, etc.) ;
- Les enquêtes de terrain, elles-mêmes réparties en 2 catégories :
  - Les enquêtes dans les zones d'anciens programmes d'assainissement ;
  - Les enquêtes dans les zones où il n'y a pas eu de programme d'assainissement identifié, et qui seront situées à proximité d'un ancien programme.

Pour ces enquêtes trois types d'outils ont été utilisés :

Les questionnaires administrés au niveau des familles et de quatre autres acteurs importants à savoir, l'agent de santé, l'agent d'hygiène, le maçon, l' élu local ;

Les guides d'entretien qui ont permis non seulement de poursuivre l'échange sur une base plus ouverte, selon l'expérience et les propositions de l'interlocuteur mais aussi d'interroger d'autres

acteurs, en fonction d'une piste identifiée localement et selon les opportunités offertes (imam, chef de village, responsable de groupement, de comité de point d'eau, de salubrité, etc.) ;

Le bloc note qui a permis de relever au fur et à mesure toutes les observations utiles, idées ou propositions qui n'entraient pas dans le cadre des 2 outils précédents.

## 1.2.2 Échantillonnage des zones à étudier

Au Niger, la zone géographique de l'étude a porté sur 4 régions à savoir Dosso, Maradi, Tillabéry et Zinder.

Ces quatre régions découlent de la liste de projets et programmes d'assainissement identifiés lors de la recherche documentaire. Le nombre, la liste des projets à documenter ainsi que la liste des projets à référencer ont été définis conjointement par la consultant pays et l'équipe d'Eau Vive. Ces listes ont été définies en tenant compte de la diversité traduite à travers les critères ci après :

- L'ancienneté du programme ;
- La répartition géographique à travers le pays ;
- Le type de latrines mises en place (par ex. VIP, Sanplat , Ecosan , etc.) ;
- L'approche du programme (davantage porté sur l'équipement, ou sur la formation, etc.).

## 1.2.3 Inventaire des programmes

Au total, 30 projets et programmes (voir liste en annexe) ont été inventoriés dont 3 sont terminés depuis plus de 10 ans, 4 terminés depuis plus de 5 ans et moins de 10 ans, et 23 en cours d'exécution.

Parmi les projets et programme recensés, 8 sont exclusivement d'assainissement et les 22 autres comportent des composantes d'assainissement plus ou moins importantes.

**Tableau 1**

Répartition des zones entre l'équipe du consultant et celle Eau Vive

	Nombre de projets et ou programmes à inventorier	Nombre de projets et ou programmes dont les zones sont à visiter	Nombre de projets et ou programmes à documenter
<b>Equipe du consultant</b>	20	7	7
<b>Equipe Eau Vive</b>	10	5	3

Afin de couvrir plusieurs villages, au niveau de chacune de 10 zones (départements) à visiter, trois communes rurales ont été retenues et au niveau de chaque commune quatre villages à visiter. Pour ces quatre villages, 2 sont situés dans une zone programme et les 2 autres dans une zone hors programme.

Les entités retenues au niveau de chaque zone sont précisées dans le tableau ci-dessous. Les quatre villages retenus au niveau de chaque commune sont nommément identifiés à l'issu de l'entretien avec l'agent d'hygiène et l'agent de santé au niveau des districts sanitaires ou CSI respectifs.

**Tableau 2**

Répartition des villages visités par entité administrative, selon la zone et l'équipe concernée

Régions	Départements	Communes	Nombre de villages		Equipe concernée	
			Zone programme	Zone hors programme		
Zinder	Mirriah	Tirmini	2	2	Consultant	
		Mirriah	2	2		
		Gouna	2	2		
	Kantché	Dan Barto	2	2	Eau Vive	
		Yaouri	2	2		
		Doungou	2	2		
	Magaria	Doungass	2	2		
		Dan Tchiao	2	2		
		Dogo Dogo	2	2		
Maradi	Madarounfa	Serkin Yamma				Eau Vive
		Safo	2	2		
		Djirataoua	2	2		
	Aguié	Tachadoua	2	2	Consultant	
		Aguié	2	2		
		Gazoua	2	2		
	Dakoro	Kornaka	2	2	Eau Vive	
		Dan Goulbi	2	2		
		Ajékoria	2	2		
	Mayahi	Kanem Bakaché	2	2	Consultant	
		Serkin Haoussa	2	2		
		Mayahi	2	2		
	Tessaoua	Tessaoua	2	2		
		May Djirgui	2	2		
		Koona	2	2		
Dosso	Dogon Doutchi	Dogon Doutchi	2	2		Eau Vive
		Dan Kassari	2	2		
		Matankari	2	2		
Tillabéri	Say	Torodi	4	4	Eau Vive	

Soit 112 villages au total (56 villages enquêtés par l'équipe consultant et 56 par Eau Vive).

## 1.2.4 Répartition des enquêtes par zone et catégorie d'acteurs

60 questionnaires à administrer aux ménages (familles) et acteurs de base				
<b>Zones de programmes</b>	12 ménages	6 ménages	6 ménages	26 questionnaires auprès des autres acteurs de base (selon le contexte local : disponibilité, existence ou pas de certains acteurs) <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chef de village (3)</li> <li>➤ Imam (3)</li> <li>➤ Directeur d'école ou autre fonctionnaire (3)</li> <li>➤ Agent d'hygiène (5)</li> <li>➤ Agent de santé (3)</li> <li>➤ Elu local (3)</li> <li>➤ Maçon (3)</li> <li>➤ OCB (comité, AUE, Fada, etc.) (3)</li> </ul>
	Equipés de latrines améliorées	Equipés de latrines traditionnelles	Sans aucun système d'assainissement	
34 questionnaires à administrer aux ménages (familles) et acteurs de base				
<b>Zones hors programmes</b>	9 ménages	9 ménages	9 ménages	26 questionnaires auprès des autres acteurs de base (selon le contexte local : disponibilité, existence ou pas de certains acteurs) <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chef de village (3)</li> <li>➤ Imam (3)</li> <li>➤ Directeur d'école ou autre fonctionnaire (3)</li> <li>➤ Agent d'hygiène (5)</li> <li>➤ Agent de santé (3)</li> <li>➤ Elu local (3)</li> <li>➤ Maçon (3)</li> <li>➤ OCB (comité, AUE, Fada, etc.) (3)</li> </ul>
	Equipés de latrines améliorées	Sans aucun système d'assainissement		

## 1.2.5 Répartition de la charge de travail entre les deux équipes de terrain

**Tableau 3**  
Répartition et nombre  
de fiches d'enquête

	Equipe du consultant					Equipe Eau Vive					TOTAL
	Nombre de zones	Nombre de fiches				Nombre de zones	Nombre de fiches				
		Ménages équipés de latrines améliorées	Ménages équipés de latrines traditionnelles	Ménages sans système d'assainissement	Autres acteurs de base		Ménages équipés de latrines améliorées	Ménages équipés de latrines traditionnelles	Ménages sans système d'assainissement	Autres acteurs de base	
<b>Zones de programmes</b>	5	60	30	30	130	5	60	30	30	130	500
<b>Zones hors programmes</b>	5		45	45	130	5		45	45	130	440
<b>TOTAL</b>	10	60	75	75	260		60	75	75	260	
		470					470				

## 1.3 Déroutement de l'étude

### 1.3.1 Chronogramme des activités

Les activités se sont déroulées chronologiquement selon le planning établi conjointement entre l'équipe du consultant pays et celle d'Eau Vive (voir en annexe). Ce programme prévoit le démarrage effectif des travaux au début du mois de mai 2009 pour se terminer en fin juillet de la même année.

### 1.3.2 Collecte des données sur le terrain

La collecte des données sur le terrain s'est déroulée simultanément par les deux équipes, chacune en ce qui la concerne. Dans chaque village, la visite commence par les salutations et les présentations (composition de l'équipe et objet de la visite). Pour la collecte des données sur le terrain, une fois sur place, notre équipe se présente chez les autorités. Ensuite, l'équipe procède à l'identification des différentes cibles dans le village (familles, maçons, imams, etc.). Les questionnaires sont ensuite administrés respectivement pour chacune de cibles identifiées.

Ainsi au total, 857 fiches d'enquêtes toutes catégories confondues ont été remplies à l'issue des entretiens avec les différentes cibles (chefs de famille, Imams, chefs de village, OCB, élus, maçons, agents d'hygiène, agents de santé, etc.). Le détail du nombre de fiches par cible est joint en annexe.

## 1.4 Contraintes rencontrées

La principale contrainte a été celle du délai relativement court accordé pour l'exécution de l'étude notamment pour la collecte des données sur le terrain. Pour atténuer les effets de cette contrainte le consultant a doublé les équipes et les moyens matériels et logistiques.

Pour la collecte des données sur le terrain, les difficultés ont été de plusieurs ordres :

- La période d'enquête a coïncidé avec l'installation de la saison des pluies dans plusieurs zones, et les ménages ne pouvaient être disponibles qu'aux heures tardives de l'après midi ou en soirée ;
- La plupart des élus (Maires ou Vice-maires) n'étaient pas non plus disponibles immédiatement
- Certains questionnaires (chefs de famille) étaient relativement longs à administrer ;
- Certains villageois étaient réservés quant à fournir des informations compte-tenu de certaines promesses antérieures non-exécutées par des projets, programmes, ONG ou politiciens lors de leurs passages ;
- Les données statistiques et chiffrées (population, nombre d'ouvrages d'assainissement, budget assainissement, etc.) ne sont que faiblement maîtrisées par les agents de santé, les techniciens d'assainissement, les élus ;
- Enfin, il faut noter la difficulté liée à la traduction des questions dans la langue locale, ou vice-versa pour les réponses, notamment en ce qui concerne les recommandations des différentes personnes interviewées.

## PREMIERE PARTIE : ANALYSE DOCUMENTAIRE

# 2 Analyse documentaire

## 2.1 Revue des ouvrages d'assainissement autonome en milieu rural

Au Niger, les principaux ouvrages d'assainissement autonome en milieu rural diffèrent selon qu'ils équipent un établissement public (établissements scolaires, centres de santé, marché ruraux, mosquées, etc.) ou une entité privée (concession familiale).

### 2.1.1 Ouvrages d'assainissement autonome dans les établissements et places publiques en milieu rural

#### 2.1.1.1 Dans les places publiques (marchés, autogares, etc.)

Les ouvrages d'assainissement autonome au Niger situés dans les lieux publics (autogares, places de marché, places publiques dans les villages, etc.) se composent essentiellement des latrines VIP et des TCM. Ces latrines sont parfois combinées avec des toilettes dont les usages sont généralement séparés entre les hommes et les femmes. Le nombre de cabines pour WC et pour toilettes est très variable (1 à 6) et dépend du projet initiateur de l'action et du contexte spécifique de la place publique à équiper.

En outre, on enregistre quelques rares latrines traditionnelles dans certains établissements scolaires et places publiques. Ces latrines sont réalisées à l'initiative propre de la direction de l'école ou de quelques personnes de bonne volonté. L'utilisation de ces latrines se réduit souvent à quelques personnes (entourage des promoteurs ou des maîtres pour le cas des établissements scolaires).

#### *Les latrines VIP*

Les ouvrages d'assainissement autonome dans les établissements publics en milieu rural au Niger se composent essentiellement de latrines à fosse ventilée (VIP). Ces ouvrages sont constitués en majorité de blocs latrines comprenant plusieurs compartiments à simple fosse et dans une moindre mesure de blocs latrines à plusieurs compartiments à double fosse.

**Figure 1**

Bloc latrines à deux compartiments à fosse simple (PSE)

**Figure 2**

Latrines VIP en instance de mise en service à l'autogare de Maradi (Projet TMN)



La latrine VIP à fosse se compose de :

- la fosse qui reçoit les excréments et les liquides et qui peut être simple, ou double ;
- la dalle de couverture comportant les trous de défécation et de ventilation ;
- la superstructure qui permet d'assurer l'intimité de l'utilisateur, elle peut être de différentes formes (rectangulaire, circulaire ou en spirale) ;
- le tuyau de ventilation, muni à son extrémité supérieure d'un grillage, il sert aussi à piéger les mouches.

La réalisation de ces ouvrages est généralement faite lors de la construction des infrastructures communautaires notamment les travaux d'alimentation en eau potable (mini adduction d'eau potable, forages villageois d'exploitation avec PMH) et de travaux de construction de bâtiments (établissements scolaires ou de santé).

Les blocs latrines dans les établissements publics (écoles, centres de santé) et places publiques sont en nombre insuffisant car lors de leur conception il n'est que rarement tenu compte du nombre d'usagers potentiels, ni de leur évolution probable dans le temps.

Outre le problème généralisé de l'entretien de ces ouvrages, s'y s'ajoute leur abandon fréquent par les responsables de ces établissements dès leur premier remplissage.

Cependant, depuis quelques années on constate un regain d'intérêt de la part de nombreux intervenants pour améliorer le cadre sanitaire notamment dans les établissements scolaires. Ainsi, beaucoup de bailleurs de fonds (UNICEF, IDA, etc.) et d'ONG initient des travaux de construction de latrines notamment pour les établissements qui n'en disposent pas encore.



**Figure3**  
Bloc latrines à deux  
compartiments à double  
fosse (JICA)



Dans chaque cabine VIP à double fosse, il y a deux trous de défécation dont l'un est en service et l'autre fermé. Le processus de vidange de ces latrines se fait comme suit :

- Fermer le trou de défécation de la fosse en service, lorsque celle-ci est remplie ;
- Après une période de repos d'au moins deux ans, enlever la dalle de vidange et évacuer les boues de la fosse ;
- Les boues ainsi stabilisées peuvent être retirées à l'aide de pelles et de seaux pour être utilisées comme engrais, enfouies ou être transportées dans une zone de dépôtage.

La pérennité d'un ouvrage dépend de sa maintenance et d'un entretien régulier. Les latrines VIP à double fosse sont d'une maintenance et d'un entretien faciles :

- Vérifier régulièrement si les grillages du tuyau de ventilation sont en place et ne sont pas troués ;
- Nettoyer régulièrement le plancher de la cabine avec le moins d'eau possible ;
- Ne jamais admettre les eaux domestiques dans la fosse ;
- Ne pas jeter les ordures dans la fosse ;
- Ne jamais utiliser les 2 fosses en même temps ;
- Ne jamais se laver dans la latrine ;
- Maintenir la porte de la cabine toujours fermée ;
- Ne jamais verser de grande quantité de produit chimique dans la fosse ;
- Enlever à l'aide d'une pelle et de seaux, etc. les boues contenues dans la fosse après deux ans de compostage.

Le coût des latrines VIP est très variable dans le temps (le prix de ciment a doublé en dix ans) et selon le nombre de cabines. Pour les VIP à simple fosse, le prix de revient varie de 155.000 FCFA (PSE) à plus de 250.000 FCFA (CREPA). Pour ces dernières, le coût de main d'œuvre du maçon varie entre 6.000 FCFA et 10.000 FCFA selon la zone.

Pour les VIP double fosse, le prix de revient pour une double cabine est de l'ordre de 1.300.000 FCFA (PHV Dosso) à 1.400.000 FCFA (PSE). Ces coûts unitaires sont de 2.800.000 FCFA pour les VIP à quatre cabines.

**Tableau 4**

Coûts de réalisation  
d'un bloc latrine VIP à  
trois compartiments

Désignation	Prix total
<b>Terrassement</b>	153 850
<b>Fondation, soubassement</b>	203 215
<b>Maçonnerie et BA</b>	761 180
<b>Enduit revêtement</b>	147 594
<b>Menuiserie</b>	111 600
<b>Peinture</b>	12 191
<b>Total général FCFA</b>	1 389 629

### **Les latrines TCM**

Les latrines implantées sur des lieux publics (marchés ruraux, autogares, etc.) sont pour la plupart des latrines TCM (toilettes à chasse manuelle). Ces latrines comportent généralement deux compartiments respectivement pour les femmes et pour les hommes. La plupart de ces latrines ont des cabines WC et des cabines douches.

La TCM comporte une cuvette de défécation, un siphon hydraulique et une conduite qui mène à une fosse. La chasse est faite avec une faible quantité d'eau déversée manuellement après chaque usage. Le siphon placé sous la cuvette, en gardant toujours un petit volume d'eau, empêche la remontée des odeurs de la fosse. Ce système nécessite malgré tout une assez bonne disponibilité en eau, et ne peut être recommandé à priori que là où il existe un point d'eau proche et pérenne ou un réseau d'adduction.

**Figure 4**

Latrines type TCM





Le coût est très variable selon les modèles :

- Les latrines TCM à quatre compartiments, réalisées en milieu rural par le PSE coûtent en moyenne 1.400.000 FCFA ;
- Les latrines TCM à 2 postes, financées par Danida coûtaient, en 2005, environ 1.000.000 FCFA.
- Le bloc de douches et toilettes (quatre compartiments dont deux pour la douche et deux pour les toilettes) financé par le FSIL à Guidan Roumdji ont coûté environ 8.000.000 FCFA.
- Les 2 douches publiques financées par le PDIL (Projet de Développement des Infrastructures Locales) à Dosso ont coûté 30.000.000 FCFA.

### 2.1.1.1 Les ouvrages d'assainissement autonome dans les établissements scolaires en milieu rural

Dans les établissements scolaires en milieu rural au Niger, les latrines - lorsqu'elles existent - se composent de modèles VIP, TCM et de latrines traditionnelles. Cependant, pour les écoles traditionnelles (construites en paillottes ou banco), il manque cruellement d'ouvrages d'assainissement autonome.

La couverture en latrines des écoles primaires était de l'ordre de 20 % à l'échelle nationale d'après les statistiques éducatives 2006-2007. Ce taux reflète le pourcentage d'écoles équipées, sans tenir compte du taux de satisfaction pour les écoles qui disposent de latrines. Il existe une certaine disparité entre les régions, Niamey ayant un taux de couverture de 68 % alors que Diffa n'atteint que 10 %. On peut penser que ces taux ont évolué au cours des 2 dernières années compte tenu des programmes de latrinisation scolaire en cours.

**Figure 5**

Latrines VIP modèle  
ESAMIS à Gamji  
(région de Maradi)



Lorsqu'elles existent, les latrines scolaires sont utilisées à la fois par les élèves (filles et garçons) et par le personnel enseignant. A Dougou, la latrine est aussi utilisée par les villageois.

La gestion et le suivi de ces latrines sont assurés par l'administration des établissements très souvent en rapport avec les Comités de Gestion des écoles (COGES). Les opérations d'entretien (balayage, nettoyage) sont assurées essentiellement par les élèves organisés en groupes de travail. Cependant, dans certains établissements (Dougou, Dan Tchiao, Mallawa) ces opérations quotidiennes d'entretien des latrines sont réalisées par des manœuvres à la charge des COGES respectifs.

## 2.1.2 Ouvrages d'assainissement autonome dans les concessions familiales en milieu rural

Les ouvrages d'assainissement autonome dans les zones rurales au Niger se composent de :

- Latrines traditionnelles ;
- Latrines améliorées à base de dalle Sanplat ;
- Latrines ECOSAN ;
- Latrines à fosse ventilée (VIP).

Ces latrines sont généralement au nombre d'une unité, quelque que soit la taille de la famille ou le statut du chef de famille. Parmi les familles équipées, environ 89% n'ont qu'une seule latrine indépendamment du type de latrine. Le tableau ci-dessous montre qu'en milieu rural, les ouvrages d'assainissement autonome se composent majoritairement des latrines améliorées à base de dalle Sanplat suivi dans une moindre mesure, des latrines traditionnelles. Les VIP sont très rares et se rencontrent exceptionnellement au domicile de certains fonctionnaires (agent de santé, maîtres d'école, etc.).

Le coût moyen des latrines construites en matériaux définitifs est assez variable. Il est en moyenne de 120.000 FCFA, dont environ 6.000 FCFA de main d'œuvre.

Le financement des ces différentes infrastructures est assuré à la fois par les projets et programmes et par les ménages bénéficiaires. La participation des ménages est variable selon le type d'ouvrages (Sanplat, ECOSAN, VIP) et le projet ou programme initiateur des activités. Seules les latrines traditionnelles sont prises en charge à 100% par le ménage qui en est l'initiateur.

**Tableau 5**  
Participation des ménages au financement des ouvrages d'assainissement autonome

Désignation	Quantité	Coût estimatif FCFA	Prise en charge par :
<b>Ciment</b>	1 à 7 sacs	8.500 à 59.500	Le projet
<b>Fer</b>	1/2 à 7 barres	800 à 9.400	Le projet
<b>Fouilles</b>	2 à 3 m3	2.000 à 3.000	Le ménage
<b>Briques de banco</b>	150 à 200	2 500 à 3.000	Le ménage
<b>Gravier</b>	451	5.000	Le ménage sauf dans la région de Diffa où le gravier est particulièrement rare
<b>Sable</b>	451	500	Le ménage
<b>Eau</b>	0,42 à 1.4 m3	210 à 750	Le ménage

<b>Tube PVC</b>	2 à 3 m	2.000	Le projet
<b>Claustras</b>	10 à 14	3.000	Projet ou ménage
<b>Main d'œuvre du maçon</b>	Forfait ou en nature (produits agro-pastoraux)	1.750 à 10.000	Ménage
<b>Main d'œuvre du maçon pour la construction de la fosse en briques pleines</b>	Forfait	25.000	Prise en charge par 3 projets

**Tableau 6**

Types de latrines en milieu rural  
(source enquêtes)

Types de latrines	Nombre	%
<b>VIP</b>	1	1 %
<b>Sanplat</b>	80	57 %
<b>Traditionnelles</b>	40	28 %
<b>Autres</b>	20	14 %
<b>Total</b>	141	100 %

### **Les latrines traditionnelles**

Les latrines traditionnelles se caractérisent par :

- Une fosse de profondeur et diamètre variables (environ 2 m de profondeur, 1 m de diamètre) ;
- Une dalle construite en matériaux locaux (bois, terre) parfois revêtue de mortier de ciment ;
- Un trou de défécation rond ou carré et généralement ouvert ;
- Une superstructure en matériaux locaux (tiges ou banco), très souvent sans toit ;
- L'absence de conduit d'aération.

Elles constituent la première infrastructure d'assainissement autonome en milieu rural. Ces ouvrages sont à l'initiative propre de la famille et sont réalisés presque exclusivement avec des matériaux locaux. Malgré leur caractère traditionnel, ces ouvrages sont en nombre très limité dans les villages. Leur nombre par village dépasse rarement la dizaine et est fonction de la taille du village et du contexte socio-économique, culturel et environnemental de la localité. Près du tiers des villages hors zone programme visités dans le cadre de cette étude ne disposent d'aucune latrine traditionnelle. Cette situation serait due à plusieurs raisons dont la faible prise de conscience de la population et des dirigeants sur les questions d'assainissement, le peu de connaissance sur les rapports entre l'assainissement et la santé, la pauvreté et l'ignorance auxquelles s'ajoutent les pratiques ancestrales en matière de défécation.

Sur 141 familles disposant d'une latrine, 40 sont des latrines traditionnelles (28%).

Les latrines traditionnelles ont l'avantage d'être bien acceptées et intégrées aux habitudes de la population. En outre, elles ne coûtent pas chères, elles peuvent être totalement réalisées par le ménage sans aucune intervention extérieure et leur fonctionnement ne nécessite pas d'eau.

**Figure 6**

Superstructure en banco à Bamo (région de Maradi)



**Figure 7**

Superstructure en matériaux définitifs à Aguié (région de Maradi)



Au titre des inconvénients de la latrine traditionnelle, on peut citer :

- Le manque de protection quant à la prolifération des vecteurs de maladie (mouches, cafards, etc.) ;
- Des conditions d'utilisation inadaptées à une bonne évacuation des déjections (écoulement des urines hors de la fosse, déchets sur les bordures du trou de défécation) ;
- Les nuisances (odeurs) ;
- Les effondrements fréquents ;
- La quasi impossibilité de vidanger sans altérer la structure.

**Figure 8**

Latrine traditionnelle  
quartier Bourja, Maradi

**Figure 9**

Latrine traditionnelle à  
Kantché (région de  
Zinder)



L'entretien des latrines traditionnelles se limite essentiellement au balayage de l'enceinte. La structure en matériaux locaux n'accepte pas le nettoyage à l'eau.

Une fois remplie, la latrine traditionnelle est généralement abandonnée au profit d'une nouvelle infrastructure de même nature.

### ***Les latrines améliorées à base de dalle Sanplat***

Les latrines améliorées à base de dalle Sanplat constituent les principaux ouvrages promus par les différents projets et programmes en zone rurale au Niger. La réalisation des premiers ouvrages date des années 90 avec l'ONG Global 2000 et le projet d'Hydraulique villageoise financé par les Pays-Bas dans la région de Dosso.

Les éléments qui caractérisent ce type de latrine sont les suivants :

- Une fosse simple, parfois double, qui reçoit les excréta :
  - o Diamètre de 1 m à 1,5 m selon la taille de la dalle ;
  - o Profondeur de 2 m à 4 m selon le contexte hydrogéologique local (niveau statique de la nappe phréatique) ;
  - o Matériaux utilisés : briques sèches ou cuites, enduites de ciment, ou plus rarement parpaings de béton ;
- Une dalle de couverture comportant les trous de défécation et de ventilation ; la forme de la dalle permet de drainer aisément les urines à l'intérieur de la fosse par le trou de défécation ;
  - o Diamètre de 1 m à 1,50 m
  - o Epaisseur de 20 cm
  - o La dalle en dôme comporte à l'arrière un trou de ventilation (par tube ou colonne de claustras), au centre un trou de défécation en forme de semelle et de part et d'autre une paire de pose pieds également en forme de semelle ;
  - o Matériaux de réalisation : ½ sac de ciment CPA de 50 kg, 6 ml fer à béton ø6 ;

- Une superstructure qui permet d'assurer l'intimité de l'utilisateur : généralement en matériaux locaux (tiges, banco, banco avec enduit en mortier de ciment), de forme circulaire, rectangulaire ou en spirale, avec ou sans toiture.

Les boues qui s'accumulent dans la fosse peuvent être évacuées si les parois de la fosse sont suffisamment consolidées.

La fosse doit être vidangée lorsque son contenu arrive à 0,5 m au dessous de la dalle de couverture.

La vidange peut se faire de la manière suivante:

- Creuser une nouvelle fosse servant à recevoir les boues de vidange ; cette nouvelle fosse peut être construite dans le périmètre de la concession, si sa superficie est suffisante, ou à l'extérieur dans une zone de dépotage éloignée de tout point d'eau et sous contrôle des autorités et services techniques locaux ;
- Enlever la dalle de la latrine;
- Retirer les boues de la fosse à l'aide de pelle, seaux, etc. ;
- Transférer les boues de vidange vers la nouvelle fosse préalablement creusée ;
- Recouvrir de terre la fosse contenant les boues ;
- Nettoyer les alentours immédiats avant et après la vidange.

Si les parois de la première fosse ne sont pas d'une grande qualité (briques de banco par exemple), une alternative consiste à combler de terre la fosse avec ses boues, et à en construire une seconde dans le périmètre de la concession, vers laquelle on déplace la dalle et la superstructure.

Dans un cas comme dans l'autre, les boues de vidange sont compostées dans un délai de 2 à 3 ans après le dépotage, et peuvent être utilisées à des fins agricoles.

**Figure 10**

Clôture de la latrine sanplat en tiges de mil à Allah Karabo (département de Madarounfa)



La pérennité d'un ouvrage dépend de sa maintenance et d'un entretien régulier. Les latrines à dalle Sanplat sont d'une maintenance et d'un entretien faciles qui se résument aux points suivants :

- Nettoyer la dalle après chaque usage, avec le moins d'eau possible ;
- Ne jamais admettre les eaux domestiques dans les fosses ;
- Ne pas jeter les ordures dans la fosse ;

- Ne jamais se laver dans la latrine ;
- Maintenir fermée la porte de la cabine, lorsqu'elle existe ;
- Ne jamais verser de produits chimiques en quantité dans la fosse ;

Au titre des avantages des latrines améliorées à base de dalle Sanplat on peut citer :

- Le faible besoin en eau, limité au nettoyage ;
- La commodité et la facilité d'usage même pour les enfants ;
- La facilité d'entretien (balayage et nettoyage aisés) ;
- La possibilité de réutiliser la dalle d'une fosse à une autre après vidange ;
- La facilité de maîtriser et de reproduire localement la technique de construction ;
- La promotion du secteur privé et des maçons locaux.

Compte tenu du poids relativement important de la dalle, la fosse doit être renforcée pour son maintien. Il est recommandé d'équiper la dalle d'une conduite d'aération, sans quoi on assiste à chaque usage à un dégagement d'odeurs dans les alentours de la latrine.

L'une des raisons de l'intérêt de latrines Sanplat est son coût relativement accessible pour beaucoup de familles en milieu rural. Le coût moyen de ces latrines est en moyenne de 30.000 à 45.000 FCFA pour les fosses maçonnées en briques de matériaux locaux et enduites au mortier de ciment, au moins dans la partie supérieure de la fosse. Cependant, ce coût est facilement doublé si un enduit plus épais est appliqué sur toute la surface des parois de la fosse, et si la superstructure est construite en matériaux définitifs.

Le tableau ci-dessous donne le détail du coût de réalisation d'une latrine à dalle Sanplat. A ces coûts s'ajoutent l'équipement et la formation des maçons locaux chargés de la confection et de la promotion de ces ouvrages.

**Tableau 7**

Coûts de réalisation  
d'une latrine à dalle  
Sanplat

Désignation	Unité	Prix Unitaire	Quantité	Total (FCFA)
<b>1. Construction de la dalle SANPLAT</b>				
Ciment CPA pour construction dalle SANPLAT	Sac	8 500	0,50	4 250
Fer à béton pour armature de la dalle SANPLAT (1 barre de 6 mm)	Barre	900	1,00	900
Transport des matériaux de construction du hef- lieu de région au village	Forfait			500
<b>Sous total</b>				<b>5 650</b>
<b>2. Fosse</b>				
Creusement d'une fosse de 1,30 m de diamètre et 2 à 3 m de profondeur	U	5 000	1,00	5 000
Briques en matériaux locaux (200 briques/ latrine)	U	25	200,00	5 000
Ciment CPA pour enduit intérieur de la fosse	sac	8 500	1,25	10 625
<b>Sous total</b>				<b>7 500</b>
<b>3. Superstructure</b>				
Matériaux mur (banco, bois, tiges, briques ...)	forfait	8 000		8 000

Toiture en matériaux locaux	forfait	7 000		7 000
<b>Sous total</b>				15 000
<b>4. Main d'œuvre maçon</b>		4 000		4 000
<b>TOTAL</b>				32 150

**Tableau 8**

Coûts d'équipement des maçons pour la confection des dalles Sanplat

Désignation	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant (CFA)
Pelle	Unité	3 000	1	3 000
Truelle	Unité	1 300	1	1 300
Spatule	Unité	750	1	2 500
Cisailles	Unité	15 000	1	15 000
Seau de 20 l	Unité	5 000	1	5 000
Taloche en bois	Unité	500	1	500
Paire de gants	unité	2 000	1	2 000
Mètre ruban de 5 m	Unité	1 000	1	1 000
Ensemble moule Sanplat complet (arc, moule en planche, moule de pose pieds, moule métallique)	ensemble	25 000	1	25 000
<b>Montant total d'un équipement complet (F CFA)</b>				55 300

### Les latrines VIP

Les latrines VIP sont en nombre très limité dans les familles en milieu rural au Niger (sans doute autour de 1 % selon les enquêtes, voir Tableau n° 6). Les quelques cas rencontrés sont réalisés à l'initiative personnelle des propriétaires qui sont généralement des fonctionnaires.

On note quelques dizaines de ces ouvrages réalisés à Torodi par le CREPA.

**Figure 11**

Latrines VIP publique non utilisée à Chadakori (département de Guidan Roundji)



La latrine VIP est améliorée (« *improved* ») car elle est équipée d'un conduit de ventilation grillagé à son extrémité qui permet d'aérer la fosse, d'évacuer les odeurs et de piéger les insectes vecteurs. Elle comprend quatre parties essentielles : la fosse destinée à recevoir les excréta, la dalle, la cheminée de ventilation pour évacuer les odeurs et piéger les mouches, la superstructure qui protège l'utilisateur contre les intempéries, assure l'intimité et crée l'obscurité qui repousse les insectes volants.

**Figure 12**

Latrines VIP promues par la Croix Rouge dans la région de Tahoua



(remarquer le dispositif de lavage des mains ainsi que les conduits d'aération en claustras)

### **Les latrines ECOSAN**

Les latrines EcoSan ont été introduites récemment au Niger par le CREPA dans le cadre du programme régional ECOSAN. Les premières installations à titre expérimental ont été réalisées dans la commune de Torodi (projet Eau, Hygiène et Santé Scolaire à Torodi) et dans la commune de Keita (Programme Hygiène, Eau et Assainissement de Keita).

Le dispositif ECOSAN met l'accent sur la protection de l'environnement et la valorisation des excréta à des fins agricoles.

Le principe de fonctionnement se base sur une séparation des urines (recueillies dans un bocal ou un bidon) et des selles (recueillies dans les fosses). Les fosses des latrines EcoSan sont parfaitement étanches afin d'éviter tout contact des excréta avec le sol, les infiltrations des liquides dans le sol n'étant pas admises. Le fond des fosses ainsi que les parois sont maçonnées. Elles sont surélevées d'environ 40 cm au dessus du sol afin de faciliter l'évacuation manuelle après stabilisation des boues et pour empêcher les infiltrations des eaux de pluie dans les fosses.

**Figure 13**

Latrines ECOSAN :  
Base de projet PPILDA  
à Aguié (région de  
Maradi)



Les principaux avantages de la latrine ECOSAN sont les suivants :

- Ne nécessite pas d'eau pour son fonctionnement ;
- Ne présente pas de risque de pollution de la nappe phréatique ;
- Offre la possibilité d'utiliser assez rapidement les produits de vidange ;
- Est d'un entretien facile.

Au titre des insuffisances ou contraintes, on peut citer:

- La nécessité d'ajouter de la cendre après chaque utilisation ;
- La mise en place d'un escalier d'accès en raison de la surélévation de la dalle ;
- Le risque de contamination par la manipulation des déchets ;
- La non admission des eaux de nettoyage anal ;
- Le coût de réalisation relativement élevé pour la plupart de ménages en milieu rural (au minimum 120.000 FCFA).

## 2.2 Les intervenants et leurs modes d'action dans le domaine de l'assainissement en milieu rural

Les principaux intervenants dans le secteur de l'assainissement autonome en milieu rural nigérien peuvent se classer en quatre grandes catégories à savoir :

- Les institutions publiques ;
- Les partenaires techniques et financiers ;
- La société civile ;
- Les prestataires privés.

### 2.2.1 Les institutions publiques

Il s'agit essentiellement des services publics déconcentrés :

- de la santé, à travers les Districts sanitaires et les Centres de santé intégrés (CSI) ;
- de l'hydraulique, à travers les Directions régionales et départementales de l'hydraulique ;

- de l'éducation nationale et des collectivités territoriales (communes, préfectures), à travers les projets et programmes de réalisation d'infrastructures sanitaires en milieu scolaire.

Ces services assurent de façon régalienne la supervision des travaux d'infrastructures d'assainissement et vérifient les conditions de leur mise en œuvre dans le respect des normes et de la politique nationale dans ce domaine.

Parfois, ils interviennent directement dans certains projets en assurant la coordination (PASEHA) ou parfois en assurant certaines prestations (formation des comités locaux d'hygiène par les agents d'hygiène et d'assainissement des DRSP).

## 2.2.2 La société civile

La société civile est partie prenante du secteur à travers les ONG nationales et internationales, et les associations locales mises en place dans le cadre de projets et programmes d'hydraulique, d'assainissement ou de réalisation d'infrastructures scolaires.

## 2.2.3 Les partenaires techniques et financiers

Ils relèvent tout autant du cadre bilatéral (DANIDA, AFD, Coopération Suisse, Coopération Belge, JICA, GTZ, etc.) et que des institutions multilatérales (UNICEF, UE, etc.). Ils constituent les principaux bailleurs de fonds dans le secteur et assurent le financement de la quasi-totalité des projets et programmes d'assainissement en milieu rural.

## 2.2.4 Les prestataires de service privés

Les prestataires privés sont constitués principalement des entreprises de travaux et des bureaux d'études qui interviennent chacun en ce qui le concerne à travers des contrats spécifiques conclus dans le cadre de projets et programmes.

S'y ajoutent des maçons locaux, dont une grande partie a été formée par les projets et programmes faisant la promotion des ouvrages d'assainissement autonome (en particulier des latrines à dalle Sanplat).

# 2.3 Cadre institutionnel, législatif et réglementaire du sous secteur assainissement

## 2.3.1 Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel du secteur de l'assainissement au Niger se définit à travers les six grandes catégories d'institutions et d'acteurs ci-après :

- Les services publics de l'Etat (les départements ministériels et démembrements respectifs) ;
- Les collectivités territoriales (les communes) ;
- Les partenaires techniques et financiers ;
- La société civile (ONG nationales et internationales) ;

- Les institutions de recherche ou de formation ;
- Le secteur privé.

Le cadre institutionnel de l'assainissement au Niger se caractérise par un nombre important de départements ministériels concernés. A certains égards, cela constitue une dispersion et une faiblesse pour le sous secteur. Aucun des ministères ne s'occupe de tous les aspects de l'assainissement mais de certains d'entre eux, en rapport avec le secteur de sa mission principale.

### 2.3.1.1 Services publics

#### ***Ministère de l'Hydraulique***

Il est l'un des départements le plus actif dans le domaine de l'assainissement en milieu rural. En effet, depuis bientôt une décennie, tous les projets et programmes d'alimentation en eau potable en milieu rural comportent un volet assainissement. Ce volet se limite essentiellement à des actions d'animation et de sensibilisation (notamment sur l'hygiène et l'assainissement autour des points d'eau) et la réalisation des latrines familiales à base de dalle Sanplat et quelques latrines communautaires dans les places publiques.

Au titre du décret N° 2008-087 du 20 Mars 2008 portant organisation des Directions Nationales du Ministère de l'Hydraulique et les attributions respectives, il existe 9 directions à savoir :

- La Direction de l'Hydraulique Rurale (DHR)
- La Direction de l'Hydraulique Urbaine, Semi Urbaine et de l'Assainissement (DHUSU/A)
- La Direction des Ressources en Eau (DRE)
- La Direction des Etudes et Programmation (DEP)
- La Direction de la Législation (DL)
- La Direction de la Statistique (DS)
- La Direction des Archives, de l'Information, de la Documentation et des Relations Publiques (DAID/RP)
- La Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM)
- La Direction des Ressources Humaines (DRH)

L'assainissement en milieu rural relève de la DHR tandis qu'en milieu urbain et semi urbain, il relève de DHUSU/A.

Les services déconcentrés au niveau régional (Directions régionales de l'Hydraulique, Directions Départementales de l'Hydraulique) assurent le relais des directions centrales au niveau des collectivités territoriales.

#### ***Ministère de la Santé publique et de la lutte contre les endémies***

Placée sous la tutelle de la Direction Générale de la Santé Publique (DGSP), la Direction de l'Hygiène Publique et de l'Education Pour la Santé (DHPE) a la charge des questions d'hygiène et d'assainissement. Charge à elle de :

- Assurer l'exécution de la politique nationale de l'Hygiène Publique et de l'éducation pour la Santé ;
- Elaborer et assurer le suivi de l'application des textes législatifs en matière d'HP/ES ;
- Coordonner et évaluer les activités de la Police Sanitaire ;

- Veiller à la sécurité sanitaire des aliments ;
- Initier et coordonner les recherches en matière d'HP/ES ;
- Définir les normes et critères en matière d'hygiène publique ;
- Définir les normes et plans types pour les installations sanitaires de base notamment l'enlèvement des excréta et eaux usées ;
- Veiller à l'application des normes d'hygiène dans les établissements publics ;
- Veiller à l'application des normes d'hygiène dans les lieux de travail ;
- Veiller à la qualité de l'eau et de l'air ;
- Promouvoir la mise en place des installations sanitaires publiques ;
- Promouvoir les technologies appropriées adaptées aux capacités techniques et financières des bénéficiaires ;
- Participer à la promotion de protection de l'environnement ;
- Contrôler les activités des services urbains et municipaux d'hygiène publique.

Le relais de la DHPES est assuré au niveau régional à travers les Divisions d'hygiène et d'assainissement au sein des directions régionales de la santé publique. Au plan opérationnel, des agents d'hygiène et d'assainissement sont en poste au niveau régional (DRSP) et au niveau des districts sanitaires. Ces agents d'hygiène sont très actifs dans la mise en œuvre des actions d'assainissement en milieu rural, à travers leurs interventions dans les projets et programmes (formation des maçons, suivi de la réalisation des ouvrages d'assainissement autonome) initiés par les différents départements ministériels.

De manière générale, la DHPES et ses démembrements souffrent d'insuffisance de moyens humains.

### ***Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de Cadastre***

Le MUH/C a, entre autres prérogatives, la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'assainissement, d'habitat et du cadastre (Décret No 2005-089 PRN/ MUH/C du 22 Avril 2005). Et cela à travers la Direction de l'Assainissement (déchets solides, eaux pluviales, eaux usées) et des Infrastructures Urbaines (voirie et réseaux divers).

Les principales missions de la Direction de l'Assainissement sont d'élaborer et de mettre en œuvre, en relation avec les structures et acteurs concernés, les textes réglementaires, les politiques, stratégies, projets et programmes relatifs à l'assainissement collectif et individuel et aux infrastructures urbaines, en veillant à leur application en relation avec la Direction de la Législation.

### ***Le Ministère de l'Education Nationale***

L'intervention du Ministère de l'Education Nationale dans le domaine de l'assainissement se concrétise à travers le Bureau de Santé Scolaire dont les activités portent sur :

- La santé en milieu scolaire ;
- L'eau, l'hygiène, l'assainissement ;
- La nutrition et les compléments alimentaires ;
- La prévention des MST/ VIH/ Sida.

Toutes ces activités sont menées exclusivement au niveau des établissements scolaires.

En outre, les démembrements de ce Ministère à l'intérieur du pays (Directions Régionales de l'Education, Inspections de l'enseignement de base) sont impliqués dans certains projets d'alimentation en eau et assainissement en milieu scolaire.

### ***Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la désertification***

Au sein de ce Ministère, c'est la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie qui a la charge des aspects Assainissement couvrant les déchets solides et liquides, la pollution atmosphérique, les déchets dangereux (industriels, hospitaliers) et les pollutions sonores et olfactives.

Elle élabore les stratégies, plans d'action, projets ou programmes et assure le contrôle des unités industrielles (existence et fonctionnalité des Stations d'Epuration d'eaux usées, respect des normes de rejet).

### ***Commission Nationale de l'eau et de l'assainissement***

La Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA) a été créée par décret N° 2006-032 du 03 février 2006, qui en fixe les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement. C'est organe de consultation et de coordination des politiques et stratégies nationales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Dans sa composition la CNEA regroupe les principaux intervenants dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (services publics, société civile, collectivités territoriales, secteur privé). Cette composition et son mode fonctionnement font théoriquement de cette structure un excellent cadre de concertation entre les différents acteurs permettant de dégager un point de vue consensuel sur tous les aspects de la politique et stratégie nationales en matière d'eau et d'assainissement.

Dans la réalité, la CNEA est confrontée à de réelles difficultés de fonctionnement accentuées par l'insuffisance de moyens.

Si la politique nationale est assez bien élaborée dans le domaine de l'hydraulique, elle est par contre beaucoup plus dispersée en ce qui concerne l'hygiène et l'assainissement. Des activités sont en cours pour la mise en place d'un politique cohérente aussi bien au Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadastre, qu'au Ministère de l'Hydraulique et au Ministère de la Santé publique.

Au stade actuel, il n'existe pas de stratégie nationale en matière d'hygiène et d'assainissement formellement adoptée par le gouvernement. Cependant, un projet de document de politique nationale en matière d'hygiène et d'assainissement a été préparé par le Ministère de la Santé depuis plus deux ans et a fait l'objet d'un consensus au niveau de CNEA. Ce document n'a pas encore été adopté formellement par le gouvernement. Les grands axes définis dans ce document sont les suivants :

- L'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement des chefs lieux de département ;
- L'élaboration d'un plan d'assainissement pour les autres centres urbains en fonction de l'acuité des besoins ;
- La définition des besoins en matière d'assainissement pour toutes les agglomérations, en complémentarité avec l'objectif de couverture des besoins en eau ;
- L'élaboration des programmes de réalisation correspondants.

Au niveau du Ministère de l'hydraulique, une stratégie en matière d'hygiène et d'assainissement spécifique au milieu rural a été élaborée avec l'appui financier de la Coopération Danoise à travers le PASEHA. Ce document semble se limiter aux latrines, lavage des mains, hygiène autour des points d'eau modernes et à l'éducation à l'hygiène, d'où le manque de consensus sur cette stratégie avec le Ministère de la santé. Ce document n'a pas fait non plus l'objet d'adoption au niveau de la CNEA moins encore au niveau gouvernemental.

### 2.3.1.2 Les communes

Au même titre que les autres services de base, l'assainissement est pris en charge par les communes rurales et urbaines. Compte tenu d'importantes sollicitations dans les autres secteurs de base et aussi de la faiblesse de la prise de conscience des questions d'assainissement, les différents programmes de développement communaux (notamment ceux des communes rurales) ne prévoient que quelques modestes travaux d'assainissement qui ne sont d'ailleurs généralement pas réalisés faute de moyens.

### 2.3.1.3 Les partenaires techniques et financiers

Il s'agit essentiellement des agences de coopération bilatérales (AFD, DANIDA, Coopération Suisse, GTZ, JICA, Coopération Belge, etc.) et multilatérales (UE) et certains organismes des Nations Unies (UNICEF).

Les PTF sont les principaux bailleurs de fonds du secteur assainissement aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural à travers les différents projets et programmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement mis en œuvre dans les différentes régions (PHV/AFD/MI, PHV/AFD/TA, PHV/P/DO, etc.). Les projets spécifiques d'assainissement sont rares et ils sont généralement rattachés aux projets et programmes d'hydraulique. De ce fait, la quasi-totalité de bailleurs de fonds de l'assainissement sont les mêmes que ceux qui soutiennent les programmes d'hydraulique.

Aucun des projets de promotion d'hygiène et d'assainissement identifiés n'est initié et financé par l'Etat ou les collectivités. On note cependant que quelques projets sollicitent un cofinancement des communes, allant de 0,7% à 5% du budget d'investissement (FSIL Maradi, Projet Eau et Assainissement pour un développement durable à Torodi, Soutien aux Initiatives Communales d'eau et d'assainissement Scolaires dans le département de Boboye, PAEDD).

Pour les quelques programmes et projets menant exclusivement des activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement au Niger le budget global est donné dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 9**  
Principaux bailleurs dans  
le secteur  
d'assainissement

Intitulé du projet	Bailleur de fonds	Budget global	Période de déroulement du projet
<b>Promotion de l'hygiène dans 60 communautés de Maradi et Zinder (Eau Vive)</b>	UNICEF	175.000.000 FCFA	2007
<b>Programme Education Sanitaire de Dosso (JICA)</b>	JICA	4.000.000 FCFA	2005-2008
<b>Projet de lutte contre la cécité (Centre Carter)</b>	Centre Carter, Ambassade Japon	350.000 US/an + 50.000.000FCFA/an	2002-2009

<b>Promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu scolaire –PHAS (Danida)</b>	Danida	2.339.200.015 FCFA	2005-2009
<b>Projet Intégré Eau Hygiène et Assainissement de Torodi (CREPA)</b>	CREPA	247.250.000 FCFA	2006-2010
<b>Projet Eau, Environnement et Santé en milieu Scolaire (ESAMIS)</b>	AFD, Véolia, MAE, Sanofi Aventis	122.000 EUROS	2007-2008
<b>Projet de promotion de l'hygiène (World Vision)</b>	ACDI	263.000 US	2007-2008
<b>Projet PHACS (Aide et Action / UNICEF)</b>	UNICEF	197.000.000 FCFA	2008-2009

#### 2.3.1.4 La société civile

Il s'agit des ONG nationales et internationales intervenant dans le secteur de l'assainissement. La plupart des ONG nationales actives dans le domaine de l'assainissement sont de taille relativement modeste et concentrent l'essentiel de leurs activités dans ce secteur (Enfant de l'Air, RAIL, DEDEC, ASV, SAPTHA, DEMI-E, AL UMA, etc.). Leurs actions se limitent essentiellement à l'intermédiation sociale dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes AEPA.

A ces ONG nationales, s'ajoutent les Associations des Usagers de l'Eau (AUE) mises en place dans les villages d'intervention de certains projets et programmes d'AEPA pour organiser et participer à la mise en œuvre des actions et assurer la gestion des infrastructures réalisées par la communauté.

Les actions des ONG internationales (Action Contre la faim, Aide et Action, Eau Vive, Centre Carter, Croix Rouge, Global 2000, GOAL, Catholic Relief Service, etc.) portent essentiellement sur la mise en œuvre des projets et programmes d'AEPA sur leurs propres financements ou sur le financement d'autres bailleurs de fonds.

#### 2.3.1.5 Les institutions de recherche et ou de formation

Le CREPA et deux établissements publics de formation constituent les principales institutions spécialisées de recherche et de formation dans le domaine de l'assainissement au Niger.

Le réseau CREPA couvre 17 pays d'Afrique et son action vise la lutte contre la pauvreté en améliorant les services de base dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Les établissements de formation dans le secteur d'assainissement au Niger sont au nombre de deux :

- L'École Nationale de Santé Publique (ENSP) qui forme la quasi-totalité des techniciens de santé et des techniciens d'hygiène actifs sur toute l'étendue du territoire national ;
- Le Centre de formation aux techniques de l'Eau et de l'assainissement (CFTEA) qui assure pour l'essentiel le recyclage des agents du Ministère de l'hydraulique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

### 2.3.1.6 Le secteur privé

Il comprend les entreprises de travaux et les bureaux d'études. Compte tenu de leur taille relativement modeste, les infrastructures d'assainissement promues par les différents projets et programmes sont réalisées par des entreprises locales. Même dans le cas où les travaux d'AEPA sont confiés à de grandes entreprises internationales, ces dernières sous-traitent le volet « ouvrages d'assainissement » (latrines familiales, latrines publiques) aux entreprises locales.

Les bureaux d'études, très nombreux au Niger, assurent les études techniques et le contrôle des travaux dans le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement.

## 2.3.2 Cadre juridique

Le cadre juridique du secteur assainissement au Niger est défini à travers un certain nombre de textes de lois (ordonnances, décrets d'application) dont les principaux sont les suivants :

### 2.3.2.1 Ordonnance n°93-13 du 2 mars 1993 instituant un code d'hygiène publique

Au sens de cette ordonnance, le déchet est tout résidu issu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation ; c'est aussi toute substance, matériau, produit ou généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon (art.3). Conformément aux dispositions de cette ordonnance (art. 4), toute personne physique ou morale qui produit ou détient des déchets de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et d'une façon générale à porter atteinte à la santé de l'homme, de l'animal et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination et d'en éviter les dits effets.

Les autorités communales ou autres collectivités veillent à l'élimination régulière et hygiénique des ordures ménagères, des excréta, eaux usées et déchets assimilés sur l'étendue de leur territoire en collaboration directe avec les services chargés de l'hygiène et de l'assainissement public ou privé (art.8).

Les autres aspects en rapport direct avec l'assainissement autonome en milieu rural portent sur :

- L'hygiène sur les voies et places publiques : interdiction de jeter ou d'enfouir sur les voies et places publiques, les rives ou dans les mares, les étangs, les rivières, les fleuves, les lacs, les lagunes, les canaux d'irrigation, les déchets de toutes sortes (article 12). Ces derniers doivent être déposés dans des récipients étanches, clos et faciles à manipuler (articles 13). Les ouvrages de gestion des eaux usées et des excréta (puisards, puits perdus, fosses septiques ou tout autre ouvrage d'assainissement individuel) ne doivent pas être implantés en dehors de la propriété, sauf autorisation spéciale des autorités compétentes (article 14). Il est interdit d'uriner, de déféquer (article 16) sur les places et lieux publics.
- Hygiène de l'habitat : Interdiction de conserver à domicile tout objet ou déchet susceptible de constituer un lieu de prolifération des vecteurs de maladies et autres animaux nuisibles ou de créer une gêne ou insalubrité (article 30). Tout propriétaire d'habitation doit pouvoir mettre en place un système d'évacuation des excréta et des eaux usées ménagères (article 31). Le mélange des excréta aux ordures ménagères est interdit (article 35).

- Police sanitaire : il est créé une police sanitaire dont les agents sont chargés entre autres, de rechercher et de constater les infractions à la législation de l'hygiène publique. Sa structure, sa composition et son fonctionnement seront définis par décret.

### **2.3.2.2 5.3.2.2 Loi N° 98-041 du 7 décembre 1998 modifiant l'ordonnance N° 93-014 du 2 Mars 1993 portant régime de l'eau**

L'ordonnance relative au régime de l'eau porte sur les définitions, la délimitation et la protection des eaux relevant du domaine public, de la protection quantitative et qualitative des eaux, des travaux publics et de la concession des services publics de l'eau, des usages collectifs de l'eau, des servitudes et des dispositions pénales. Les aspects spécifiques à l'assainissement portent sur la protection de la qualité de l'eau. Au sens de cette loi, est interdit tout déversement d'eaux usées, domestiques ou industrielles sur les voies publiques (article 30).

Concernant la lutte contre la pollution (article 42), sont interdits dans le périmètre de protection de source d'eau : l'exploitation de carrières à ciel ouvert, le dépôt de déchets de toute sorte, l'installation de canalisation, de réservoirs ou dépôts d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature.

### **2.3.2.3 Loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement**

Cette loi fixe le cadre juridique général et les principes fondamentaux de la gestion de l'environnement au Niger. Dans son article 3, elle réaffirme les principes fondamentaux de la gestion rationnelle de l'environnement notamment le principe du pollueur-payeur.

En matière de protection des ressource en eau, il est interdit de faire un dépôt d'immondices, d'ordures ménagères, pierres, graviers, bois, déchets industriels dans le lit ou sur les abords immédiats des cours d'eau, lacs, étangs, ou lagunes et canaux du domaine public. De même il est interdit d'y laisser couler des eaux usées. Le déversement dans les cours d'eau, lacs, étangs des eaux usées provenant des usines et établissements sanitaires ou scientifiques est soumis à autorisation préalable des ministres chargés de l'hydraulique, de l'environnement, des mines et de la santé. Ces eaux doivent être dans tous les cas traitées à leur sortie des établissements concernés de façon à être débarrassées de toute substance toxique ou nocive à la santé publique, à la faune ou à la flore.

Dans son article 64, le texte rappelle les dispositions aux interdictions contenues dans le code d'hygiène publique et ajoute à l'article 63 que les normes de rejet des déchets dans le milieu naturel sont fixées par arrêté du ministre chargé de la santé publique.

### **2.3.2.4 Décret n°99-433/PCPRN/MSP du 1<sup>er</sup> novembre 1999 fixant la structure, la composition et le fonctionnement de la police sanitaire**

Cette loi définit les prérogatives, la composition, les moyens d'action ainsi que les modalités de fonction de la police sanitaire. Au sens de cette loi la police sanitaire est chargée d'assurer le respect et l'exécution des textes législatifs et réglementaires en matière d'hygiène, de rechercher, constater les infractions à la législation en matière d'hygiène publique et de dresser procès verbal (article 2).

## 2.4 Analyse des projets et programmes d'assainissement en milieu rural

La réalisation des ouvrages d'assainissement en milieu rural relève presque exclusivement de l'initiative de certains projets et programmes. Les principaux domaines d'intervention de la plupart de ces projets et programmes sont l'alimentation en eau potable (construction des infrastructures) et l'éducation, avec toutefois un volet assainissement dont l'importance varie selon le promoteur du projet et la sensibilité du bailleur de fonds aux questions d'assainissement.

Ainsi, sur la trentaine de projets et programmes recensés et faisant la promotion de l'hygiène et de l'assainissement, 73% (22 sur 30) sont des programmes d'hydraulique. Les autres projets et programmes faisant la promotion de l'hygiène et de l'assainissement sont soit des projets uniquement axés sur l'hygiène et l'assainissement (PHAS), soit des projets associés à d'autres activités (Opération du trichiasis, Réalisation d'infrastructures scolaires - PADEB).

Concernant la répartition géographique de ces projets et programmes, on constate une certaine inégalité entre les régions. La région de Zinder vient largement en tête (18 projets) suivie des régions de Maradi (12), Dosso (10), Tahoua (9) et Tillabéry (8).

**Tableau 10**

Répartition des projets de promotion de l'hygiène et de l'assainissement par région

Région	Nombre de projets faisant la PHA	Population de la région (RGPH 2001)	Ratio population / projet
<b>Agadez</b>	2	321.639	160.820
<b>Diffa</b>	5	346.595	69.319
<b>Dosso</b>	10	1.505.864	150.586
<b>Maradi</b>	12	2.235.748	186.312
<b>Niamey</b>	2	707.951	353.976
<b>Tahoua</b>	9	1.972.729	219.192
<b>Tillabery</b>	8	1.889.515	236.189
<b>Zinder</b>	18	2.080.250	115.569

Les projets spécifiques d'assainissement en milieu rural sont en nombre limité et trop souvent de taille modeste.

L'analyse de la typologie des ouvrages d'assainissement autonome promus en milieu rural montre que la majorité des projets et programmes se limitent généralement aux latrines améliorées à base de dalle Sanplat. Cette situation réduit la possibilité d'un choix bien adapté aux réalités socio-économiques de chaque famille ou ménage demandeur.

La démarche et l'approche développées par les différents projets et programmes pour la mise en œuvre des actions d'assainissement sont très diversifiées. Il arrive que des approches très

différentes soient développées et mises en œuvre dans une même zone, cette situation pouvant devenir source de confusion pour la population. Ces différences se manifestent surtout au niveau de la contribution sollicitée de la part de la population à l'investissement (importance et mode de contribution) et dans l'identification et la quantification des ouvrages à réaliser. A ce niveau, notons que la quasi-totalité des projets et programmes n'ont pas d'offres diversifiées pour répondre à la demande de la population mais réalisent plutôt des objectifs quantitatifs préalablement définis et à atteindre à la fin du projet.

En milieu rural, la quasi-totalité des actions des différents projets et programmes est axée sur les réalisations physiques (réalisation des latrines). Les aspects de sensibilisation et d'éducation pour la santé de manière générale sont peu ou pas développés. Il arrive que des ouvrages d'assainissement autonome soient réalisés en milieu rural et que ces derniers ne fassent l'objet d'aucun usage de la part de la population soient pour des raisons culturelles soient par manque de sensibilisation. Les principaux éléments caractéristiques d'exécution des programmes et projets d'assainissement en milieu rural peuvent se résumer aux points suivants :

- **Phase préparatoire** : Le contenu donné à la phase préparatoire est variable d'un projet à un autre. A l'inverse d'anciens projets, les études de référence se réalisent de plus en plus dans les nouveaux projets et programmes. Certains d'entre eux (CRS, UNICEF, Eau Vive, PMAEPS, PASEHA, etc.) réalisent des études de référence pour mieux cibler les interventions tant pour les réalisations physiques que pour les actions d'accompagnement qui doivent suivre.

Dans beaucoup d'autres programmes la phase préparatoire se caractérise par la tenue d'une série de réunions d'informations dans les villages de la zone d'intervention. Ces réunions servent surtout à expliquer à la population les modalités sinon les conditions d'intervention du projet dans la localité concernée. Ces conditions sont entre autres l'acceptation formelle par le village des actions d'assainissement telles qu'elles sont conçues et définies par le projet (acceptation du type d'ouvrage d'assainissement proposé ainsi que des modalités de mise en œuvre). Comme souvent au village, les représentants de la communauté confirment ou parfois signent les manifestations d'intérêt sans trop se préoccuper du contenu.

- **Phase de mise en œuvre** : La phase de mise en œuvre se caractérise dans un premier temps par l'explication des modalités de réalisation des actions ayant fait l'objet d'une acceptation formelle plus ou moins motivée dans la phase préparatoire. Ces explications portent sur la répartition des tâches et des contributions de chaque partie dans le cadre de la réalisation des ouvrages familiaux ou des latrines publiques (PSE).

La réalisation des ouvrages est généralement accompagnée d'actions d'animation et de sensibilisation axées sur l'hygiène, la salubrité de l'environnement et les maladies liées à une insuffisance ou un manque d'hygiène.

- **En matière d'IEC** : L'importance et la planification des activités d'IEC sont largement tributaires de l'approche spécifique du projet et de sa durée. Cependant, leur mise en œuvre reste sensiblement identique pour la quasi-totalité des projets et programmes d'AEPA, se résumant généralement aux points suivants :
  - Mise en place d'une équipe d'exécution de l'IEC (cellule d'animation, recrutement d'une ONG spécialisée) ;
  - Information et prise de contact avec les acteurs (populations, autorités, groupes cibles) pour les tenir informés des actions qui seront entreprises par le projet ;

- Diagnostic (étude de référence) pour mieux connaître les besoins, les attitudes, les connaissances et les pratiques dans les villages identifiés, en matière d'hygiène et d'assainissement et pour affiner le processus d'animation à mettre en œuvre. Peu de projets réalisent cette étude préalable ;
- Elaboration et/ou reproduction du matériel de promotion et de formation ;
- Mise en place des structures locales (sélection des équipes d'animation, groupes locaux, installation et formation) ;
- Renforcement des capacités des structures mises en place ;
- Exécution par tous ces acteurs des campagnes d'IEC auprès des communautés ;
- Construction et réception des ouvrages.

Constats :

Pour la plupart des projets programmes qui réalisent des ouvrages d'assainissement autonome en milieu rural, l'assainissement s'inscrit en termes d'action d'accompagnement aux volets principaux qui sont essentiellement l'alimentation en eau potable et les infrastructures communautaires notamment celles éducatives. Cette considération explique dans une large mesure l'insuffisance de préparation, le manque de planification et le peu de moyens accordés à ce secteur dans les projets et programmes.

Concernant la démarche, il s'agit pour la majorité des projets de proposer un type d'ouvrage à la population sans se soucier réellement de son adaptabilité aux réalités socio-économiques de chaque famille. Comme le montre le tableau ci-dessous, cette offre très limitée en termes d'ouvrage porte à plus de 86% des cas sur des latrines améliorées à base de dalle Sanplat.

**Tableau 11**

Ouvrages  
d'assainissement  
autonome au domicile  
selon la zone

Types de latrines	Zone projet	Zone hors projet	Total
<b>VIP</b>	0	1	1
<b>Sanplat</b>	75	5	80
<b>Traditionnelles</b>	26	14	40
<b>Autres</b>	12	8	20
<b>Total</b>	113	28	141

Les autres types d'ouvrage (VIP, ECOSAN) sont en nombre très réduit. Le projet d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural (PAEPAR-BAD) tente de contourner cette insuffisance en proposant plusieurs types d'ouvrages à la population (Sanplat, VIP, fosse septique). Cependant, la question est posée quant à l'opportunité de proposer des fosses septiques à une population qui consomme moins de 10 litres d'eau par jour et par personne comme l'ont fait ressortir plusieurs études de consommation d'eau en milieu rural au Niger.

**DEUXIEME PARTIE :                   UTILISATION DES OUVRAGES  
D'ASSAINISSEMENT AUTONOME EN MILIEU  
RURAL**

### 3 Contexte géographique et socio-économique des zones rurales au Niger

Selon les données du dernier recensement général de la population (RGP/H-2001), le Niger comptait en 2001 une population de 11.060.291 habitants. Les détails par région sont donnés dans le tableau ci-après. La population du Niger a plus que doublé en 25 ans, entre 1977 et 2001. Le taux d'accroissement annuel moyen pour la période intercensitaire 1988 (avant dernier recensement) à 2001 est de 3,30%.

Près de quatre nigériens sur cinq vivent en milieu rural d'où l'ampleur de leurs demandes en services de base (eau, éducation, santé, assainissement).

**Tableau 12**  
Résultats globaux du  
recensement général  
RGP/H 2001

Régions	Effectif	% effectif global	Accroissement annuel %	Superficie (km <sup>2</sup> )	Densité (hbt /km <sup>2</sup> )
<b>Agadez</b>	321 639	2,9	3,38	667 799	0,5
<b>Diffa</b>	346 595	3,1	4,77	156 906	2,2
<b>Dosso</b>	1 505 864	13,6	3,05	33 844	44,5
<b>Maradi</b>	2 235 748	20,2	3,76	41 796	53,5
<b>Tahoua</b>	1 972 729	17,8	3,21	113 371	17,4
<b>Tillabéri</b>	1 889 515	17,1	2,75	97 251	19,4
<b>Zinder</b>	2 080 250	18,8	3,03	155 778	13,4
<b>CU Niamey</b>	707 951	6,4	4,53	255	2 776,3
<b>TOTAL</b>	11 060 291	100	3,3	1 267 000	8,7

**Tableau 13**  
Evolution de la  
population par région

La population rurale se répartit sur toute l'étendue du territoire national avec des densités allant de forte (au sud et au centre du pays) à faible (zone désertique du nord) en fonction du contexte climatique et environnemental de chaque zone.

Régions	Taux de croissance	Effectif population	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Agadez</b>	3,38	161731	167198	172849	178691	184731	190975	197430	204103	211001
<b>Diffa</b>	4,77	297088	311259	326106	341661	357959	375033	392922	411665	431301
<b>Dosso</b>	3,05	1387993	1430327	1473952	1518907	1565234	1612974	1662169	1712865	1765108
<b>Maradi</b>	3,73	1996433	2070900	2148145	2228270	2311385	2397599	2487030	2579796	2676023
<b>Tahoua</b>	3,21	1779796	1836927	1895893	1956751	2019563	2084391	2151300	2220356	2143669
<b>Tillabéri</b>	2,75	1813142	1863003	1914236	1966877	2020967	2076543	2133648	219323	2252612
<b>Zinder</b>	3,03	1825607	1880923	1937915	1996634	2057132	2119463	2183682	2249848	2318018

\* Taux d'accroissement de la population selon RGP/H 20010

\*\* population au 30/6/2001 selon RGP/H 2001

L'agriculture et l'élevage sont les principales activités de la population en milieu rural. Ces deux activités principales sont tributaires de la pluviométrie, très variable dans l'espace et dans le temps. Cette situation crée chroniquement l'insécurité alimentaire pour une population dont la majorité vit au seuil de la pauvreté.

Concernant plus particulièrement l'assainissement, les principales contraintes à son accès en milieu rural sont :

- Le manque de politique, de stratégie et de leadership clairs dans ce domaine ;
- La faiblesse des investissements s'y rapportant ;
- L'inexistence d'un système de recouvrement des coûts et la faible solvabilité des ménages en milieu rural ;
- Une prise de conscience limitée des liens eau potable et santé ;
- La faiblesse de la promotion et de l'intégration des questions d'assainissement et d'éducation à l'hygiène dans les programmes d'approvisionnement en eau potable.

### 3.1 Contexte socio-économique spécifique des zones rurales enquêtées

Les principales caractéristiques socio-économiques des villages enquêtés sont les suivantes :

- 22 villages sur les 101 enquêtés sont des chefs lieux de communes répartis dans les 4 départements concernés. Les 79 autres sites sont des villages administratifs.
- La taille de la population est très variable d'un village à un autre, même au sein d'un même département. Les chefs lieux de commune sont généralement les plus peuplés pour un département donné. Les villages les moins peuplés ont quelques centaines d'habitants (Bantsé, Zongon Gochi, etc.) alors que les plus grands en ont quelques milliers (Tchadoua, Fada, etc.).
- Selon les données collectées sur place, les 101 villages visités totalisent 363.807 habitants avec un ratio largement en faveur des jeunes et des femmes. 83 sites sur les 101 visités ont chacun moins de 1.000 habitants.

**Tableau 14**  
Population des sites  
d'enquête

Habitants / village	Nombre	%
<b>Non réponse</b>	8	8 %
<b>Moins de 10.000</b>	83	82 %
<b>De 10.000 à 20.000</b>	7	7 %
<b>De 20.000 à 30.000</b>	2	2 %
<b>60.000 et plus</b>	1	1 %
<b>Total</b>	101	100 %

- Les zones enquêtées se caractérisent aussi par un important cheptel (deuxième source de l'économie familiale dans les zones enquêtées) composé en majorité de petits ruminants (caprins, ovins) et dans une moindre mesure par les gros ruminants (camelins, équins, bovins, asins). Ces derniers sont généralement employés pour les travaux champêtres (traction animale) et le transport (charrettes).
- Les infrastructures communautaires se composent essentiellement des équipements scolaires (écoles), sanitaires (CSI, cases de santé), d'alimentation en eau potable (puits

- cimentés, mini adductions d'eau potable, pompes à motricité humaine, etc.) et des équipements à caractère économique (marchés ruraux), culturel ou religieux (mosquées).
- L'habitat dans la zone d'intervention et particulièrement dans les 101 sites visités est majoritairement de type groupé avec des maisons construites en matériaux locaux (banco, tiges). Néanmoins un nombre très limité de ces sites présente un habitat assez dispersé. Plus de 99% des habitations sont construites en matériaux locaux (banco, tiges, paillotes), néanmoins, on note quelques améliorations par des revêtements réalisés en mortier de ciment appliqué sur les murs en matériaux locaux (banco). Les rares constructions en matériaux définitifs sont généralement les infrastructures communautaires (écoles, établissements sanitaires, etc.).

## 3.2 Situation de l'alimentation en eau potable dans les zones d'étude

La desserte en eau potable dans les zones d'étude et particulièrement dans les sites visités est assurée essentiellement par les puits cimentés (type OFEDES et puits traditionnels réhabilités) et les forages villageois équipés de pompes à motricité humaine. Ces points d'eau étant partagés par toute la communauté (voire avec certains villages ou hameaux voisins), leur site d'implantation est généralement choisi pour satisfaire au mieux l'accès de tous les usagers (puisage pour la consommation domestique, abreuvement du bétail, arrosage).

La rareté des ouvrages d'assainissement et la profondeur des nappes dans une grande partie des zones rurales au Niger font que le risque d'éventuelles pollutions des eaux reste actuellement très minime.

7 sites visités sur les 101 ne disposent d'aucun point d'eau moderne (puits cimentés, PMH, mini AEP). Leur desserte en eau est assurée par des points d'eau traditionnels (puits traditionnels, mares, puisards, etc.). Pour les villages de la région de Maradi et Dosso, les puits cimentés constituent les principaux ouvrages de desserte en eau (chaque village enquêté dispose d'au moins un puits cimenté). Les forages équipés de pompes à motricité humaine constituent la seconde source d'approvisionnement en eau dans les autres villages enquêtés de la région Maradi et Dosso. La moitié de ces villages (50%) en sont équipés.

Dans la région de Zinder et la commune de Torodi, la desserte en eau est assurée majoritairement par des forages avec pompes à motricité humaine, suivi par les puits cimentés. Cette situation serait due aux innombrables échecs de fonçage de puits cimentés dans la zone sud de la région caractérisée par la présence de sols granitiques (parfois affleurants), à faible recouvrement ou très peu fissuré. Les puits cimentés constituent néanmoins la deuxième source d'approvisionnement en eau de la population dans les villages visités.

Les mini adductions d'eau potable (mini AEP), quoique offrant généralement le meilleur service sont en nombre très limité dans la zone d'étude et particulièrement dans les villages visités.

Malgré le nombre relativement important de points d'eau modernes en service, la situation de l'alimentation en eau reste précaire dans la plupart des villages. En effet, la surexploitation des points d'eau (due aux faibles débits, ou à la pression de la demande) et les mauvaises conditions d'entretien et de maintenance conduisent à une fréquence élevée de pannes ou à une baisse notable des performances des ouvrages.

A l'instar des autres régions du Niger, les points d'eau traditionnels (puits traditionnels, mares, marigots) continuent à assurer une part importante dans la desserte en eau des villages enquêtés.

De manière générale, la situation de l'alimentation en eau potable des villages enquêtés est assez précaire. Plusieurs raisons peuvent être évoquées, en particulier :

- L'insuffisance numérique des points d'eau modernes pour satisfaire aux besoins de ces communautés et pour assurer l'abreuvement du cheptel ;
- Le mauvais fonctionnement des installations (ensablement des puits, pannes des pompes à motricité humaine, arrêt de fonctionnement des minis AEP, etc.) ;
- Les difficultés de gestion (détournement, faiblesse ou absence des comités de gestion, etc.).

### **3.3 Situation de l'alimentation en eau potable des écoles et autres établissements publics dans les zones d'étude**

La situation de la desserte en eau des établissements scolaires (primaires et secondaires), des établissements de santé (case de santé, CSI) est très précaire dans la quasi-totalité des villages enquêtés. En effet, dans les 101 sites visités rares sont les écoles et établissements de santé à disposer de leur propre source d'alimentation en eau potable. Parmi les rares disposant d'une mini AEP, quelques uns ont pu réaliser un raccordement en installant leur propre borne fontaine. Pour tous les autres établissements, les points d'eau modernes existants (puits cimentés, forages avec PMH) sont partagés avec la population, laquelle constitue des stocks dans des canaris ou tonneaux généralement dans de mauvaises conditions d'hygiène.

Pour les places publiques (autogares, marché ruraux, etc.), la situation est encore plus critique. La desserte en eau est assurée par des vendeurs qui puisent l'eau au puits ou au forage avec PMH, et la revendent à l'aide de tonneaux, bidons et autres gargoulettes sur la place même du marché. Les conditions d'hygiène sont déplorables pour le transport de l'eau, son stockage et jusqu'à sa consommation.

## **4 Utilisation des ouvrages d'assainissement en milieu rural**

### **4.1 Caractéristiques des ouvrages d'assainissement autonome en milieu rural**

#### **4.1.1 Au niveau des concessions familiales**

Comme évoqué plus haut, les ouvrages d'assainissement autonome dans les concessions familiales en milieu rural se composent essentiellement des latrines traditionnelles, des latrines améliorées à base de dalle Sanplat, et dans une moindre mesure des latrines VIP. Ces ouvrages sont construits essentiellement sur des terrains meubles ou sablonneux (plus de 80% de cas dans le cadre de cette enquête). Notons qu'au gré des conditions géologiques locales, certains des ouvrages sont réalisés

dans des terrains durs (région de Tahoua, la zone de Liptako, le sud du département de Madarounfa et le monio dans la région de Zinder).

**Tableau 15**  
Nature des terrains  
d'implantation des  
latrines des sites  
d'enquête

Type de terrain	Nombre	%
<b>Sablonneux</b>	90	67 %
<b>Meuble</b>	21	16 %
<b>Dur</b>	22	16 %
<b>NSP</b>	2	1 %
<b>Total</b>	135	100 %

La profondeur de ces ouvrages ne dépasse guère 3 m, même dans les terrains tendres (meuble ou sablonneux). La profondeur moyenne des 137 ouvrages visités est de 2,80 m. 80 % d'entre eux ont une profondeur inférieure à 4 m.

La grande majorité des ouvrages visités (71 %) ont une fosse d'un diamètre de 1,20 m.

Pour 10 % des ouvrages visités, le diamètre de la fosse est inférieur à 0,60 m.

Les principales caractéristiques des latrines dans les concessions familiales en milieu rural sont données dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16

Caractéristiques des latrines dans les concessions familiales

Caractéristiques		Nombre	%	Observations
Chasse d'eau	Avec	4	3 %	Les systèmes à chasse d'eau ne sont utilisés que dans les gros centres ruraux dotés de mini AEP
	sans	130	97 %	
Dalle en ciment	Avec	103	79 %	La majorité des latrines visitées sont des latrines améliorées avec dalle
	sans	28	21 %	
Dalle en bois	Avec	25	20 %	Près d'un cinquième des latrines visitées sont des latrines traditionnelles
	Sans	98	80 %	
Fermeture de la dalle	Avec	94	71 %	Contrairement aux latrines traditionnelles, presque toutes les latrines améliorées ont une fermeture de dalle
	Sans	38	29 %	
Fosse étanche	Avec	81	62 %	
	Sans	49	38 %	
Fosse simple	Avec	101	77 %	Forte promotion par les projets et programmes des latrines à simple fosse au niveau des concessions familiales
	Sans	30	23 %	
Double fosse	avec	1	1 %	Le système de double fosse est pratiquement inexistant dans les concessions en zone rurale
	Sans	115	99 %	
Ventilation de la fosse	Avec	6	5 %	La majorité des latrines (toutes catégories confondues) ne dispose pas de ventilation
	Sans	125	95 %	
Grillage anti insectes	Sans	5	4 %	Les grillages anti-insectes sont très rares
	Avec	126	96 %	
Clôture de protection	Avec	126	94 %	La quasi-totalité des latrines, sauf celles qui sont abandonnées, disposent d'une clôture de protection : en banco (70 %), en secco (25 %), en briques cimentées (5 %)
	Sans	8	6 %	
Couverture du toit	Avec	10	8 %	Par tradition, les toits pour les WC, et les douches ne sont pas couvertes en zone rurale

## 4.2 Accès et besoins en ouvrage d'assainissement autonome

### 4.2.1 Collecte et traitement des excréta

#### 4.2.1.1 Au niveau des concessions familiales

De manière générale, les données statistiques sur les ouvrages d'assainissement sont peu maîtrisées aussi bien à l'échelle nationale que locale. En outre, selon la source et les auteurs, les critères en matière de couverture en infrastructures d'assainissement sont variables. Ainsi, selon la définition officielle de l'indicateur n° 31 des OMD, la proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (zones urbaines et rurales) se réfère au pourcentage de la

population ayant accès aux installations qui dans des conditions hygiéniques empêchent l'homme, l'animal ou l'insecte d'entrer en contact avec des excréta humains. Dans le cadre du PN-AEPA, la population ayant accès à un système d'assainissement est celle qui dispose d'une latrine pour 6 personnes, ou pour une concession de trois ménages, 3 latrines pour 18 personnes.

**Tableau 17**  
Infrastructures  
d'assainissement de  
base

	Type d'ouvrages	Niamey	Autres villes	Ensemble urbain	Rural	Ensemble
<b>EDSN II 1998</b>	<b>Chasses d'eau</b>	5 %	4 %	4 %	0	1 %
	<b>Fosses / latrines rudimentaires</b>	16 %	27 %	23 %	4 %	7 %
	<b>Fosses / latrines améliorées</b>	69 %	41 %	53 %	2 %	11 %
	<b>Pas de toilettes, nature</b>	10 %	28 %	20 %	94 %	81 %
<b>EDSN MICS III 2006</b>	<b>Chasses d'eau</b>	11 %	3 %	6 %	0	1 %
	<b>Fosses / latrines rudimentaires</b>	44 %	38 %	41 %	5 %	11 %
	<b>Fosses / latrines améliorées</b>	34 %	31 %	32 %	2 %	7 %
	<b>Pas de toilettes, nature</b>	11 %	28 %	21 %	93 %	81 %

Le taux d'accès aux infrastructures d'assainissement en milieu rural est très faible. Il ne dépasse guère les 3% même pour les sources les plus optimistes (MH/E/LCD/DIGOH : Etude d'un programme d'hydraulique rurale - Mai 2003 CIMA International).

Comme le montre le tableau ci-dessus, très peu de familles ont accès à un assainissement adéquat et amélioré. Le tableau traduit également le faible engagement dans le secteur d'assainissement en milieu rural eu égard à la modeste évolution du taux d'accès (0,3 % en huit ans).

Cependant, si l'on prenait en compte les fosses et latrines rudimentaires, ce taux serait d'au moins 6%<sup>1</sup>, car il subsiste une prédominance des latrines traditionnelles sur celles modernes ou améliorées.

Pour les établissements publics notamment les écoles et les CSI, la situation est en nette amélioration. En effet, toute nouvelle infrastructures est systématiquement accompagnée de mise en place de latrines VIP à plusieurs fosses. Pour les anciens établissements qui n'avaient pas bénéficié de ces ouvrages, ce retard est en train d'être rattrapé. Par exemple, il existe actuellement beaucoup de projets qui interviennent exclusivement dans les écoles pour la réalisation des latrines et parfois pour la réhabilitation et l'extension de nouvelles salles de classes.

Toutes les données concordent à la conclusion que les besoins en ouvrages d'assainissement de base pour les ménages, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, sont considérables.

Ces besoins ont été évalués par région, dans le cadre du PN-AEPA en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire, sur la base des données suivantes :

<sup>1</sup> 18,1%, MH, Revue de la Dépenses Publiques ; Secteur Approvisionnement en Eau potable et assainissement en milieu Rural, Rapport provisoire Octobre 2008  
Niger – Rapport final

- une latrine par ménage de 6 personnes ;
- un pourcentage de 1/100ème du nombre des latrines familiales est retenu pour les latrines collectives : réalisées dans les centres disposant de mini-AEP et d'infrastructures socio-économiques (marché, gare routière, école).

**Tableau 18**

Besoins en infrastructures d'assainissement de base en milieu rural

	2001	2006		2015			
Région	Population totale	Population totale	Population ayant accès	Population totale	Population supplémentaire à desservir	Nombre de latrines familiales	Nombre de latrines collectives
<b>Agadez</b>	161 731	194 175	13 010	261 892	124 441	20 740	207
<b>Diffa</b>	297 088	383 874	25 720	583 876	279 078	46 513	465
<b>Dosso</b>	1 387 993	1 637 387	109 705	2 145 770	1 018 033	169 672	1 697
<b>Maradi</b>	1 996 433	2 441 905	163 608	3 395 222	1 615 807	269 301	2 693
<b>Tahoua</b>	1 779 796	2 117 581	141 878	2 814 077	1 336 100	222 683	2 227
<b>Tillabéri</b>	1 813 142	2 104 902	141 028	2 687 004	1 272 988	212 165	2 122
<b>Zinder</b>	1 825 607	2 151 333	144 139	2 814 368	1 335 115	222 519	2 225
<b>Total</b>	9 261 790	11 031 157	739 088	14 702 211	6 981 562	1 163 594	11 636

L'estimation des besoins, pour une couverture partielle correspondant aux OMD, est donc de 1,16 millions d'ouvrages d'assainissement autonome et de plus de 10.000 édifices publics à construire.

#### 4.2.1.2 Au niveau des places et établissements publics

L'accès à l'eau et à des systèmes d'assainissement en milieu scolaire est encore très faible. En 2005/2006, sur les 8.889 écoles recensées, 82% (soit 7.290 écoles) ne disposaient pas de latrines. Cette situation entrave aussi bien l'accès à l'éducation que la qualité du cadre de vie scolaire. Le taux brut de scolarisation est passé de 42% en 2001/2002 à 54% en 2005/2006.

De même, la nutrition et l'hygiène ne sont pas encore suffisamment intégrées dans les programmes scolaires, ce qui ne favorise pas l'adoption de comportements adéquats (lavage des mains, bonnes pratiques d'hygiène et d'alimentation).

En dehors des établissements nouvellement créés en matériaux provisoires, tous les autres disposent chacun d'au moins un bloc-latrine VIP à au moins deux compartiments (pour garçons et filles). Les anciens établissements scolaires qui n'en disposaient encore se dotent graduellement de ces infrastructures dès lors que sont entrepris des travaux d'extension par la création de classes supplémentaires en matériaux définitifs. Certains anciens établissements scolaires bénéficient d'interventions spécifiques de certains projets, programmes ou ONG pour la réalisation de latrines scolaire (UNICEF, PHAC, etc.).

Cependant, pour les nouveaux établissements scolaires nouvellement créés (écoles primaires et collèges) qui ne disposent d'aucune construction en matériaux définitifs, il n'existe pas de latrines. Ces établissements étant généralement installés dans des espaces dégagés en dehors des

concessions, les élèves défèquent et urinent dans la nature. Dans certains de ces établissements, la direction de l'établissement s'organise pour réaliser des latrines traditionnelles destinées à l'usage des enseignants.

**Tableau 19**

Répartition des latrines publiques selon les chefs de famille

Localisation des latrines	Nombre de citations	%
<b>Marché rural</b>	38	29 %
<b>Mosquée</b>	9	7 %
<b>Gare routière</b>	22	17 %
<b>Mairie</b>	13	10 %
<b>Autres</b>	51	37 %
<b>Total</b>	133	100 %

Les établissements de santé en milieu rural se composent essentiellement des CSI (Centres de Santé Intégrés) et des cases de santé. Les CSI disposent tous de latrines VIP réalisées en même temps que les différents bâtiments constituant l'établissement. Il s'agit des latrines VIP à plusieurs compartiments dont le nombre dépend du type de CSI (Type simplifié, I, II).

A l'inverse, les cases de santé créées en grand nombre ces dernières années dans le cadre du programme spécial du Président de la République, ne disposent pas de latrines, nonobstant la réalisation des infrastructures en matériaux définitifs. Au niveau de certaines de ces cases de santé, les responsables ont réalisé des latrines traditionnelles utilisées à la fois par le personnel (agent de santé, gardien) et les patients.

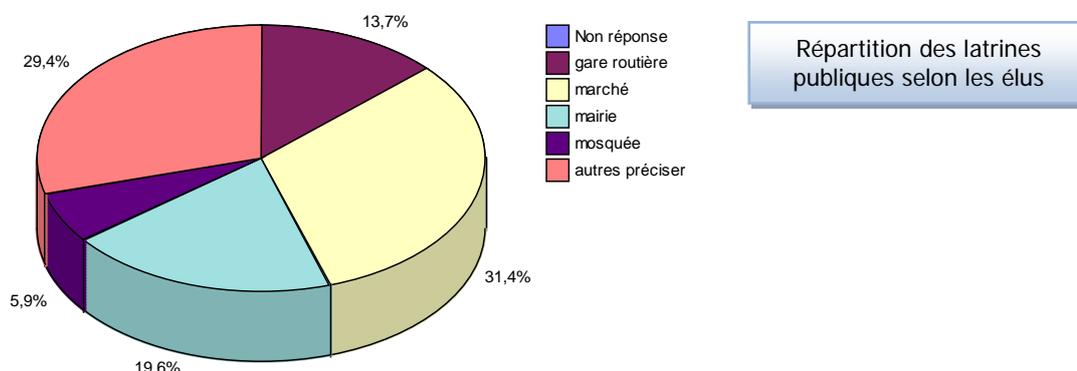
**Tableau 20**

Répartition des latrines publiques selon les chefs de village

Localisation des latrines	Nombre de citations	%
<b>Latrines scolaires</b>	44	68 %
<b>Marché</b>	8	12 %
<b>Gare routière</b>	5	8 %
<b>Mosquée</b>	3	5 %
<b>Autres</b>	5	7 %
<b>Total</b>	65	100 %

La réalisation et le financement des latrines destinées aux places publiques (marchés ruraux, gare routière, etc.) sont à l'initiative des projets ou programmes d'eau et d'assainissement. Pour les mosquées, la réalisation des latrines est financée par des donateurs ou ONG œuvrant pour la promotion de l'Islam (par exemple Agence Musulmane d'Afrique).

Taux d'équipement des places publiques en latrines notamment les marchés ruraux et les autogares.



#### 4.2.2 Les eaux usées

En milieu rural, les eaux usées ne constituent généralement pas une préoccupation pour la population. Parmi les projets et programmes recensés et documentés, aucun n'intervient en matière de collecte des eaux usées en milieu rural. Ce peu d'intérêt accordé aux eaux usées en milieu rural serait dû à leur faible volume car la consommation d'eau est généralement faible et ne dépasse guère 12 litres par habitant et par jour même dans les localités disposant d'une mini adduction d'eau potable.

Près de la moitié des responsables de famille interviewés ne connaissent pas l'utilité de puisards, ce qui justifie largement le faible taux d'équipement des ménages.

Néanmoins, il existe quelques puisards rencontrés ça et là dans les villages. Ces puisards sont généralement de simples fosses, parfois consolidées par des morceaux de tonneaux montés les uns sur les autres. Ils reçoivent presque exclusivement les eaux de toilettes, les autres eaux usées sont déversées directement dans la rue ou même dans la cour. Sur 326 concessions visitées seules 36 (11%) sont équipées de puisards.

Pour les concessions qui ne disposent pas de puisards, toutes les eaux usées sont déversées directement en dehors des concessions (90%) et le reste soit dans la cour soit utilisées pour un autre usage (arrosage, compostage, préparation du mortier d'argile pour les constructions, etc.).

**Tableau 21**  
Réalisation des puisards en milieu rural

Motifs	Nombre de citations	%
<b>Les gens ne connaissent pas le puisard</b>	129	46 %
<b>Coût élevé</b>	52	18 %
<b>Manque de pierres</b>	2	1 %
<b>Offre non disponible</b>	25	9 %
<b>Insuffisance de la technique</b>	26	9 %
<b>Aspects culturel</b>	5	2 %
<b>Existence de moyens plus efficace à préciser</b>	4	1 %
<b>Autres</b>	39	14 %
<b>Total</b>	282	100 %

## 4.3 Mode d'acquisition et financement des ouvrages d'assainissement autonome en milieu rural

### 4.3.1 Au niveau des familles

A ce niveau, on distingue deux cas de figure portant sur :

- Les fosses et latrines rudimentaires (latrines traditionnelles) ;
- Les latrines améliorées.

Comme le montre le tableau ci-dessous, la réalisation des latrines (toutes catégories confondues) relève essentiellement de l'initiative du chef de famille.

Pour les latrines traditionnelles, la totalité des charges liées à la réalisation et à l'installation sont à la charge de la famille. La réalisation des ouvrages, presque entièrement réalisés avec des matériaux locaux, ne fait appel à aucune assistance extérieure sauf, en de rares cas, à l'intervention des maçons locaux.

La réalisation des latrines améliorées à base de dalle Sanplat est aussi dans une large mesure à l'initiative du chef de famille.

**Tableau 22**

Initiative de la réalisation des ouvrages d'assainissement autonome au sein des familles

Type d'ouvrage	Initiateur de la réalisation de la latrine				
	Chef de famille	Epouse	Enfants	Autres	TOTAL
<b>VIP</b>	1	0	0	0	1
<b>Sanplat</b>	76	1	0	2	79
<b>traditionnelle</b>	38	0	1	1	40
<b>Autre</b>	18	1	1	0	20
<b>Total</b>	133	2	2	3	140

Le financement des ouvrages d'assainissement autonome au niveau des familles est fonction du type d'ouvrage. Pour les latrines traditionnelles, le financement de la totalité des coûts liés à l'acquisition de ces ouvrages est assuré par la famille elle-même. Pour ces ouvrages, les membres de la famille s'investissent physiquement, du creusement de la fosse à la recherche des matériaux locaux pour le renforcement de la fosse et pour la superstructure.

**Tableau 23**

Coûts des différents ouvrages d'assainissement en milieu rural

Types d'ouvrage	Moins de 10 KF	De 10KF à 50KF	De 50KF à 100KF	Plus de 100KF
<b>VIP</b>	0 %	0 %	100 %	0 %
<b>Sanplat</b>	44 %	43 %	3 %	0 %
<b>Traditionnelle</b>	48 %	38 %	8 %	0 %
<b>Autres</b>	45 %	35 %	15 %	5 %

Près de la moitié (48 %) des chefs de famille interrogés évaluent à moins de 10.000 FCFA le coût de réalisation des latrines traditionnelles. Une proportion non négligeable des personnes interviewées estime que le coût des latrines traditionnelles se situe entre 50 et 100.000 FCFA. Cette surévaluation pourrait s'expliquer par le fait que dans beaucoup de zones au Niger, les matériaux locaux utilisés pour renforcer la fosse et la superstructure sont devenus très rares à cause de l'effet conjugué de la désertification et de l'action de l'homme et que le seul moyen de les acquérir est l'achat.

En milieu rural, les VIP sont très rares, ce qui peut s'expliquer par leur coût élevé et inaccessible pour la majeure partie des ménages.

**Tableau 24**  
Construction des latrines au niveau des concessions familiales

Construit par	VIP	Sanplat	Traditionnelle	Autre
<b>La famille elle-même</b>	0 %	20 %	58 %	55 %
<b>Des parents ou amis</b>	0 %	2 %	2 %	0 %
<b>Un maçon individuel</b>	100 %	26 %	35 %	40 %
<b>Une ONG</b>	0 %	16 %	0 %	5 %
<b>Un programme</b>	0 %	36 %	5 %	0 %
<b>Total</b>	100 %	100 %	100%	100 %

Le tableau montre que les latrines VIP sont réalisées exclusivement par les maçons. La construction des latrines à base de dalle Sanplat fait intervenir tous les acteurs (famille, projet, maçon, etc.) tandis que les latrines traditionnelles sont construites essentiellement par la famille elle-même et le maçon dans une moindre mesure.

La réalisation des latrines améliorées à base de dalle Sanplat est cofinancée par les bénéficiaires et la structure extérieure promoteur de l'action. Selon les promoteurs, cette subvention peut atteindre 70% du coût total de l'ouvrage. Pour la quasi-totalité des projets interviewés et documentés, le financement des latrines à base de dalles Sanplat est assuré de la manière suivante :

- Par le promoteur (projet, programme, ONG, etc.) :
  - La fourniture des matériaux de construction (ciment, fer à béton, fil de fer) ;
  - La formation et l'équipement des maçons locaux ;
  - La réalisation des actions de sensibilisation et d'accompagnement.
- Par les bénéficiaires :
  - La réalisation de la fosse et de la superstructure ;
  - Le paiement des prestations du maçon.

### 4.3.2 Au niveau des places et établissements publics

Les ouvrages d'assainissement autonome au niveau des établissements publics (centres de santé, écoles) sont réalisés dans la plupart des cas dans le cadre des travaux de réalisation des infrastructures. Toute nouvelle réalisation d'infrastructures scolaires et de santé est accompagnée de réalisation des latrines. Ces infrastructures relèvent ainsi de financement sur fonds publics à travers les subventions, les prêts ou le Budget d'Investissement de l'Etat (BIE).

La quasi-totalité des ces ouvrages sont des VIP avec plusieurs compartiments, avec quelques options techniques variant selon le projet initiateur de l'action.

## 4.4 Utilisation et entretien des ouvrages d'assainissement autonome en milieu rural

### 4.4.1 Au niveau des concessions familiales

Les latrines existantes au niveau des concessions familiales sont utilisées dans les régions par la quasi-totalité des membres de la famille. Sur 140 latrines visitées dans le cadre de cette étude, 132 (94 %) sont utilisées par tous les membres de la famille indépendamment de leur rang social, leur statut, leur âge et leur sexe. Même les selles des enfants de bas âge sont jetées dans ces latrines dans près de 90% de cas. En outre, plus de la moitié (55 %) de ces latrines sont aussi utilisées par les voisins qui n'en disposent pas pour des raisons d'intimité et de commodité.

Les latrines existantes sont fortement sollicitées. Selon les résultats ci-dessus, chaque latrine est utilisée par plus de 2 ménages (2,5) soit près de 14 personnes.

**Tableau 25**

Utilisation des latrines

Nombre de latrines	Nombre moyen de ménages	Nombre moyen de personnes
1	2,5	14
2	3,7	21
3	5	19
Moyenne	2,9	16

Cette forte utilisation des latrines existantes au sein des familles et par le voisinage est due à plusieurs facteurs qui sont par ordre d'importance :

- Les raisons d'hygiène ;
- Les raisons sociales (intimité, évite les sorties à l'extérieur, religion, prestige, etc.) ;
- Les raisons environnementales (disparition des buissons autour des villages).

**Tableau 26**

Raisons d'installation des latrines dans les ménages

Raisons de l'installation de la latrine	Fréquence
<b>Hygiène</b>	28 %
<b>Intimité</b>	26 %
<b>Evite les sorties</b>	21 %

<b>Disparition des buissons obligeant d'aller de plus en plus loin dans la brousse</b>	11 %
<b>Religion</b>	10 %
<b>Prestige</b>	3 %
<b>Autres</b>	1 %
<b>Total</b>	100%

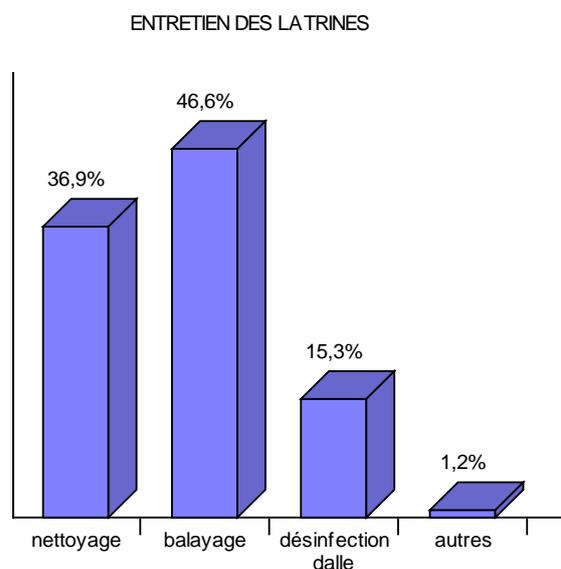
Selon les chefs de famille interviewés, la qualité de service actuel des latrines toutes catégories confondues est très appréciable.

**Tableau 27**  
Qualité de service  
d'utilisation des latrines

Appréciations	Propreté des latrines	Intimité des latrines	Etat de commodité	Etat de sécurité actuel
<b>Mauvais</b>	6 %	2 %	3 %	2 %
<b>Passable</b>	15 %	13 %	22 %	25 %
<b>Moyen</b>	23 %	20 %	20 %	17 %
<b>Bon</b>	52 %	61 %	53 %	52 %
<b>Excellent</b>	4 %	4 %	2 %	4 %

Le tableau ci-dessus montre que plus de la moitié des chefs de famille ont une bonne appréciation de la propreté, l'intimité, la commodité ainsi que la sécurité des latrines. Cependant en matière d'utilisation de ces ouvrages, peu de personnes ont connaissance de l'existence d'autres modes que la vidange, comme par exemple l'alternance des fosses.

L'entretien des latrines au niveau des concessions familiales consiste pour l'essentiel au balayage et au nettoyage de la dalle et des alentours de la dalle. La désinfection est très rare, pratiquée pour à peine 1 latrine sur 7.



Lorsqu'elles sont remplies, les fosses sont soit vidangées (85%), soit abandonnées au profit de nouvelles fosses, c'est le cas notamment pour les latrines traditionnelles. Les vidanges sont réalisées presque exclusivement par des vidangeurs locaux moyennant paiement, généralement inférieur à 10.000 FCFA. Il a été relevé quelques cas de paiement des prestations de ces vidangeurs en nature (produit vivriers).

**Tableau 28**  
Utilisation des produits  
de vidange

Mode	Fréquence
<b>Enfouis</b>	61 %
<b>Fumures organiques</b>	33 %
<b>Camion de vidange</b>	2 %
<b>Non utilisés</b>	2 %
<b>Autres</b>	2 %
<b>Total</b>	100 %

Pour l'essentiel (61 % des cas) les produits de vidange sont enfouis dans le sol. Environ 1/3 seulement sont utilisés comme fumure organique dans les champs.

Malgré la forte sollicitation des latrines pour les concession qui en disposent, la majorité de concessions ne disposent d'aucun ouvrage d'assainissement autonome. Selon les chefs de familles interviewés, cette situation serait due à une insuffisance voire un manque de moyens financiers (39 %), l'habitude de déféquer dans la nature (18 %) et dans une moindre mesure, la méconnaissance des ouvrages d'assainissement. Néanmoins, plus de 87 % des chefs de famille sans latrines rencontrés affirment qu'ils installeraient une latrine dans leur concession si le coût ne dépassait pas 10.000 FCFA.

**Tableau 29**  
Causes du manque de  
latrines dans la famille

Raisons du manque de latrines	%
<b>Moyens financiers insuffisants</b>	39 %
<b>Est habitué à se soulager dans la nature</b>	18 %
<b>Ne connaît pas cet équipement</b>	9 %
<b>Les anciennes latrines se sont écroulées</b>	5 %
<b>Le terrain ne convient pas (caractéristiques pédologiques)</b>	5 %
<b>La concession est trop petite</b>	3 %
<b>Ne connaît pas de maçon</b>	2 %
<b>Raisons sociologiques</b>	1 %
<b>Ne veut pas cet équipement</b>	1 %
<b>Autres</b>	17 %
<b>Total</b>	100%

L'utilisation des latrines des voisins pour les gens qui n'en disposent pas est assez limitée (11 %). Cependant, la majorité de ces familles (72 %) se disent intéressées à fréquenter des latrines publiques.

D'autres atouts sont importants pour d'éventuelles interventions dans les zones non couvertes par les projets ou programmes d'assainissement :

- les chefs de ménages interrogés, tout en éprouvant un besoin réel de sensibilisation en d'hygiène et d'assainissement (99 %) semblent appréhender le lien entre la santé et l'assainissement (80 %) ;
- les facilités de paiement tel que le crédit sont de nature à les motiver davantage pour l'acquisition de telles infrastructures.

**Tableau 30**

Quelques appréciations des familles ne disposant pas de latrines

Désignation	Réponses affirmatives		Réponses négatives	
	Nbr	%	Nbr	%
<b>Disponibilité des familles à fréquenter les latrines publiques</b>	36	72 %	53	28 %
<b>Connaissance de liens entre assainissement et santé</b>	151	80 %	38	20 %
<b>Facilités de paiement seraient un facteur important pour l'acquisition de la latrine</b>	176	93 %	13	7 %
<b>Besoins en sensibilisation</b>	184	99 %	1	1 %
<b>Connaissance d'un maçon formé pour la construction des latrines</b>	110	58 %	78	42 %

## 4.4.2 Au niveau des places et établissements publics

### 4.4.2.1 Au niveau des établissements scolaires

Comme évoqué plus haut, les ouvrages d'assainissement autonome en milieu scolaire sont généralement construits dans le cadre de projets et programmes de réalisation des infrastructures, et se composent presque exclusivement de VIP à plusieurs fosses. Ces latrines sont trop souvent en nombre insuffisant et présentent beaucoup de problèmes d'entretien, aggravés par l'insuffisance voire le manque d'eau dans ces établissements.

Ces latrines sont utilisées aussi bien par les élèves (filles et garçons) que par le personnel enseignant.

**Figure 14**

Latrine VIP scolaire abandonnée après remplissage)



**Figure 15**

Latrine traditionnelle abandonnée après le remplissage à Kourya (région de Maradi)



Malgré les efforts de plus en plus accrus en matière de réalisation des latrines scolaires en zone rurale, on assiste à un abandon presque systématique de toute latrine remplie et un retour immédiat de la défécation à l'air libre des élèves.

La gestion et le suivi de ces latrines sont assurés par l'administration des établissements très souvent en rapport avec les Comités de Gestion (COGES) desdits établissements. Les opérations d'entretien (balayage, nettoyage) sont assurées essentiellement par les élèves organisés en groupes de travail. Cependant, dans certains établissements (Dougou) ces opérations quotidiennes d'entretien des latrines sont réalisées par des manœuvres à la charge du COGES.

La formation des responsables des établissements et des membres de bureau des comités de gestion des écoles (COGES) contribuerait à améliorer la situation de l'entretien et de l'exploitation des latrines scolaires.

#### 4.4.2.2 **Au niveau des établissements de santé**

En milieu rural les établissements de santé se composent pour l'essentiel des CSI (Centres de Santé Intégrés) et de case de santé. Les CSI (tous types confondus) disposent chacun d'au moins un bloc de latrines VIP construit en même temps que les autres bâtiments du centre. A l'inverse, pour les cases de santé et malgré la très forte fréquentation que connaissent certaines d'entre elles, il n'est pas prévu de réaliser des latrines lors de la construction des bâtiments. Les quelques latrines rencontrées sont réalisées à l'initiative du comité de gestion de la case de santé. Ce sont généralement des latrines simple fosse avec parfois une dalle en mortier de ciment et une superstructure en matériaux locaux. Là où les latrines existent, elles sont fréquentées à la fois par les patients et par le personnel soignant.

En matière d'entretien, les latrines des CSI présentent une meilleure situation que celles des établissements scolaires et des places publiques. Cette situation serait due au fait que ces ouvrages sont suivis par les responsables des CSI, personnel qualifié et conscient du péril fécal.

#### 4.4.2.3 **Au niveau des places publiques**

Il s'agit des latrines réalisées près des places publiques, des marchés et des autogares, à l'initiative de projets et programmes ou dans de très rares cas à l'initiative de la commune. On en rencontre quelques unes au niveau des mosquées du vendredi, qui sont généralement réalisées par de tierces personnes.

Ces ouvrages connaissent généralement une forte fréquentation mais présentent presque sans exception des problèmes d'entretien. A l'inverse des latrines scolaires, ces dernières sont

vidangées après remplissage par des opérateurs locaux trop souvent dans des conditions d'hygiène et de sécurité déplorables. Les produits de vidange sont enfouis dans les environs immédiats dans une autre fosse creusée à cet effet.

**TROISIEME PARTIE : FACTEURS FAVORABLES AU  
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE  
L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL**

## 5 Facteurs favorables au développement du secteur de l'assainissement

### 5.1 Au niveau communautaire

Au niveau communautaire, un certain nombre de pratiques et ou de prédispositions constatées sur le terrain peuvent être considérées comme des facteurs favorables au développement du secteur de l'assainissement. A cet effet, les aspects ci-après peuvent être évoqués :

- La réalisation et l'utilisation des latrines publiques rentrent de plus en plus dans les mœurs notamment dans les gros centres ruraux. A titre illustratif, chacune des 33 communes visitées dans le cadre de cette étude dispose d'au moins une latrine publique dans le chef lieu de commune (la commune de Torodi en dispose de 3).
- Dans toutes les communes visitées, il existe au moins un maçon dans le chef lieu de commune auquel s'ajoutent d'autres maçons résidants dans quelques villages relevant de ces communes respectives.
- Aussi bien les chefs de village, les imams que les élus, tous sont disposés à participer activement aux éventuelles actions d'assainissement dans leur entité respective notamment pour la sensibilisation.
- Il n'existe aucune contrainte pour la diffusion à grande échelle des messages ou la réalisation des actions de sensibilisation. Mieux, la population à l'habitude de se réunir en assemblées villageoises pour assister à des séances de sensibilisation avec divers supports (images, vidéo, radio, etc.) dans le cadre de certains projets et programmes. Par ailleurs, l'installation de plus en plus importante des infrastructures communautaires de communication (radios communautaires, journaux locaux en langue nationale, etc.), éducatives (écoles, centre d'alphabétisation) et socio-économiques est de nature à faciliter la diffusion des messages spécifiques à l'hygiène et à l'assainissement.

### 5.2 Expériences des acteurs locaux

#### 5.2.1 Au niveau des familles

Les différents entretiens réalisés avec les chefs de famille dans toute la zone de l'étude ont révélé (ou confirmé) un certain nombre d'appréciations qui peuvent être considérées comme des éléments très favorables à l'amélioration du secteur de l'assainissement au sein des ménages et par conséquent au niveau communautaire. Ces appréciations se traduisent par les principales considérations suivantes :

Au plan de la maîtrise du lien entre santé et assainissement :

**Tableau 31**Hygiène et  
assainissement au sein  
des familles

Niveau de sensibilisation	Sensibilisation à l'assainissement		Connaissance du lien entre santé et assainissement		Questions assainissement abordées en famille	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Sans réponse</b>	3	1 %	3	1 %	4	1 %
<b>Non pas du tout</b>	35	10 %	48	14 %	18	5 %
<b>Oui un peu</b>	205	62 %	189	57 %	62	19 %
<b>Oui très sensibilisé</b>	89	27 %	92	28 %	248	75 %
<b>TOTAL</b>	332	100 %	332	100 %	332	100 %

Au plan de la prise de conscience des questions d'assainissement :

- La majorité des personnes interrogées (89 %) se disent sensibilisées ou très sensibilisées à l'assainissement. Le tableau ci-dessus montre que sur 332 chefs de familles interrogés, 294 ont reconnu avoir participé au moins une fois à une séance de sensibilisation sur l'assainissement.
- 85% des personnes interrogées connaissent à des degrés divers les liens entre l'assainissement et la santé. Seule, une personne sur sept (14 %) affirme n'avoir aucune idée sur les liens entre la santé et l'assainissement.
- Les informations relatives à la santé (tableau ci-dessous) sont fournies aux familles essentiellement par les spécialistes, près de 50 % par les agents d'hygiène et agents de santé, ce qui signifie également que les informations véhiculées sont de bonne qualité.
- La radio joue également un rôle important dans la sensibilisation (30 % des réponses), et dans une moindre mesure (11 %) l'entourage proche (famille, amis, voisins).

**Tableau 32**Sources d'information  
sur les maladies*Sources enquêtes,  
réponses multiples)*

Source d'information sur les maladies pour la famille	Nombre	%
<b>Service de santé</b>	233	39 %
<b>Radio</b>	177	30 %
<b>Service d'hygiène</b>	53	9 %
<b>Famille</b>	25	4 %
<b>Amis</b>	24	4 %
<b>Voisins</b>	19	3 %
<b>Télévision</b>	13	2 %
<b>Maçons</b>	8	1 %
<b>Elus</b>	6	1 %
<b>Journal</b>	2	1 %
<b>Autres</b>	24	4 %
<b>Non réponse</b>	10	2 %
<b>Total</b>	594	

Au plan social :

Pour les familles qui en disposent, les latrines sont utilisées par tous les membres de la famille sans distinction de sexe ou d'âge.

- Les questions d'assainissement notamment les latrines, la collecte et l'évacuation des eaux usées ne sont pas des sujets tabous au sein de la plupart des familles visitées. Dans 94 % d'entre elles, ces sujets sont abordés sans aucune considération particulière et sans réserve.
- Le lavage des mains semble une pratique courante dans la zone de l'étude. Plus de 96 % des chefs de famille interrogés affirment la pratique courante du lavage des mains dans leur famille respective. Cette pratique est encore plus systématique avant le repas (98 %).
- Là où elles existent, les latrines publiques sont de plus en plus fréquentées par la population. Près de la moitié des chefs de famille interrogés sont disposés à utiliser les latrines publiques.

**Tableau 33**

Pratiques d'hygiène et d'assainissement

Critères	Lavage des mains		Lavage des mains avant repas		Existence de douche dans la concession		Utilisation des latrines publiques	
	Nombre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
<b>Non réponse</b>	3	1 %	3	1 %	4	1 %	93	28 %
<b>Affirmatif</b>	319	96 %	326	98 %	144	44 %	162	49 %
<b>Négatif</b>	10	3 %	3	1 %	184	55 %	77	23 %
<b>Total</b>	332	100 %	332	100 %	332	100%	332	100%

## 5.2.2 Au niveau des leaders locaux

### 5.2.2.1 Les chefs de village

Au total, 101 chefs de village ont été interrogés dans le cadre de cette étude. Les principaux éléments issus de ces différents entretiens et qui sont de nature à favoriser le développement du secteur de l'assainissement sont les suivants :

- La quasi-totalité de chefs de village sont disponibles pour encourager et promouvoir l'assainissement.
- Les chefs de village approuvent tous l'idée d'exiger la réalisation de latrine pour toute nouvelle construction de concession à usage d'habitation.
- Plus des 2/3 des chefs de village disposent chacun chez d'une latrine au domicile ce qui démontre leur intérêt pour ces ouvrages.
- Les chefs de villages affirment dans leur écrasante majorité (84 %), être disponibles à participer à la sensibilisation des familles et même des élus locaux sur les questions d'assainissement. Eux-mêmes ayant préalablement bénéficié de connaissances en matière d'assainissement par leurs contacts avec les techniciens d'assainissement ou les agents de santé.

**Tableau 34**

Appréciations des chefs de village

Critères	Prêts à sensibiliser familles		Imposer latrines pour nouvelle habitation		Existence de latrines dans la concession du chef de village	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Non réponse</b>	3	3 %	0	0 %	1	1 %
<b>Affirmatif</b>	85	84 %	97	96 %	62	61 %
<b>Négatif</b>	13	13 %	4	4 %	38	38 %
<b>Total</b>	101	100 %	101	100 %	101	100%

### 5.2.2.2

### Les élus

Dans le contexte administratif actuel, les élus (et à travers eux les communes) sont incontournables et constituent le pilier autour duquel se focalisent toutes les actions de développement au niveau local. En matière d'assainissement, comme le montre le tableau ci-dessous les élus interrogés (maires et vice maires) semblent avoir une bonne connaissance des différents ouvrages d'assainissement autonome rencontrés dans leur entité administrative. Cela constitue un premier atout dans le cadre de la promotion de l'assainissement impliquant de manière très active les élus.

**Tableau 35**

Maîtrise des ouvrages d'assainissement par les élus locaux

	latrines familiales	latrines publiques	puisard dans la concession	compostière	comblement des bourbières	ramassage des ordures	Total
<b>très bien</b>	25	10	5	5	5	9	59
<b>un peu</b>	8	2	1	0	1	2	14
<b>Total</b>	33	12	6	5	6	11	73

Dans la quasi-totalité des communes visitées, l'assainissement figure parmi les priorités locales. A ce titre des inscriptions budgétaires plus ou moins importantes y figurent dans les PDC (10% du budget pour la commune de Torodi).

**Tableau 36**

Appréciations des élus locaux

Critères	Assainissement prioritaire dans la commune		Actions d'assainissement réalisées dans le PDC	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Non réponse</b>	0	0 %	0	0 %
<b>Affirmatif</b>	32	97 %	25	76 %
<b>Négatif</b>	1	3 %	8	24 %
<b>Total</b>	33	100 %	33	100 %

Sur le terrain, les actions se traduisent essentiellement par des séances de sensibilisation, la réalisation de latrines publiques, le ramassage des ordures ménagères.

Selon les résultats ci-dessous, près de 2/3 des communes visitées ont développé le réflexe d'avoir recours aux services ou conseils des services et structures spécialisés (santé, hygiène, ONG) dans le domaine de l'assainissement. Cette pratique revêt une importance capitale dans la promotion de l'assainissement au niveau de ces différentes communes car cette pratique est de nature à limiter ou éviter les erreurs, en particulier dans la planification et l'exécution des actions d'assainissement au sein de ces communes.

**Tableau 37**  
Rôle des élus pour  
l'assainissement dans  
la commune

Critères	Appels aux services ou conseils de service de santé		Appels aux services ou conseils de service d'hygiène		Appels aux services ou conseils de maçons		Appels aux services ou conseils des ONG	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Non réponse	0	0 %	0	0%	0	0%	0	0%
Affirmatif	25	76 %	22	67 %	16	49 %	22	67 %
Négatif	8	24 %	11	33 %	17	51 %	11	33 %
Total	33	100 %	33	100 %	33	100 %	33	100 %

### 5.2.2.3 Les Imams

Les imams au même titre que les autres leaders locaux ont quelques notions sur l'assainissement (plus de 83%). Concernant la maîtrise des différents équipements dans le village, les imams connaissent surtout les latrines familiales (92%) toutes catégories confondues. En outre, plus de la moitié des imams rencontrés (60%) disposent chacun d'au moins une latrine au domicile.

Par ailleurs les imams rencontrés sont tous favorables à la réalisation de latrines publiques dans les places publiques du village.

Toutes ces considérations confirment que les imams peuvent être des leviers importants sur lesquels peuvent éventuellement s'appuyer les projets et programmes pour la sensibilisation et le développement du service de l'assainissement en milieu rural.

## 5.2.3 Au niveau des structures socio professionnelles et associatives locales

### 5.2.3.1 Les maçons

La construction des latrines est une activité courante pour la majorité des maçons dans la zone d'étude. En effet près de 83 % des maçons rencontrés ont déjà construits plusieurs latrines familiales.

La connaissance de l'utilité des latrines par les maçons (98 %) est aussi un facteur de motivation pour la poursuite du service notamment par l'auto promotion à travers l'explication et la sensibilisation auprès des familles.

Plus de la moitié des maçons interrogés ont bénéficié chacun d'une formation et d'un équipement pour la construction des latrines améliorées (moules, outillage de maçonnerie, etc.).

**Tableau 38**

Fabrication des latrines par les maçons

Critères	Fabrication des latrines		Connaissance de l'utilité des latrines		Formé à la construction des latrines		Aide en équipement pour construction de latrines	
	Nbre	%	Nbr	%	Nbre	%	Nbre	%
<b>Non réponse</b>	0	0%	1	1 %	3	3 %	22	27 %
<b>Affirmatif</b>	68	83 %	80	98 %	49	60 %	44	54 %
<b>Négatif</b>	14	17 %	1	1 %	30	37 %	16	19 %
<b>Total</b>	82	100 %	82	100 %	82	100 %	82	100 %

La plupart des demandes de construction de latrines aux maçons sont faites de manière spontanée (42 %) ou parfois à la demande des projets (34 %).

Près de la moitié des maçons (46 %) affirment que les demandes de construction de latrines par les ménages sont en nette augmentation ces dernières années. Cela démontre l'intérêt de plus en plus affiché de la population en milieu rural à se doter de latrines.

**Tableau 39**

Rythme de construction des latrines par les maçons

Nombre de latrines construites par an	Non réponse	latrine familiale	latrine publique	autres	Total
<b>Non réponse</b>	16	1	0	0	17
<b>1 à 10</b>	2	25	0	0	27
<b>De 10 à 20</b>	0	31	2	1	34
<b>Plus de 100</b>	0	4	0	0	4
<b>Total</b>	18	61	2	1	82

### 5.2.3.2 Les entreprises de travaux

La réalisation des latrines familiales, quelque que soit leur type, relève essentiellement des maçons. Par contre les latrines VIP au niveau des établissements scolaires, des établissements de santé et des places publiques sont pour la plupart réalisées par des entreprises de travaux. Comme souligné plus haut, leur réalisation est comprise dans les travaux de construction des bâtiments constituant l'infrastructure elle-même. Il existe actuellement dans toutes les régions du Niger, plusieurs entreprises qui ont la capacité technique, matérielle et la qualification du personnel pour la construction des latrines.

### 5.2.3.3 Organisations communautaires de base

Le milieu rural au Niger se caractérise par la présence d'un nombre très important d'organisations communautaires de base (associations, comités, groupements, etc.) mises en place par différents projets ou moins souvent à l'initiative propre de promoteurs locaux. Leur connaissance et maîtrise du milieu social, leur forte capacité de mobilisation ainsi que leur dynamisme font de ces organisations de base des relais importants dans la mise en œuvre des actions de développement local notamment dans le domaine de l'assainissement.

Dans les 101 localités visitées, 98 OCB ont été interrogées. Il s'agit de :

- 29 comités de gestion des points d'eau modernes (alimentation en eau potable) ;
- 22 comités de salubrité (assainissement) ;
- 21 groupements féminins (promotion de la femme et de l'enfant) ;
- 15 associations de parents d'élèves (éducation) ;
- 11 associations dans les autres secteurs (santé, agriculture, animation de la jeunesse, etc.).

**Tableau 40**

OCB et  
assainissement

Critères	Sensibilisation sur l'assainissement		Existence du comité de salubrité		Propreté des abords des points d'eau		Ramassage des ordures		Existence des latrines aux domiciles	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
<b>Non réponse</b>	0	0%	0	0%	1	1%	0	0%	0	0%
<b>Affirmatif</b>	77	79%	68	69%	89	91%	73	75%	44	45%
<b>Négatif</b>	21	21%	30	31%	8	8%	25	25%	54	55%
<b>TOTAL</b>	98	100%	98	100%	98	100%	98	100%	98	100%

Les membres de différents groupements sont à près de 80 % sensibilisés à l'assainissement. Ils ont bénéficié chacun de quelques séances d'animation sur l'hygiène et l'assainissement, organisées par les différents projets et programmes d'alimentation en eau potable et ou d'assainissement qui sont intervenus dans la zone.

Dans plus des 2/3 des sites visités, il existe des comités de salubrité plus ou moins opérationnels selon le dynamisme des principaux acteurs. La principale activité de ces comités est l'organisation du ramassage des ordures dans les rues, places et établissements publics.

## 5.2.4 Au niveau des services déconcentrés de l'Etat

### 5.2.4.1 Les techniciens d'hygiène

Malgré le nombre réduit d'ouvrages d'assainissement, les techniciens d'hygiène ont relevé une certaine évolution tant dans l'équipement des familles en latrines mais aussi dans l'amélioration de la qualité des réalisations de ces dernières. Ces évolutions montrent non seulement l'acceptation des latrines améliorées par la population mais aussi une certaine assimilation technologique dans la réalisation de ces ouvrages par les maçons et les entreprises.

En matière de standardisation des équipements, les techniciens d'hygiène sont tous d'accord pour un modèle particulier de latrines. Sur les sept techniciens d'hygiène rencontrés six recommandent la latrine améliorée à base de dalle Sanplat tandis qu'un seul recommande la VIP. Les principales

raisons de ce choix massif sont les coûts modérés et l'acceptation de ce type d'ouvrage par la population car déjà promu par plusieurs projets et ONG à travers tout le pays.

### 5.2.4.2 L'agent de santé

A l'instar de leurs collègues techniciens d'hygiène, les 2/3 des agents de la santé sont informés sur les projets et programmes d'assainissement intervenant dans les zones qu'ils couvrent.

Tandis que la moitié des agents de santé affirme constater la poursuite de la construction des latrines promues dans le cadre de certains projets après la fin de ces derniers, la seconde moitié de ces agents n'a rien relevé en ce sens.

Même s'ils ne sont pas véritablement informés (voire même compétents) en matière d'assainissement, plus de la moitié des agents de la santé ont relevé un certain impact des actions d'assainissement réalisées par certains projets dans leur zone d'intervention (réduction des taux de prévalence du trachome, de la conjonctivite, diarrhée, etc.).

**Tableau 41**  
Agent de santé et  
assainissement

Critères	Connaissances des projets et programmes d'assainissement		Constat de poursuite de la construction de latrines après le programme		Impacts constatés des actions d'assainissement sur la santé	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Non réponse</b>	0	0%	7	26 %	0	0 %
<b>Affirmatif</b>	19	70 %	10	37 %	15	56 %
<b>Négatif</b>	8	30 %	10	37 %	12	44 %
<b>Total</b>	27	100 %	27	100 %	27	100 %

### 5.2.5 Au niveau des écoles

Au niveau des établissements scolaires un certain nombre de pratiques et d'acquis peuvent être considérés comme des facteurs favorables au développement du service d'assainissement au sein de ces établissements.

- Les travaux de construction de nouveaux bâtiments ou d'extension dans les établissements scolaires sont systématiquement accompagnés de construction de nouvelles latrines. A cette pratique s'ajoutent les interventions de certains projets et ONG spécifiquement pour la construction de latrines dans les établissements scolaires qui n'en disposent pas ou en complément de celles existantes.
- Au niveau des écoles, la plupart des enseignants ont de bonnes notions sur le rapport entre l'assainissement et la santé.
- Les latrines sont systématiquement utilisées, aussi bien par les élèves que par les enseignants, avec quelques exemples uniques où les directeurs des écoles de Garin Makoyo (Madarounfa) et Dan Barto (Kantché) achètent à leurs frais le savon pour le lavage des mains des élèves à la sortie des toilettes.
- L'amélioration de la situation de la desserte en eau des établissements scolaires contribue sans doute à l'amélioration de leurs conditions d'hygiène et d'assainissement. De plus en plus, les projets et programmes d'alimentation en eau potable tiennent compte des établissements scolaires dans la planification des nouveaux points d'eau dans les villages.

**QUATRIEME PARTIE :**

**FACTEURS LIMITANT LE DEVELOPPEMENT  
DU SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT EN  
MILIEU RURAL**

## 6 Facteurs limitant le développement du service de l'assainissement en milieu rural

### 6.1 Sur le plan technique

- Le personnel technique d'encadrement est en nombre très limité dans les zones étudiées. Au total, 7 techniciens d'assainissement ont été enregistrés dans les 27 communes concernées par cette étude. Les techniciens de santé quoiqu'en nombre beaucoup plus important, au nombre de 27, n'ont pas une bonne maîtrise des questions d'assainissement dans leur zone d'intervention.
- Dans certaines zones, le terrain est très meuble rendant pratiquement impossible la réalisation de fosses sans le renforcement des parois latérales en matériaux locaux (briques d'argile) ou en matériaux définitifs (mortier de ciment). Au Niger dans certaines zones, même l'argile pouvant servir pour la fabrication des briques fait défaut d'où la nécessité d'acheter des matériaux définitifs (ciment) dont les coûts ne sont généralement pas à la portée de la population.
- L'effondrement des fosses est constaté notamment dans les zones où le terrain est particulièrement tendre. Cette situation est aggravée par l'utilisation des briques d'argile peu compactes, le ruissellement des eaux de pluie et le revêtement partiel, faute de moyens, des parois intérieures des fosses avec du mortier de ciment.
- En matière d'entretien des latrines, les maçons qui les ont construites sont très peu sollicités pour des opérations de rénovation, de vidange ou autres. Un maçon sur quatre seulement est sollicité pour ces opérations, qui sont généralement réalisées par les membres de la famille ou dans de rares cas par un vidangeur local moyennant paiement en espèces ou en nature.

### 6.2 Sur le plan socio économique

- L'accès à l'alimentation en eau potable reste une priorité, et tant que la précarité subsiste à ce niveau, elle constitue un des principaux facteurs limitant le service de l'assainissement en milieu rural.
- Le financement des latrines aussi bien au niveau de familles qu'au niveau des établissements scolaires ou de santé est fortement subventionné. Cette situation crée un sentiment de perpétuelle assistance comme le montre les différentes recommandations formulées par les uns et les autres (chefs de familles, chefs de villages, Imams, OCB, etc.). Cette forte subvention est certainement l'une des causes qui empêchent la poursuite de réalisation de ces ouvrages sur fonds propres même quelques mois après la fin des projets comme l'ont relevé l'ensemble des techniciens d'hygiène rencontrés.
- Le coût élevé des matériaux de construction (ciment, fer à béton) employés dans la réalisation des ouvrages d'assainissement est de moins en moins accessible à la population rurale. Selon les maçons rencontrés, le coût des matériaux de construction est le principal facteur qui limite la construction des latrines améliorées en milieu rural.
- Le niveau de financement propre considéré comme acceptable par les principaux interlocuteurs reste inférieur au coût réel des latrines qui serait à financer par les ménages sur fonds propres. Au stade actuel, cette situation exclut pratiquement toute possibilité d'une en charge totale des coûts inhérents à la réalisation des latrines améliorées dans les concessions.

**Tableau 42**

Agent de santé et  
assainissement  
Capacité  
d'investissement des  
ménages pour la  
réalisation des latrines  
selon les principaux  
acteurs (FCFA)

	Minimum	Maximum	Moyenne
<b>Chefs de famille</b>	750	40.000	6.035
<b>Chefs de village</b>	500	20.000	5.620
<b>Imams</b>	1.000	40.000	6.545
<b>maçons</b>	0	22.000	6.280
<b>Elus</b>	1.500	40.000	9.281
<b>Agents de santé</b>	0	25.000	6.500
<b>Agents d'hygiène</b>	5.000	30.000	16.071
<b>OCB</b>	500	25.000	5.905
<b>Autres acteurs</b>	500	30.000	13.355

Malgré la formation et les équipements qu'ils ont reçus, les maçons ne font pas une véritable promotion des latrines auprès des familles. On note cependant quelques timides tentatives en ce sens par quelques rares maçons qui tentent de conquérir le marché dans les villages voisins qui n'ont pas bénéficié d'intervention d'un projet.

## 6.3 Sur le plan sociologique

L'écrasante majorité de la population nigérienne aussi bien en milieu rural qu'urbain est de confession musulmane, suivie de très loin par des minorités de confession chrétienne et animiste. L'islam et le christianisme prônent la propreté (corporelle, vestimentaire), l'hygiène (de l'environnement, milieu physique, etc.) et donc des attitudes et des pratiques favorables à l'assainissement. Cependant, la méconnaissance de ces principes, l'ignorance et la pauvreté conduisent beaucoup d'adeptes à développer des comportements autres, voire à refuser certaines améliorations sanitaires qui leur sont proposées.

Par tradition, dans la plupart des communautés au Niger les déjections humaines (fèces, urines, crachats, etc.) font l'objet d'un dégoût et aussi naturelles que soient les fonctions de défécation et de miction, leur exécution est sujet de honte. Ces considérations peuvent sans doute avoir des répercussions négatives sur l'acceptation de certains types d'ouvrage notamment les latrines ECOSAN qui nécessitent la manipulation des déjections humaines.

## 6.4 Sur le plan institutionnel

Comme évoqué plus haut, le secteur de l'assainissement souffre de sa dispersion entre plusieurs départements ministériels et d'un manque de consensus entre ces différents départements pour la définition et l'adoption d'une politique et d'une stratégie nationale en la matière. Des initiatives et des documents de politique stratégique ont été élaborés respectivement par chacun des deux principaux départements ministériels à savoir le Ministère de l'hydraulique et le Ministère de la santé Publique.

La CNEA qui est l'instance de coordination manque de pragmatisme et de moyens tant humains que financiers. La conséquence de cette situation est qu'il n'y a pas aujourd'hui au Niger de politique et de stratégie nationale (moins encore pour le milieu rural) en matière

d'hygiène et d'assainissement formellement adoptées par le gouvernement. Il est donc logique, dans ces conditions, qu'une grande majorité des acteurs interrogés indiquent ne pas se référer à des normes ou à une stratégie nationale.

A l'instar du niveau national, les actions d'assainissement souffrent cruellement d'un manque de coordination au niveau local. Chaque projet, programme ou ONG planifie et met en œuvre ses actions selon ses propres approches.

**Tableau n° 43** : Maitrise des normes et de la stratégie nationale en matière d'assainissement par les acteurs locaux

**Tableau 43**  
Maitrise des normes et de la stratégie nationale en matière d'assainissement par les acteurs locaux

Critères	Connaissance des normes d'assainissement par les élus locaux		Application de la stratégie nationale en matière de l'assainissement	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Non réponse</b>	0	0 %	0	0 %
<b>Affirmatif</b>	10	30 %	12	36 %
<b>Négatif</b>	23	70 %	21	64 %
<b>Total</b>	33	100 %	33	100 %

Les moyens financiers des communes sont très insuffisants au regard de l'importance des problèmes d'assainissement. La totalité des élus rencontrés estiment que ces moyens (financiers et humains) sont particulièrement insignifiants face aux importants besoins en assainissement. Les prévisions budgétaires inscrites aux PDC ne sont que très partiellement concrétisées.

L'insuffisance voire le manque de collaboration entre les différents partenaires locaux concernés par la question d'assainissement est observé. Dans la mise en œuvre de certains projets et programmes, les techniciens d'assainissement au niveau local ne sont pas toujours impliqués malgré leur rôle régalién. Ainsi, à peine 1/3 des agents de santé sont informés de manière très éparse sur la situation de l'assainissement dans leur zone d'intervention. Le projet « PEADD 12 Communes » tente de remédier à cette situation en mettant en place dans toutes les communes de son intervention une commission communale pour l'eau et l'assainissement qui aura la charge de planifier et de suivre l'exécution des actions de la commune en matière d'eau et d'assainissement.

Au niveau local, il faut aussi améliorer la concertation et la collaboration entre les différents acteurs (agents de santé, techniciens d'assainissement, élus, maçons, chefs de village, etc.) afin de mieux planifier la mise en œuvre et la promotion des services d'assainissement. A titre illustratif, les maçons formés et équipés, rencontrés au cours des enquêtes, n'ont de contact ni avec les élus, ni avec les techniciens d'assainissement ni avec les agents de santé. Ces derniers ont juste un contact momentané avec le comité de salubrité, là où il existe.

**CINQUIEME PARTIE :**

**CONCLUSION/RECOMMANDATIONS**

## 7 Conclusion / Recommandations

Malgré les progrès réalisés pendant la Décennie Internationale pour l'eau Potable et l'Assainissement (DIEPA), et dans le cadre des programmes pour l'atteinte des OMD, les zones rurales sont encore très insuffisamment dotées d'équipements d'assainissement.

Très peu de personnes se rendent compte qu'une défaillance en matière d'assainissement est source de nombreuses maladies et elles ne comprennent pas le mode de transmission de ces maladies. L'assainissement n'est pas encore suffisamment perçu comme une priorité.

Il n'est pas rare aussi qu'on trouve des ouvrages abandonnés par manque d'entretien et de maintenance. Une des principales causes de cela est que les communautés n'ont pas été consultées pour déterminer leurs besoins et priorités et n'ont pas été suffisamment engagées dans la planification des installations. Par conséquent elles ne pensent pas que la responsabilité leur incombe de les entretenir (latrines publiques de Soumarana dans la région de Maradi, latrine publique de Guidmouni dans la région de Zinder).

Aussi, les communautés n'investiront pas de ressources dans des ouvrages qu'elles ne considèrent pas comme une priorité. Dans un projet d'assainissement, un système d'exploitation et d'entretien avec la participation des bénéficiaires s'est toujours avéré plus efficace.

Un certain nombre de mesures peuvent encourager et promouvoir le service de l'assainissement autonome en milieu rural :

- Mettre en place un système de recouvrement des coûts avec des facilités de paiement (crédit, paiement en nature, etc.).
- Appuyer le service d'hygiène en moyens suffisants pour qu'il puisse effectuer des tournées de sensibilisation, et renforcer la collaboration entre les ONG, les élus et les programmes d'hygiène et d'assainissement. Dans ce contexte, les services déconcentrés de l'état (hydraulique, santé, éducation, etc.) devraient intervenir en tant que partenaires des communes pour accompagner le transfert des compétences et jouer leur rôle régalié dans l'appui conseil et la définition des stratégies ; tandis que les ONG et le secteur privé joueraient le rôle de maître d'œuvre ou de prestataires de services.
- Former et équiper les agents communautaires, appuyer les radios communautaires pour la diffusion des messages, organiser un atelier de formation sur l'élaboration et la diffusion des messages de l'hygiène et de l'assainissement. Les actions de ces agents communautaires doivent faire l'objet d'un suivi et d'un appui régulier de la part des techniciens d'assainissement et ou de santé, selon leur disponibilité dans la zone concernée.
- Mettre en place des modules de formation pour les élus, et aussi des actions de sensibilisation auprès d'eux pour une meilleure prise de conscience de leur part des questions d'assainissement.
- Poursuivre et intensifier la formation et l'équipement des maçons pour la construction des latrines.
- Former systématiquement les maçons aux activités de marketing.

- Inciter les maçons à intervenir dans d'autres villages dans la mesure où les villages voisins n'ont pas de maçons déjà formés ou dans le cas où le maçon du village voisin est débordé par la demande.
- Revoir le dimensionnement des fosses qui sont prévues pour être utilisées en alternance (VIP double fosse), mais qui ne le sont finalement jamais car rarement remplies même après 10 ans d'existence.
- Pour les latrines scolaires, prévoir systématiquement un bloc pour les garçons et les enseignants et un autre pour les filles et les enseignantes.
- Eviter les trous de défécation carrés ou ronds et préférer un trou en forme de semelle pour faciliter l'usage par les enfants.
- Bannir les tuyaux PVC, car ils résistent mal à la chaleur et à l'exposition au soleil, et préférer des conduits d'aération extérieurs en claustras.
- Disposer de plans standardisés pour les blocs de latrines en fonction du nombre de cabines.
- Promouvoir les ouvrages de type latrines améliorées à dalle SanPlat, avec alternance de fosses dans le périmètre de la concession quand la première est remplie. Les concessions en milieu rural ne souffrent généralement de problème d'espace.
- Recommander les latrines EcoSan dans les zones d'intense activité maraîchère et éventuellement dans les zones où la nappe est affleurante.
- Initier et conduire des actions d'assainissement basées sur la stratégie de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) dans les zones rurales à forte concentration humaine (région de Maradi, Tillabéri et Zinder). Une fois les besoins couverts, poursuivre progressivement ces actions dans les autres zones voisines. Il serait intéressant de combiner certains outils de PHAST à l'approche ATPC.

L'éducation de l'utilisateur sera toujours nécessaire pour s'assurer que le système et les conditions d'entretien sont bien compris et exécutés, pendant et après l'amélioration ou la construction de nouvelles latrines.

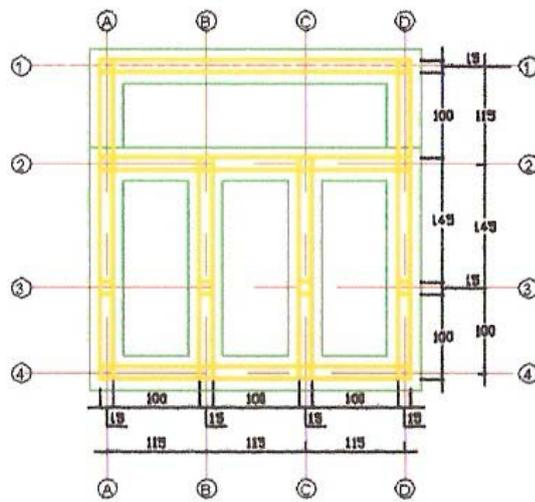
L'éducation en matière d'hygiène est souvent entreprise par un personnel technique sur le terrain qui a la responsabilité supplémentaire d'exercer des activités sociales et éducatives. Souvent ces techniciens n'ont pas été formés pour cette double tâche, et l'accent est mis alors sur les solutions techniques et non sur les perceptions et les attitudes de la communauté. Aussi, il serait souhaitable de compléter les équipes d'assainissement des programmes par des promoteurs sociaux, des animateurs ou des éducateurs de santé en vue d'entreprendre ces services éducatifs et sociaux.

Les méthodes d'éducation en matière d'hygiène peuvent varier selon les circonstances et les acteurs d'appui, mais elles doivent être adaptées aux besoins de la communauté. Au lieu de donner des instructions sur ce qu'il faut faire et ne pas faire, le matériel devrait être présenté de telle sorte que les auditeurs soient stimulés pour analyser leur propre comportement et trouver des solutions pratiques à des problèmes identifiés.

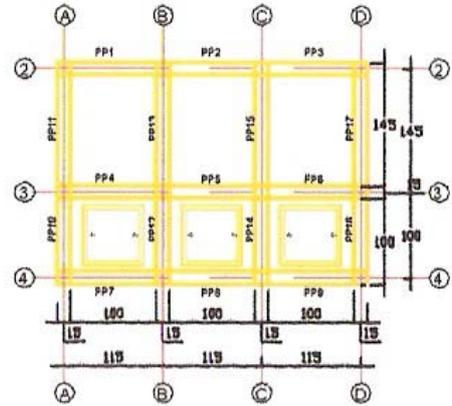
## LISTE DES ANNEXES

1. Plan type d'un bloc-latrine à trois compartiments / Modèle PADEB
2. Bilan des fiches d'enquête par entité administrative
3. Liste des projets et programmes répertoriés
4. Fiches de projets documentés
5. Planning du déroulement des activités
6. Liste des documents consultés

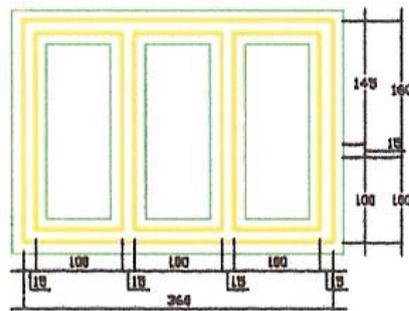




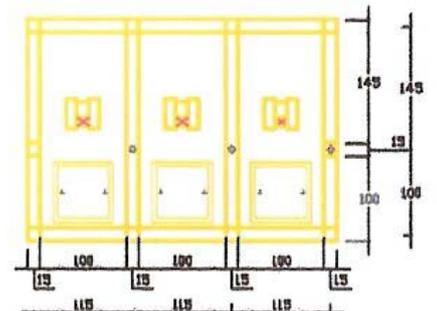
**PLAN DE COFFRAGE FONDATION**



**PLAN DE COFFRAGE FOSSE**



**PLAN DE FOSSE**



## ANNEXE 2 - FICHES D'ENQUETE PAR ENTITE ADMINISTRATIVE ET PAR CIBLE

Régions	Départements	Communes	Chefs de village	Maçons	OCB	AS	AH	Autres acteurs	Imans	Elus	Familles
Maradi	Madarounfa	Djiratawa	3	4	3	1	0	2	4	4	12
		Sarkin yamma	4	2	4	1	1	6	4	2	12
		Safo oubandawaki	4	4	1	1	0	1	4	1	11
		Sous total 1	11	10	8	3	1	9	12	7	35
	Dakoro	Dan Goulbi	4	4	3	1	0	2	2	1	12
		Kornaka	4	3	3	1	0	6	4	1	11
		Ajékoria	3	4	3	2	1	3	3	2	11
		Sous total 2	11	11	9	4	1	11	9	4	34
	Aguié	Tchadoua	3	3	3	1	1	1	3	1	8
		Aguié	3	3	3	0	1	3	3	1	8
		Gazaoua	3	3	2	2	0	3	3	1	9
		Sous total 3	9	9	8	3	2	7	9	3	25
	Tessaoua	Tessaoua	3	3	3	1	1	3	3	1	6
		Maidjirgui	3	3	3	1	0	3	3	1	8
		Koona	3	3	3	1	0	3	3	1	8
		Sous total 4	9	9	9	3	1	9	9	3	22
	Mayahi	Mayahi	3	3	3	1	1	2	2	1	7
		Kanen Bakaché	3	3	3	1	0	3	3	1	7
		Serkin Haoussa	3	3	3	2	1	3	3	1	8
		Sous total 5	9	9	9	4	2	8	8	3	22
Dosso	Dogon Doutchi	Doutchi	3	2	3	2	1	3	3	1	16
		Dan Kassari	3	2	3	1	0	3	3	1	18
		Matankari	3	2	3	0	0	3	3	1	17
		Sous total 6	9	6	9	3	1	9	9	3	51

## FICHES D'ENQUETE PAR ENTITE ADMINISTRATIVE ET PAR CIBLE (suite)

Régions	Départements	Communes	Chefs de villages	Maçons	OCB	AS	AH	Autres acteurs	Imans	Elus	Familles	
Zinder	Mirriah	Mirriah	3	2	2	0	1	1	3	0	18	
		Tirmini	3	3	3	1	0	3	3	1	18	
		Garagoumsa	3	3	3	1	0	3	3	1	18	
		Sous total	9	8	8	2	1	7	9	2	54	
	Kantché	Dougou	4	2	2	0	0	2	4	1	11	
		Dan Barto	4	1	6	0	0	1	3	1	12	
		Yaouri	4	2	2	1	0	2	4	1	11	
		Sous total	12	5	10	1	0	5	11	3	34	
	Magaria	Dogo Dogo	4	1	6	1	0	3	4	1	12	
		Dan Tchiao	5	5	4	1	0	3	4	1	12	
		Dungass	5	4	5	1	0	3	3		11	
		Sous total	14	10	15	3	0	9	11	2	35	
	Tillabéri	Say	Torodi	8	6	14	1	1	5	6	3	20
Sous total			8	6	14	1	1	5	6	3	20	
<b>TOTAL PAR CATEGORIE</b>			101	83	99	27	10	79	93	33	332	
<b>TOTAL TOUTES CATEGORIES CONFONDUES</b>												857

## ANNEXE 3 - LISTE DES PROJETS ET PROGRAMMES AEP REPERTORIES

N°	Nom du projet/ONG/STRUCTURES	Zone d'intervention	Année de démarrage	Localisation	Situation
1	Projet Sectoriel Eau (PSE)	CUN, régions de Maradi, Tahoua et Zinder	2003	Niamey	Composante assainissement terminée
2	Projet d'hydraulique villageoise Dosso (financement Pays Bas)	Région de Dosso	1994	-	Terminé en 1999
3	Projet de promotion de latrines familiales dans le département de Dogon Doutchi	Région de Dosso	2004	Doutchi	En cours
4	Projet de de promotion de l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire (PHAS)	Région de Zinder	2006	Zinder	En cours
5	ONG Global 2000 et Centre CARTER (Eradication du ver de Guinée, éradication du trachome)	Région de Zinder, Maradi	1994	Zinder	En cours
6	Global Water Initiative (GWI/CRS/CARE)	Régions de Tillabéri, Zinder et Diffa	2007	Niamey	En cours
7	Programme Mini adductions d'eau potable par système photovoltaïque (PMAES)	Régions de Tahoua et Maradi	2007	Konni	En cours
8	Programme d'hydraulique villageoise dans la région de Maradi (PHV/AFD/MI)	Région de Maradi	2003	-	Terminé en 2007
9	Programme d'appui au secteur de l'eau hygiène et assainissement (PASEHA)	Régions de Diffa et Zinder	1999	Niamey et dans les 2 régions	En cours
10	Projet d'hygiène et d'assainissement communautaire et scolaire (PHACS)/Aide et Action / UNICEF	Zinder	2008	Zinder	En cours
11	Projet de promotion de l'hygiène NRWP (World Vision)	Maradi, Zinder	2007	Maradi et Zinder	En cours
12	Projet d'hydraulique villageoise Tahoua	Tahoua	2007	Tahoua	En cours
13	Programme de lutte contre la cécité (ITI)	Toutes les régions	2002	Niamey	En cours
14	Croix Rouge (projet eau et assainissement)	Tahoua, Maradi	2002	Tahoua, Maradi	Terminé en 2006

N°	Nom du projet/ONG/STRUCTURES	Zone d'intervention	Année de démarrage	Localisation	Situation
15	Projet eau et assainissement/PLAN	Tillabéri, Dosso	2003	Tahoua	En cours
16	Projet Eau et Assainissement pour un développement durable dans 12 communes du Niger (PEADD)/Eau Vive	Tillabéri, Maradi, Zinder et Tahoua	2008	Niamey	En cours
17	PEHA (projet Eau, hygiène et assainissement) 12 communes rurales	Zinder, Maradi, Tahoua, Agadez	2004	Niamey	1ère phase terminée et 2ème en cours
18	Programme Hygiène, Eau et Assainissement de Keita	Keita	2007	Keita	En cours
19	Programme d'appui au développement local dans le canton de Kornaka (PADL/K)/Eau Vive	Canton de Kornaka	2003	Maradi	Terminé
20	Promotion hygiène et assainissement dans 60 communautés rurales/Eau Vive	Maradi, Zinder	2007	Niamey	Terminé
21	Programme Eau et assainissement (Plan Niger)	Dosso	2002	Dosso	Terminé en 2008
22	Projet intégré, Eau Hygiène et assainissement de Torodi/Eau Vive	Commune rurale de Torodi	2006	Niamey	En cours
23	Projet Education de Base au Niger (EBN/AFD)	Tout le Niger	2004	Niamey	Terminé en 2008
24	Des hommes, un territoire : L'Eau et l'Assainissement pour un Développement Humain Durable dans la commune rurale de Torodi au Niger (Eau Vive)	Commune de Torodi	2006	Torodi	En cours
25	Projet Eau et assainissement au Niger/Croix rouge	Tahoua, Zinder et Tillabéri	2006	Niamey	Terminé en 2007
26	Projet Eau, Environnement et Santé en milieu Scolaire (ESAMIS)	Niamey, Maradi	2007	Maradi, Niamey	Terminé en 2008
27	projet Karkara Sanitation /GOAL	Zinder	2007	Zinder	Terminé
28	Implication des populations de Keita dans le renforcement durable de l'accès à l'eau et à l'assainissement de base (ACF Action Contre la Faim /CREPA)	Keita	2008	Niamey	En cours
29	Soutien aux Initiatives Communales d'Eau et d'Assainissement Scolaires dans le département de Boboye – SICEAS (Lux Développement)	Département de Boboye	2008	Birnin Gaouré	En cours
30	Global Water Initiative – GWI (CRS/CARE)	Tillabéri, Zinder	2008	Niamey	En cours

## ANNEXE 4 - Fiches de projets documentés

### FICHE PROJET/PROGRAMME N° 01

<b>Intitulé</b>	Programme Mini adductions d'eau potable par système photovoltaïque (PMAES)		
<b>Personne interrogée</b>	Salissou Issoufou - Coordonnateur Adjoint		
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques		
<b>Zone d'intervention</b>	Régions de Maradi et de Tahoua		
<b>Période d'exécution</b>	Début : Octobre 2005 - Fin : Septembre 2010		
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ministère des Finances		
<b>Maître d'œuvre</b>	Ministère de l'Hydraulique		
<b>Autres intervenants</b>	BET, MSP, Communes		
<b>Objectif global</b>	Réduction de la pauvreté et amélioration de la santé des populations rurales et semi urbaines par un service public de l'eau potable et de l'assainissement durable		
<b>Objectifs assainissement</b>	Réalisation de 2.650 latrines à base de dalle Sanplat dans 106 villages des régions de Maradi et Tahoua		
<b>Description</b>	Les populations sont informées du projet à travers des réunions d'information dans chaque village. Il leur est expliqué qu'au titre des conditionnalités d'intervention du projet dans le village, figure leur acceptation de la réalisation de latrines familiales dans les ménages au même titre que les quatre autres conditions. Le projet identifie localement les maçons (deux par village), qui seront équipés (moule Sanplat, outils de maçonnerie) après avoir été formés par les techniciens d'hygiène des directions régionales de la santé. Les travaux de construction des latrines sont placés sous la responsabilité des comités locaux (comité de gestion/association des usagers de l'eau) et le suivi est assuré conjointement par les techniciens d'assainissement des directions régionales de la santé publique et par l'unité de coordination du projet.		
<b>Modalités de mise en œuvre (travaux à l'entreprise, type et niveau de contributions éventuelles des bénéficiaires, etc.)</b>	Les travaux sont réalisés par les maçons formés et équipés par le projet. En outre, le projet fournit le ciment, le fer à béton ainsi que le fil de fer nécessaires à la réalisation de l'ensemble des ouvrages. Les bénéficiaires fournissent chacun en ce qui le concerne, les briques, les granulats, l'eau ainsi que la main d'œuvre nécessaire pour la réalisation de la fosse et le paiement forfaitaire du maçon. Le coût de chaque latrine est estimé à 40.000 FCFA, réparti conformément aux indications ci-dessus à raison de 21.500 FCFA pour le projet et 18.500 FCFA pour chaque famille bénéficiaire (503 latrines prévues).		
<b>Coûts</b>	<b>Bailleurs / Source de financement</b>	<b>Nature du financement</b>	<b>Montant en millions de F CFA</b>
	Union Européenne Niger	subvention Salaire du personnel	2 519 001 976 FCFA (DP2)
<b>Latrines réalisées :</b>	Technologie utilisée : Latrines familiales à base de dalle Sanplat / réalisations : 434 Nombre de comités d'assainissement mis en place : 106 Maçons formés : 80 80 lots complets d'équipement de maçonnerie pour dalle Sanplat Nombre de séances de sensibilisation : 11		

<b>Difficultés/ contraintes rencontrées</b>	<p>Institutionnel : Lenteur administrative</p> <p>Technique : Niveau statique très bas dans l'un des villages (Sabon Guida) d'où l'abandon des travaux de réalisation des latrines dans le village</p> <p>Social : La population sera davantage motivée pour les actions d'assainissement si le problème d'alimentation en eau (disponibilité, quantité) est largement atténué</p> <p>Economique : Le coût des ouvrages reste assez élevé et n'est pas accessible pour la plupart des ménages. D'où une limite dans la multiplication des ouvrages.</p>
<b>Recommandations</b>	<p>Régler d'abord le problème d'alimentation en eau potable des communautés avant toute action en matière d'assainissement collectif ou individuel</p> <p>Mener de larges campagnes d'information et de sensibilisation à l'endroit des communautés cibles (pour une prise de conscience du rapport santé/assainissement)</p>

## FICHE PROJET/PROGRAMME N° 02

<b>Intitulé</b>	Projet Sectoriel Eau (PSE)		
<b>Personne interrogée</b>	Sadissou Oumarou - Coordonnateur des activités pour la composante « Alimentation en eau potable et assainissement en milieu rural »		
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques		
<b>Zone d'intervention</b>	Régions de Tahoua, Maradi et Zinder		
<b>Période d'exécution</b>	Début : Mai 2003- Fin : Octobre 2006		
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ministère des Finances		
<b>Maître d'œuvre</b>	Direction des Infrastructures et de la Gestion des Ouvrages hydrauliques (DIGOH)		
<b>Autres intervenants</b>	BET, Ministère de la Santé Publique,		
<b>Objectif global</b>	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations rurales et semi-urbaines à travers un approvisionnement en eau potable durable, une utilisation hygiénique des systèmes d'alimentation en eau potable et assainissement et des conditions d'assainissement de bonne qualité.		
<b>Objectifs assainissement</b>	Rendre pérenne le service public de l'eau et de l'assainissement en réhabilitant 50 mini-AEP qui ne sont pas prises en charge par la SPEN, en formant des acteurs des services de l'eau et de l'assainissement, en construisant des latrines, de manière à contribuer à l'amélioration de la santé en milieu rural. Réaliser 180 blocs latrines scolaires, 15 blocs latrines dans les marchés et 4.000 latrines familiales.		
<b>Description</b>	Les populations sont informées du projet à travers une série de réunions d'information tenues dans les différents villages. Ces réunions ont pour but d'exposer les opportunités qu'offre le projet (réhabilitation des AEP et réalisation des latrines publiques et familiales) avec les conditions d'éligibilité spécifiques. Compte tenu du niveau de cofinancement de tous les travaux quelque soit leur nature, la population dans chaque centre exprime ses propres besoins en fonction de sa capacité à assurer le cofinancement (10% pour les travaux d'AEP et de construction des latrines publiques). Le projet identifie localement les maçons (deux par village), qui seront équipés (moule Sanplat, outils de maçonnerie) après avoir été formés par les techniciens d'hygiène des directions régionales de la santé respectives. Les travaux de construction des latrines sont placés sous la responsabilité des comités locaux (comité de gestion/association des usagers de l'eau) et le suivi est assuré conjointement par les techniciens d'assainissement des directions régionales de la santé publique et par l'unité de coordination du projet.		
<b>Modalités de mise en œuvre (travaux à l'entreprise, type et niveau de contributions éventuelles des bénéficiaires, etc.)</b>	Les travaux sont réalisés par les maçons formés et équipés par le projet. En outre, le projet fournit le ciment, le fer à béton ainsi que le fil de fer nécessaires à la réalisation de l'ensemble des ouvrages. Les bénéficiaires fournissent chacun en ce qui le concerne, les briques, les granulats, l'eau ainsi que la main d'œuvre nécessaire pour la réalisation de la fosse et le paiement forfaitaire du maçon. Le coût de chaque latrine est estimé à 32.000 FCFA, réparti conformément aux indications ci-dessus à raison de 15.200 FCFA pour le projet et 16.800 FCFA pour chaque famille bénéficiaire.		
<b>Coûts</b>	Bailleurs / Source de financement	Nature du financement	Montant en millions de F CFA
	Banque Mondiale /IDA Niger Population	prêt Salaire du personnel participation	450 000 USD 10% de l'investissement respectif=

<b>Latrines réalisées :</b>	<p>Latrines familiales / Nombre de réalisations : 434          Latrines publiques / Nombre de réalisations : 31          Nombre de comités d'assainissement mis en place : 54          Maçons formés : 108          54 lots complets d'équipement de maçonnerie pour dalle Sanplat          Nombre de séances de sensibilisation : 162          Nombre d'émissions/ messages radio diffusés : 3</p>
<b>Difficultés/ contraintes rencontrées</b>	<p>Institutionnel : -          Technique :          - Terrain très dans certains villages de la région de Tahoua pour le creusement de la fosse          - Le moule Sanplat nécessite des matériaux importés          - Manque d'argile pour la confection des briques dans certaines zones          Social : Beaucoup des ménages ont sollicité l'appui du projet pour réaliser les latrines pour des raisons d'intimité plutôt que pour des raisons de santé          Economique : Le coût de la latrine n'est pas accessible pour beaucoup de ménage à faibles revenus</p>
<b>Recommandations</b>	<p>Etudier la possibilité de confectionner le moule de dalle Sanplat avec des matériaux locaux          La population doit être d'abord largement sensibilisée et formée sur les rapports entre l'assainissement et leur santé avant de procéder à la réalisation des ouvrages quelque soit leur type et les modalités de leur réalisation.          Pour davantage de réceptivité de la part de la population, les solutions aux problèmes d'alimentation en eau potable doivent précéder celles concernant l'assainissement.</p>

## FICHE PROJET/PROGRAMME N° 03

<b>Intitulé</b>	Projet de réalisation des latrines familiales dans la commune de Dogon Doutchi		
<b>Personne interrogée</b>	Amani Wasiri - Responsable de la cellule opérationnelle		
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques		
<b>Zone d'intervention</b>	Régions de Tahoua, Maradi et Zinder		
<b>Période d'exécution</b>	Début : 1996- Fin : 2005		
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de Doutchi		
<b>Maître d'œuvre</b>	Ong R.A.I.L		
<b>Objectif global</b>	Amélioration des conditions de vie des populations		
<b>Objectifs assainissement</b>	Favoriser l'accès à la population aux infrastructures sanitaires		
<b>Description</b>	Il s'agit d'octroyer des crédits aux ménages avec un premier fonds de roulement. Avant l'octroi de ce crédit aux ménages demandeurs, il y a eu en amont beaucoup d'actions et de messages de sensibilisation et d'explication de la part du projet pour que les ménages comprennent les enjeux et le mécanisme. A cet effet, plusieurs support de communication ont été utilisés, notamment les pièces théâtrales, des messages radio diffusés, des séances d'animation au niveau des quartiers et villages, etc. Les fonds utilisés pour la confection des latrines seront recouverts et octroyés à d'autres nouveaux ménages et ainsi de suite.		
<b>Modalités de mise en œuvre (travaux à l'entreprise, type et niveau de contributions éventuelles des bénéficiaires, etc.)</b>	Les bénéficiaires assurent chacun en ce qui le concerne le fonçage de la fosse et le paiement à des échéances étalées sur plusieurs mois. La mairie fournit pour tous les bénéficiaires le sable et le gravier nécessaires à la confection des latrines. Le paiement du maçon ainsi que l'acquisition des matériaux de construction nécessaires à la confection des latrines sont imputés directement sur le fonds de roulement qui fera l'objet de remboursement par les bénéficiaires.		
<b>Coûts</b>	Bailleurs / Source de financement	Nature du financement	Montant en millions de F CFA
	Fonds Belge		44.000 000
<b>Latrines réalisées :</b>	Latrines familiales / Nombre de réalisations : 617 Latrines publiques / Nombre de réalisations : 6 blocs Latrines scolaires / Nombre de réalisations : 6 blocs Nombre de comités d'assainissement mis en place : 1 comité central et 8 comités de zones Maçons formés : 16 Message de sensibilisation (écrits et dessins) sur les murs de la clôture de l'autogare Nombre de séances de sensibilisation : 8 séances par quartier et 2 pièces théâtrales Nombre d'émissions/ messages radio diffusés : 4		
<b>Difficultés/ contraintes rencontrées</b>	Economique : Problème de recouvrement des crédits octroyés pour la réalisation des latrines (vulnérabilité de la population) notamment après la crise alimentaire de 2005		
<b>Recommandations</b>	Mettre en place des institutions de micro crédit pour le financement de ce genre d'action et sécuriser les fonds en assurant un meilleur recouvrement des fonds alloués.		

## FICHE PROJET/PROGRAMME N° 04

<b>Intitulé</b>	Projet dalles Sanplat		
<b>Personne interrogée</b>	Sani Garba et Souley Bakoye - Formateurs		
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques		
<b>Zone d'intervention</b>	Région de Maradi		
<b>Période d'exécution</b>	Début : 2003- Fin ::2004		
<b>Maître d'ouvrage</b>	Croix rouge Nige		
<b>Maître d'œuvre</b>	Croix rouge Maradi		
<b>Objectif global</b>	Lutter contre le péril fécal		
<b>Objectifs assainissement</b>	Lutte contre le péril fécal		
<b>Description</b>	Il s'agit de mettre à la disposition de la population des dalles Sanplat pour la fermeture des latrines familiales. La dalle Sanplat confectionnée arrosée pendant une semaine revient à 8.500 FCFA mais est rétrocédée à la population à 1.000 FCFA. Préalablement des réunions d'informations sont organisées dans les villages.		
<b>Modalités de mise en œuvre (travaux à l'entreprise, type et niveau de contributions éventuelles des bénéficiaires, etc.)</b>	La Croix rouge achète les matériaux de construction et réalise les dalles Sanplat à travers les maçons qu'elle forme et équipe. La population est desservie au fur et à mesure en fonction des demandes exprimées. Après l'achat de la dalle, les propriétaires font appel à un maçon quelconque pour la pose ou le font eux-mêmes.		
<b>Coûts</b>	Bailleurs / Source de financement	Nature du financement	Montant en millions de F CFA
	Croix Rouge espagnole		44.000 000
<b>Latrines réalisées :</b>	Dalle Sanplat circulaire de 1,20 m de diamètre / Nombre de réalisations : 1250 Nombre de comités d'assainissement mis en place : 19 Maçons formés : 9 Nombre de comités d'assainissement mis en place :19 Outils et autres matériel fournis : 19 moules de dalle sanplat Autres : Installation d'un opérateur privé qui fabrique et vend les dalles sans même attendre la fin du projet		
<b>Difficultés/ contraintes rencontrées</b>	Technique : Cassure de certaines dalles pendant le transport Social : La forte subvention a limité le nombre de dalles à réaliser face à une très forte demande de la population Economique : Dalles fortement subventionnées		
<b>Recommandations</b>	Cette démarche semble bien fonctionner en raison de la très forte subvention à l'investissement. Par ailleurs, la vente seule ne suffit pas, il est souhaitable de s'assurer de l'utilisation effective des dalles car certains acquéreurs en font d'autres usages (fermeture de puisard, etc.).		

## FICHE PROJET/PROGRAMME N° 05

<b>Intitulé</b>	Programme d'Appui au Secteur de l'Eau Hygiène et Assainissement (PASEHA)		
<b>Personne interrogée</b>	Abdou Garba - Coordonnateur		
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques		
<b>Zone d'intervention</b>	Région de Diffa		
<b>Période d'exécution</b>	Début : 2007- Fin : 2009		
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ministère de l'hydraulique		
<b>Maître d'œuvre</b>	Direction Régionale de l'Hydraulique de Diffa		
<b>Autres intervenants</b>	Assistance technique (NERAS) et ONG (DEMI E		
<b>Objectifs assainissement</b>	Changement de comportement vis de l'eau et de l'assainissement 1.000 latrines		
<b>Description</b>	La démarche vise à promouvoir l'hygiène et l'assainissement. Après que le village soit retenu, une série de séances d'animation sensibilisation sont organisées en assemblées villageoises ou en groupe spécifiques d'hommes et de femmes selon le thème à développer. Selon la taille du village (population), le projet octroi un nombre de latrines familiales à réaliser. Le projet identifie localement les maçons (deux par village), qui seront équipés (moule Sanplat, outils de maçonnerie) après avoir été formés par les techniciens d'hygiène des directions régionales de la santé. Les travaux de construction des latrines sont placés sous la responsabilité des comités locaux (comité de gestion/association des usagers de l'eau) et le suivi est assuré conjointement par les techniciens de la direction régionale et de l'hydraulique et l'ONG chargé de l'accompagnement de la communauté.		
<b>Modalités de mise en œuvre (travaux à l'entreprise, type et niveau de contributions éventuelles des bénéficiaires, etc.)</b>	Les travaux sont réalisés par les maçons formés et équipés par le projet. En outre, le projet fourni le ciment, le fer à béton ainsi que le fil de fer nécessaires à la réalisation de l'ensemble des ouvrages. Les bénéficiaires fournissent chacun en ce qui le concerne, les briques, les granulats, l'eau ainsi que la main d'œuvre nécessaire pour la réalisation de la fosse et le paiement forfaitaire du maçon.		
<b>Coûts</b>	Bailleurs / Source de financement	Nature du financement	Montant en millions de F CFA
	DANIDA		44.000 000
<b>Latrines réalisées :</b>	Latrine à base de dalle / Nombre de réalisations :1600 Maçons formés : 43 Nombre de comités d'assainissement mis en place : 800 Nombre de séances de sensibilisation : 15 Nombre d'émissions/ messages radio diffusés : 4		
<b>Difficultés/ contraintes rencontrées</b>	Technique : Terrain très bouillant nécessitant forcément un renfort des parois latérales. Le niveau statique très bas dans la vallée de Komadougoudou limite la profondeur de fosses à moins de 2,00 ml. Social : Certaines limites sociales font obstacle à l'utilisation des latrines par la population Economique : Coût		
<b>Recommandations</b>	Intensifier la campagne de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement axée sur l'utilisation des latrines familiales		

## FICHE PROJET/PROGRAMME N° 06

Intitulé	Promotion des meilleures pratiques d'hygiène dans 60 communautés villageoises de Maradi et Zinder		
Personne interrogée	Samaila Oumarou - Assistant Technique Organisation Paysanne		
Maîtrise d'ouvrage	Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques		
Zone d'intervention	Regions de Maradi et Zinder		
Période d'exécution	Début : Avril 2007 - Fin : Avril 2008		
Maître d'ouvrage	60 villages		
Maître d'œuvre	Eau Vive/UNICEF		
Autres intervenants	DREBA, Direction Régionale du Génie rural		
Objectif du projet	Contribuer de façon sensible à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales du Niger		
Objectifs assainissement	Améliorer les conditions d'hygiène et d'assainissement de base des populations		
Description	Appui conseils et complément financier aux villages porteurs de projets « Vous avez des Projets » (VAP), « Vous avez un Métier » (VAM) et « Villages et Action Sociale » (VAS). Etude des demandes Visite au village Choix du partenaire de réalisation Etablissement des contrats Démarrage et réalisation de l'action Suivi évaluation de l'action.....		
Modalités de mise en œuvre (travaux à l'entreprise, type et niveau de contributions éventuelles des bénéficiaires, etc.)	- Part Eau vive 95% - Part village et commune 5%		
Coûts	Bailleurs / Source de financement	Nature du financement	Montant en millions de F CFA
	UNICEF		187 557 420
Latrines réalisées :	Latrines scolaires / Nombre de réalisations :31 blocs Latrines familiales/ Nombre de réalisations :1842 Puisards familiaux / Nombre de réalisations : 178 126 Postes d'eau potable installés dans les écoles 31 Dispositifs de lave mains 100 Poste d'eau potable au niveau des ménages Maçons formés : 120 31 clubs d'hygiène mis en place 60 comités de gestion - CGPE mises en place Outils et autres matériels fournis : 120 kits de construction de latrines fournis aux maçons (120 jeux de moules San Plat, truelles, marteaux, etc....) 175 jeux d'images SARAR Nombre de comités d'assainissement mis en place : 120 Nombre de séances de sensibilisation : 24 180 leaders formés 120 relais formés 25 enseignants formés		

<b>Difficultés/ contraintes rencontrées</b>	<p>Institutionnel : Méconnaissance de la politique nationale sur l'hygiène et l'assainissement par les bénéficiaires. Difficultés à abandonner les vieilles habitudes</p> <p>Technique : La participation des bénéficiaires en nature (briques en banco et gravier surtout) pose souvent problème (disponibilité et qualité des matériaux)</p> <p>Social : Offre inférieure à la demande</p> <p>Economique : Popularisation presque impossible sans appui extérieur. Au dire des villageois : «difficile d'investir 30 à 40.000 FCFA pour construire une latrine si la facilité de déféquer dans la nature existe».</p>
<b>Recommandations</b>	<p>Poursuivre la collaboration et l'implication des services déconcentrés de l'Etat (éducation, hydraulique, santé) et cela dès le début du processus.</p> <p>Mettre à la disposition des agents de santé et des communes les textes sur la politique nationale en matière d'hygiène et d'assainissement.</p> <p>Intensifier la sensibilisation sur la promotion des meilleurs comportements d'hygiène et assainissement.</p>

## FICHE PROJET/PROGRAMME N° 07

<b>Intitulé</b>	Eau Environnement et Santé en Milieu Scolaire (ESAMIS)		
<b>Personne interrogée</b>	Samaila Oumarou - Assistant Technique Organisation Paysanne		
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques		
<b>Zone d'intervention</b>	Departments d'Aguié, de Tessaoua et Mayayi		
<b>Période d'exécution</b>	Début : Octobre 2007 - Fin : Décembre 2008		
<b>Maître d'ouvrage</b>	20 villages		
<b>Maître d'œuvre</b>	Eau Vive/Alliance pour le développement		
<b>Autres intervenants</b>	DREBA, DRSP		
<b>Objectif du projet</b>	Améliorer l'accès aux services essentiels de l'eau, de l'assainissement et de la santé pour les élèves et leurs enseignants		
<b>Objectifs assainissement</b>	Amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement en milieu scolaire à travers la construction de latrines et l'éducation et la sensibilisation sur les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement.		
<b>Description</b>	Appui conseils et complément financier aux villages porteurs de projets « Vous avez des Projets » (VAP), « Vous avez un Métier » (VAM) et « Villages et Action Sociale » (VAS). Etude des demandes Visite au village Choix du partenaire de réalisation Etablissement des contrats Démarrage et réalisation de l'action Suivi évaluation de l'action		
<b>Modalités de mise en œuvre (travaux à l'entreprise, type et niveau de contributions éventuelles des bénéficiaires, etc.)</b>	- Part Eau vive 95% - Part village et commune 5%		
<b>Coûts</b>	Bailleurs / Source de financement	Nature du financement	Montant en millions de F CFA
	Alliance pour le développement AFD SANOFI-Avantis Institut Pasteur et Véolia		103 313 227
<b>Latrines réalisées :</b>	Latrines scolaires / Nombre de réalisations : 21 blocs Bornes fontaines au niveau de 21 écoles 21 CGPE mis en place 21 club d'hygiène mises en place Nombre de comités d'assainissement mis en place : 21 Nombre de séances de sensibilisation : 12		
<b>Difficultés/ contraintes rencontrées</b>	Institutionnel : Retard enregistré pour le démarrage du projet (3 mois de négociation, formalisation et signature des contrats) Technique : Situation géographique des 20 villages répartis dans 3 départements regroupant 9 communes Social : Non accès des familles et des enseignants aux bornes fontaines scolaires Economique : Mobilisation des ressources pour le paiement des factures d'eau		

<b>Recommandations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Impliquer davantage les partenaires techniques dans toutes les étapes de l'exécution du projet.</li><li>- Renforcer les capacités des partenaires techniques, élus et organisations communautaires de base.</li><li>- Voter ou inscrire la loi d'obligation de construction de latrine pour tout nouveau chantier de construction d'une habitation.</li><li>- Mettre à la disposition des agents de santé et des communes les textes sur la politique nationale en matière d'hygiène et d'assainissement.</li><li>- Intensifier la sensibilisation sur la promotion des meilleurs comportements d'hygiène et d'assainissement.</li></ul>
------------------------	--

## FICHE PROJET/PROGRAMME N° 08

<b>Intitulé</b>	Programme d'Appui au Développement Local du Canton de Kornaka (PADL-K)		
<b>Personne interrogée</b>	Samaila Oumarou - Assistant Technique Organisation Paysanne		
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques		
<b>Zone d'intervention</b>	Canton de Kornaka		
<b>Période d'exécution</b>	Début : 2003 - Fin : 2006		
<b>Maître d'ouvrage</b>	51 villages		
<b>Maître d'œuvre</b>	Eau vive		
<b>Autres intervenants</b>	DRH, DDH/Dakoro, 5 communes du canton		
<b>Objectif du projet</b>	Amélioration des conditions de vie des habitants de 51 villages du canton de Kornaka		
<b>Objectifs assainissement</b>	Améliorer la qualité de l'hygiène et de la prévention sanitaire.		
<b>Description</b>	Appui conseils et complément financier aux villages porteurs de projets « Vous avez des Projets » (VAP), « Vous avez un Métier » (VAM) et « Villages et Action Sociale » (VAS). Etude des demandes Visite au village Choix du partenaire de réalisation Etablissement des contrats Démarrage et réalisation de l'action Suivi évaluation de l'action.....		
<b>Modalités de mise en œuvre (travaux à l'entreprise, type et niveau de contributions éventuelles des bénéficiaires, etc.)</b>	- Part Eau vive 95% - Part village et commune 5%		
<b>Coûts</b>	<b>Bailleurs / Source de financement</b>	<b>Nature du financement</b>	<b>Montant en millions de F CFA</b>
	SCAC, Union Européenne, EAU VIVE, Donateurs privés, Villages et communes		1,3 milliard
<b>Latrines réalisées :</b>	Latrines scolaires / Nombre de réalisations :14 blocs Latrines familiales/ Nombre de réalisations : 120 Maçons formés : 17 14 clubs d'hygiène mis en place 33 comités de salubrité 33 comités de gestion - CGPE mises en place Outils et autres matériels fournis : 17 kits de construction de latrines fournis aux maçons (17 jeux de moules San Plat, truelles, marteaux, etc....) Nombre de comités d'assainissement mis en place : 100 Nombre de séances de sensibilisation : 24		
<b>Difficultés/ contraintes rencontrées</b>	Institutionnel : Méconnaissance des textes régissant la décentralisation tant au niveau des partenaires techniques qu'au niveau des élus locaux et de la population bénéficiaire Technique : La participation des bénéficiaires en nature (briques en banco et gravier surtout) pose souvent problème (disponibilité et qualité des matériaux) Social : Difficultés de rompre avec les vieilles habitudes en terme de défécation Economique : Popularisation presque impossible à cause du prix élevé des matériaux		

<b>Recommandations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Impliquer davantage les partenaires techniques dans toutes les étapes de l'exécution du projet.</li><li>- Renforcer les capacités des partenaires techniques, élus et organisations communautaires de base.</li><li>- Voter ou inscrire la loi d'obligation de construction de latrine pour tout nouveau chantier de construction d'une habitation.</li><li>- Mettre à la disposition des agents de santé et des communes les textes sur la politique nationale en matière d'hygiène et d'assainissement.</li><li>- Intensifier la sensibilisation sur la promotion des meilleurs comportements d'hygiène et d'assainissement.</li></ul>
------------------------	--

**FICHE PROJET/PROGRAMME N° 09**

<b>Intitulé</b>	Projet d'Hydraulique Villageoise Maradi		
<b>Personne interrogée</b>	Mariama Issa - Responsable de la composante assainissement		
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques		
<b>Zone d'intervention</b>	Région de Maradi		
<b>Période d'exécution</b>	Début : Juin 2003- Fin : Novembre 2006		
<b>MH/E</b>	MH/E		
<b>Maître d'œuvre</b>	BCEOM		
<b>Autres intervenants</b>	CEH SIDI		
<b>Objectif du projet</b>	Amélioration de la situation de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement en milieu rural dans la région de Maradi		
<b>Objectifs assainissement</b>	Construction de 2.100 latrines familiales à base de dalle Sanplat		
<b>Description</b>	Les populations sont informées du projet à travers une série de réunions d'information tenues dans les différents villages. Ces réunions d'information portent essentiellement sur le cofinancement et les modalités de mise en œuvre des actions. Dans le même cadre, il est identifié dans chaque villages deux maçons qui seront formés par le technicien d'hygiène de la DRSP et qui recevront les équipements nécessaires à la construction des dalles Sanplat. Les travaux de construction des latrines sont placés sous la responsabilité des comités locaux (comité de salubrité) et le suivi est assuré conjointement par les techniciens d'assainissement des directions régionales de la santé publique et par la cellule chargée de mettre en œuvre les actions d'assainissement.		
<b>Modalités de mise en œuvre (travaux à l'entreprise, type et niveau de contributions éventuelles des bénéficiaires, etc.)</b>	Les travaux sont réalisés par les maçons formés et équipés par le projet. En outre, le projet fournit le ciment, le fer à béton ainsi le fil de fer nécessaires à la réalisation de l'ensemble des ouvrages. Les bénéficiaires fournissent chacun en ce qui le concerne, les briques, les granulats, l'eau ainsi que la main d'œuvre nécessaire pour la réalisation de la fosse et le paiement forfaitaire du maçon. Le coût de chaque latrine est estimé à 47.000 FCFA réparti conformément aux indications ci-dessus en raison de 29.000 FCFA pour le projet et 18.000 FCFA pour chaque bénéficiaire		
<b>Coûts</b>	Bailleurs / Source de financement	Nature du financement	Montant en millions de F CFA
	AFD		1 600 000 000
<b>Latrines réalisées :</b>	Latrines SANPLAT / Nombre de réalisations : 2.540 Maçons formés et équipés : 128 Outils et autres matériels fournis : 79 jeux complets d'équipement de maçonnerie pour la construction des dalles Sanplat Nombre de séances de sensibilisation : 298 Nombre d'émissions/ messages radio diffusés : 7 Autres résultats : Spécialisation de trois (3) forgerons à la fabrication des moules de dalles Sanplat		
<b>Difficultés/ contraintes rencontrées</b>	Technique : Manque de matériaux locaux (argile) pour le renforcement de la fosse Social : Certains maçons formés et équipés sont partis en exode.		
<b>Recommandations</b>	Compte tenu du coût relativement cher du moule de la dalle Sanplat, il faut tester sa fabrication avec des matériaux locaux (bois par exemple). La population doit être d'abord largement sensibilisée et formée sur les rapports entre l'assainissement et la santé avant de procéder à la réalisation des ouvrages quelque soit leur type et les modalités de leur réalisation.		

# ANNEXE 5 – Planning du déroulement des activités

## ETUDE DES CONDITIONS DE DIFFUSION D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT AUTONOME EN MILIEU RURAL SAHELIEEN

### PLANNING PREVISIONNEL DES ACTIVITES

N°	Activités (tâches)	Document à produire	Durée (mois)												
			Mois	mai-09				juin-09				juil.-09			
			date	30	15	31	15	30	15	30					
1	Ordre de service de démarrage														
2	Recherche documentaire	Liste des projets et programmes Assainissement													
3	Choix des sites à visiter	Liste des zones à visiter, projets à documenter, projets à citer													
4	Elaboration des outils d'enquête	Questionnaires et guides (entretien, observations)													
5	Réunion de cadrage à Maradi	Planification, revue des outils, répartition des tâches, chronogramme													
6	Test et validation des outils	Questionnaires et guides (entretien, observations)													
7	Actualisation du chronogramme général	Planning prévisionnel													
8	Revue documentaire	Rapport de démarrage													
9	Enquête terrain														
9.1	<i>Consultant pays et assistant</i>														
9.1.1	Département d'Aguié	470 questionnaires remplis													
9.1.2	Département de Tessaoua														
9.1.3	Département de Mayahi														
9.1.4	Département de Mirriah														
9.1.5	Département de Dogon Doutchi														
9.2	<i>Equipe Eau Vive</i>														

N°	Activités (tâches)	Document à produire	Durée (mois)											
			Mois	mai-09			juin-09			juillet-09				
			date	30	15	31	15	30	15	30				
9.2.1	Département de Say	Questionnaires remplis												
9.2.2	Département de Dakoro													
9.2.3	Département de Matameye													
9.2.4	Département de Magaria													
10	Recherche documentaire sur les projets à documenter	Fiches projets/programmes remplies												
11	Saisie informatique des fiches d'enquête	Base de données renseignée												
12	Dépouillement des enquêtes et analyse des données	Fichiers d'enquête												
13	Elaboration du rapport	Rapport provisoire												
14	Coordination nationale													
15	Coordination régionale													
16	Rapport final	Rapport final												

 Consultant Pays, Référent, Conseiller Eau Vive, Directeur Pays  
 Equipe Eau Vive

 Equipe du consultant Pays  
 Consultant Pays, Référent

## LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

**AIDE ET ACTION** : Construction des latrines familiales, module de formation des maçons sur la fabrication des dalles Sanplat, diamètre 1.20m, mars 2006

**AIDE ET ACTION** : Base des données PHAS, février 2008

**AFRICASAN 2008** : Déclaration de eThekweni 18 au 20 février 2008, Durban, Afrique du sud

**AFRICASAN 2008** : Action plan, 2<sup>nd</sup> conference on sanitation and hygiene 2008

**CREPA** : Programme Service Communautaire de base, projet phase V du Réseau (2006-2010)

**CREPA** : Projet d'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et des services d'assainissement de base dans la commune de Torodi au Niger, aout 2006

**CIMP/SDR** : Stratégie de développement rural, novembre 2006

**CRT/ OMS/AWARE/USAID/CREPA** : Programme d'appui à la commune rurale de Torodi, Eau, Hygiène et Assainissement et santé scolaire dans la ville de Torodi au Niger ; rapport final mai 2008

**COMMISSION EUROPEENNE** : Facilité ACP-UE pour l'eau - actions dans les pays ACP, annexe A1 : Formulaire de demande de subvention préliminaire pour acteurs non étatiques et organisations internationales. Projet Eau Assainissement pour un développement Durable dans la commune rurale de Torodi au Niger - Eau Vive

**DRSP/LCE** : Promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu scolaire (PHAS), formation des filles et des mères à la fabrication du savon local saboulin Toka, avril 2006

**DRH/Zinder** : Rapport annuel 2007, février 2008

**DRSP/LCE Zinder** : Module de formation des relais communautaire (PHAS), mai 2006

**DRSP/LCE** : Messages éducatifs clés pour la santé, juin 2006

**DECRET N°98-107/PRN/MSP du 12 mai 1998, relatif à l'hygiène alimentaire**

**DECRET N°98-108/PRN/MSP du 12 mai 1998 instituant le contrôle sanitaire des denrées alimentaires à l'importation et l'exportation**

**DECRET N°99-433/PRN/MSP du 1er novembre 1999 fixant la structure, la composition et le fonctionnement de la police sanitaire**

**DANIDA** : Aide mémoire final, revue technique, projet de promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu scolaire (PHAS) Niger, avril 2007

**DANIDA** : Programme d'appui au secteur Eau Hygiène et Assainissement (PASEHA) composante 2 : Eau, Hygiène et Assainissement en milieu rural et semi urbain dans les régions de Zinder et Diffa 2007- 2009 ; Stratégie et manuel de procédures pour la promotion de l'hygiène et l'assainissement aout 2007.

**DANIDA** : Programme d'appui au secteur Eau Hygiène et Assainissement (PASEHA) composante 2 : Eau, Hygiène et Assainissement en milieu rural et semi urbain dans les régions de Zinder et Diffa 2007- 2009, module de formation maçon

**DRH/Zinder** : Programme d'appui au secteur Eau Hygiène et Assainissement, guide de formation des comités villageois de formation

**DANIDA** : Programme d'appui au secteur Eau Hygiène et Assainissement (PASEHA) composante 2 : Eau, Hygiène et Assainissement en milieu rural et semi urbain dans les régions de Zinder et Diffa 2007- 2009, guide d'animation en hygiène et d'assainissement aout 2007

**DECRET N° 2008-087 du 20 mars 2008** portant organisation des directions nationales du Ministère de l'hydraulique et déterminant les attributions de leurs responsabilités

**LOI N° 98-56 du 29 décembre 1998** portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement

**LOI N° 98-041 du 7 décembre 1998** modifiant l'ordonnance N° 93-014 du 2 mars 1993 portant régime de l'eau

**LOI N° 2002- 012 du 110 juin 2002** déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et des communes ainsi leurs compétences et leurs ressources

**LOI N° 2002-013 du 11 juin 2002** portant transfert des compétences aux régions, départements et communes

**LASDEL** : La question de l'hygiène et de l'assainissement à Tillabéry, études et travaux n°9, E.Habonou mai 2003

**LASDEL** : La question de déchets et de l'assainissement à Dogondoutchi, études et travaux n°10 E. Habonou mai 2003

**LASDEL** : Approche juridique de la question des déchets et de l'assainissement à Dogondoutchi et Tillabéry, Etudes et travaux n° 11, D. Maiga, octobre 2003

**MHE/LCD/BCEOM/CEH-SIDI** : Programme d'hydraulique villageoise dans la région de Maradi, département d'Aguié, Mayahi et Tessaoua, rapport final 2006

**MHE/LCD/BCEOM/CEH-SIDI** : Programme d'hydraulique villageoise dans la région de Maradi, département d'Aguié, Mayahi et Tessaoua Bilan de la campagne médiatique

**MSP/LCE/PNLCC** : Plan Stratégique d'élimination du trachome cécitant au Niger 2005-2009, mai 2004

**MSP/LCE** : Plan de développement Sanitaire, 2004

**MHE/LCD/BCEOM/CEH-SIDI** : Programme d'hydraulique villageoise dans la région de Maradi, département d'Aguié, Mayahi et Tessaoua, Volet d'hygiène et assainissement enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples. Niger. 2006.

**MHE/LCD/BCEOM/CEH-SIDI** : Programme d'hydraulique villageoise dans la région de Maradi, département d'Aguié, Mayahi et Tessaoua Bilan de l'intermédiation sociale- Hygiène et Assainissement, Rapport final

**MHE/LCD/BCEOM/CEH-SIDI** : Programme d'hydraulique villageoise dans la région de Maradi, département d'Aguié, Mayahi et Tessaoua ,Etudes des pratiques et représentations sociales en matière d'hygiène

**MSP/LCE** : Déclaration de politique sanitaire, mai 2002

**MHE/LCD du Niger/ MAE du Danemark** : Projet d'appui au secteur Eau Hygiène et Assainissement (PASEHA). Composante 2 : Eau, Assainissement en milieu rural et semi urbain dans les régions de Zinder et Diffa 2007- 2009, novembre 2006

**MSP/LCE** : Le programme national IEC/ santé, 2007

**MH** : Programmation des activités 2008, 11 décembre 2008

**MS/ OMS/ AWARE** : Guide d'éducation à l'hygiène, l'assainissement et sécurité sanitaire des aliments et santé scolaire des acteurs de projets de la commune rurale de Torodi, janvier 2008

**MS** : Cadre stratégique National en matière d'hygiène et assainissement, janvier 2008

**MH** : Programme de mini adductions d'eau potable par le système photovoltaïque, stratégie de l'éducation, de l'information et de la communication en matière d'hygiène et assainissement pour les activités du PMAEPS, novembre 2007

**MH** : Programme national d'approvisionnement en eau potable et Assainissement suivi de sa feuille de route, mars 2008

**MH** : Audit organisationnel du Ministère de l'Hydraulique, rapport final volume 1 : Diagnostic mars 2008

**MH** : Audit organisationnel du Ministère de l'Hydraulique, rapport final volume 2 : Manuel d'organisation de ministère de l'Hydraulique (organisation, structure et mode de fonctionnement proposés pour le Ministère de l'Hydraulique), mars 2008

**MHE/LCD du Niger/MAE du Danemark** : projet d'appui au secteur Eau Hygiène et Assainissement (PASEHA). Composante 2 : Eau, Assainissement en milieu rural et semi urbain dans les régions de Zinder et Diffa 2007- 2009 ; rapport de l'assistant technique mai 2007- avril 2008, avril 2008

**MH** : Première revue conjointe Ministère de l'Hydraulique – partenaires techniques et financiers (PTF). Situation Hydraulique Nationale, Niamey, Niger juin 2008

**MH** : Première revue conjointe Ministère de l'Hydraulique – partenaires techniques et financiers (PTF) Aide- mémoire, Niamey, Niger 25-26 juin 2008, juillet 2008

**ORDONNANCE N°93-13 du 2 mars 1993**, instituant un code d'hygiène publique

**PM/PRIU** : Stratégie nationale de Gestion de l'Environnement urbain, septembre 2001

**PM/SPSRP** : Stratégie de réduction de la pauvreté (SPR), janvier 2002

**PM** : Stratégie de la réduction de la pauvreté, 2003

**PHV/Maradi** : Fiche de construction de la dalle Sanplat

**PHV/Maradi** : Fiche technique de construction de la fosse pour la latrine à dalle Sanplat et son mode d'emploi

**PM/SPSRP** : Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté(SDRP) , octobre 2007

**UNICEF/EAU VIVE** : Rapport d'évaluation interne du projet de promotion des meilleures pratiques d'hygiène dans 60 communautés villageoises dans la région de Maradi et Zinder

**WASH** : Community- Led Total Sanitation (Assainissement pour tous piloté par la population locale) CLTS, KAMAL KAR

**WSSCC/WASH** : Information générale concernant WSSCC, septembre 2007